Digitized by Google

Digitized by Google

Biogr.
77 an

Huot
(Beaumarchais)

Digitized by Google

BEAUMARCHAIS

EN ALLEMAGNE

87

Digitized by Google

BAYERISCHE
STAATS-
BIBLIOTHEK
MUENCHEN

Bruxelles.—Imp. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, Boulev. de Waterloo, 42.

Digitized by Google

BEAUMARCHAIS

EN ALLEMAGNE

RÉVÉLATIONS TIRÉES DES ARCHIVES D'AUTRICHE

PAR

PAUL HUOT

CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE COLMAR

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1869

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Cette histoire n'est pas neuve, mais elle est peu connue, bien qu'une foule de gens s'imaginent la connaître.

Jusqu'à ce jour, en France, tous ceux qui en ont parlé l'ont fait d'après des documents émanés de Beaumarchais lui-même ou de sa famille, et dans lesquels il joue le rôle intéressant de *victime innocente, malheureuse et persécutée.*

Mais, au commencement de cette année 1868, M. Alfred d'Arneth, auquel le monde lettré doit déjà la correspondance authentique de Marie-Antoinette avec sa famille, a publié, à Vienne, en allemand, sous le titre de : BEAUMARCHAIS UND SONNENFELS, l'analyse complète du dossier de cette affaire qui existe intact aux archives d'État (*Staats-archiv*) d'Autriche, et présente les faits sous leur véritable jour.

Il ne nous appartenait pas de tenter une traduction de l'opuscule de M. d'Arneth ; cet écrivain, aussi familier avec notre langue qu'avec la sienne propre, est plus à même que personne de mener à bien une pareille tâche.

Seulement, muni de l'autorisation qu'il nous en a gracieusement accordée, nous lui avons emprunté les pièces justificatives, les unes en allemand que nous avons scrupuleusement traduites ou analysées, les autres en français, que nous avons textuellement reproduites avec leurs fautes de langage ou d'orthographe; nous les avons reliées entre elles par un récit chronologique des faits, souvent calqué sur le texte allemand; nous y avons joint quelques citations empruntées à Beaumarchais lui-même ou à M. de Loménie son dernier historien, et nous en avons formé ce petit volume. Nous l'offrons aujourd'hui au public avec d'autant plus de confiance que, sur les trois cents et quelques pages dont il se compose, il n'y en a peut-être pas quarante qui soient, à proprement parler, notre œuvre personnelle.

PAUL HUOT.

Colmar, le 15 novembre 1868.

Digitized by Google

BAYERISCHE
STAATS-
BIBLIOTHEK
MUENCHEN

BEAUMARCHAIS EN ALLEMAGNE

I

BEAUMARCHAIS ET LES PAMPHLÉTAIRES

Nous sommes au printemps de l'an de grâce 1774. L'auteur du *Barbier de Séville*, dans ses inimitables *Mémoires* contre le conseiller Goetzmann, aussi bien que dans sa comédie qui n'a pas encore été représentée, mais qui le sera bientôt, et qui est écrite depuis près de deux ans, vient de se peindre au naturel : " Se moquant des sots, bravant les méchants et faisant la barbe à tout le monde (1); „ ajoutons : *même au parlement*.

(1) *Barbier de Séville*, acte I, scène II. Cet ouvrage, composé une première fois, en 1772, pour les *comédiens italiens*, sous une forme aujourd'hui abandonnée, et qui tenait à la fois du vaudeville et de l'opéra comique, avait été refusé, grâce, dit-on, à l'influence de l'acteur Clerval, principal personnage

Le parlement, bien fort, en apparence, contre un homme qui n'a pour lui que sa plume, mais quelle plume! a reculé devant un acte de complète justice.

S'il s'était agi de l'ancien parlement, les choses se fussent, sans doute, passées autrement. Beaumar-

de la troupe, et qui ayant exercé en réalité la profession de barbier, craignait de rencontrer, sous les lèvres de quelque spectateur autrefois caressées par son rasoir, soit un sifflet hostile, soit une apostrophe ironique.

Transformé en comédie, le *Barbier*, sous l'autorisation du censeur Marin, auquel les *Mémoires* ont donné une si triste célébrité, allait être joué au Théâtre Français, lorsque l'auteur fut enfermé au For l'Evêque, à la suite de sa scandaleuse collision avec le duc de Chaulnes, à l'occasion de mademoiselle Ménard, jeune personne fort en vogue à cette époque, actrice de profession (mais il y en a d'honnêtes) et assez difficile à qualifier hors du théâtre. Laharpe, qui est un classique, l'appelle une *courtisane ;* Grimm, qui est un malotru, l'appelle une *gaupe;* l'expression toute moderne de *petite dame* pourrait peut-être tout concilier.

L'année suivante, quelques jours avant l'issue du procès Goetzmann, le 10 février 1774 (la pièce était annoncée pour le 13), toutes les loges étaient louées jusqu'à la cinquième représentation, lorsqu'elle fut interdite *par ordre supérieur*. On craignait, d'une part, des allusions au procès; de l'autre, une ovation du public à l'auteur. Enfin, cette première représentation, tant de fois ajournée, eut lieu le 23 février 1775. Personne n'ignore que ce fut une chute méritée ; nais tout le monde sait aussi comment, par un véritable tour de force, l'auteur, métamorphosant complétement son œuvre en vingt-quatre heures, sut transformer son échec de la veille en un succès qui dure encore.

chais, inculpé de tentative de corruption, tentative prouvée jusqu'à l'évidence, avouée jusqu'au cynisme, pouvait, d'après la législation du temps, être condamné au bannissement, avec la peine accessoire du pilori; *aux galères* avec la peine accessoire de la *marque!* Et le public, extrême en tout, eût peut-être applaudi à cet excès de rigueur.

Mais il s'agissait du *Parlement-Maupeou* (1); en conséquence, *le peuple le plus spirituel de la terre*, comme nous nous qualifions modestement, prenait parti pour l'accusé, non seulement contre ses accusateurs, mais même contre ses juges.

Ces préventions de l'opinion publique, surexcitées sous main par les anciens parlementaires et leurs ad-

(1) La réforme tentée par le chancelier dont elle a conservé le nom, eût inauguré quarante ans plus tôt, si elle eût réussi, un corps judiciaire analogue à celui qui fonctionne en France depuis 1810: une magistrature indépendante, mais sans priviléges, sans attributions politiques, sans épices, sans vénalité des charges. Malheureusement cette réforme avait le tort d'être intempestive et incomplète.

Intempestive, car ce n'est pas à la fin d'un règne qui dure depuis soixante ans que de telles innovations réussissent.

Incomplète, car pour qu'elle réussît, il eût fallu donner en même temps à la nation, au moins un semblant de garanties politiques. Le prétendu *droit de remontrance*, que s'arrogeait le parlement, droit toujours contesté et qui cédait forcément devant un *lit de justice*, était une garantie illusoire, mais on s'en contentait, faute de mieux. En la supprimant sans la remplacer, il ne restait rien. De là ce déchaînement aveugle contre le chancelier, cette haine féroce que ne désarma pas même sa disgrâce.

hérents, étaient telles que l'écho en retentit encore, et que, de nos jours, quelques écrivains éminents, notamment M. de Loménie, semblent prendre parti pour Beaumarchais en disant qu'il fut condamné " par des magistrats *déconsidérés*, et qui avaient été *juges dans leur propre cause* (1). "

Déconsidérés, soit ! Mais il faudrait au moins ajouter : grâce à des passions aveugles et à des manœuvres déloyales. Il semble en vérité, et beaucoup de gens s'imaginent, que les nouveaux parlements furent composés de gens tarés ! Loin de là ; celui de Paris fut recruté pour la majeure partie, parmi les membres du *grand conseil* qui représentait à peu près, dans l'organisation judiciaire du temps, notre cour de cassation.

En effet, lorsqu'il quitta le pouvoir pour se retirer à sa maison de campagne de Chatou, village voisin de Paris, on chantait en tous lieux et jusque sur son passage, ce *pont-neuf* rapporté dans les mémoires du temps :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine,
Pour voir la triste mine
Du chancelier Maupeou,
Sur la roue
Sur la roue
Sur la route de Chatou.

Ainsi le chef de la magistrature était assimilé à un malfaiteur que l'on mène au supplice, et cela, parce qu'il avait voulu inaugurer une institution que l'on vante aujourd'hui comme une des conquêtes de la révolution !

(1) *Beaumarchais et son temps*, par Louis de Loménie, t. I, pag. 379.

Il y eut aussi d'autres choix dictés par la faveur, et qui ne furent pas tous heureux; le conseiller Goetzmann en est un exemple; mais, outre que sa culpabilité a été singulièrement exagérée par les passions du moment, croit-on que les anciens parlementaires fussent *tous* irréprochables? D'ailleurs, Beaumarchais l'a dit lui-même dans son second mémoire : " Grâce au ciel, M. Goetzmann *n'est pas le parlement.* „ Quant aux *compagnies* de province, le personnel en fut à peine modifié; après un semblant de résistance, la plupart des magistrats qui les composaient conservèrent leurs fonctions, enchantés de la perspective du remboursement de leurs charges. Cela est établi notamment pour ceux de Besançon et de Colmar. *Juges dans leur propre cause*, cela est incontestable, mais ce n'est ni Beaumarchais, ni ses partisans qui peuvent s'en plaindre, car c'est cette circonstance qui l'a sauvé.

A coup sûr, si la tentative de corruption par lui pratiquée s'était adressée non pas à un membre du parlement de Paris, mais à un magistrat d'un autre ressort ou à un fonctionnaire administratif, ses juges se fussent montrés bien autrement sévères, et la latitude était grande, car nos vieux jurisconsultes résument les pénalités applicables à la corruption, dans cette formule d'un laconisme peu rassurant pour les inculpés: *Omnia citra mortem.* Heureusement pour lui, et grâce à ses Mémoires, s'il était prouvé que Beaumarchais avait voulu corrompre son rapporteur, il était non moins évident que ses offres avaient été momentanément agréées, et qu'une valeur de *près de*

14,000 *francs* de nos jours avait séjourné plus de quarante-huit heures dans la maison du plaignant. Le parlement ne pouvait condamner l'un comme corrupteur, sans condamner l'autre comme corrompu. Alors, quel scandale ! Quelle nouvelle déconsidération jetée sur la compagnie tout entière, exposée depuis deux ans aux préventions injustes, mais d'autant plus ardentes, de l'opinion publique !

De là, ce singulier arrêt du 26 février 1774, qui, *pour les cas résultant du procès*, formule aussi dérisoire que commode, mais admise, à cette époque où les décisions judiciaires n'étaient pas, comme de nos jours, motivées à peine de nullité, condamne Beaumarchais et la dame Goetzmann à être *blâmés*, et chacun en *trois livres* d'amende.

Aux yeux des gens superficiels et frivoles, c'était un triomphe. Les plus grands seigneurs se firent inscrire, en manière de félicitations, à la porte de l'auteur des Mémoires, le duc de Chartres et le prince de Conti lui donnaient une fête le lendemain de l'arrêt, et M. de Sartines allait jusqu'à lui dire :

« Ce n'est pas le tout que d'être blâmé par le parlement, *il faut encore être modeste.* » Ce propos, de la part d'un *lieutenant général de police*, ancien magistrat, et dont les fonctions présentes étaient une véritable magistrature, indique assez la légèreté du personnage. Nous en verrons bien d'autres preuves au cours de ce récit.

Dans la réalité, aux yeux des gens sérieux, aux yeux de Beaumarchais lui-même qui appréciait fort sérieusement les choses sérieuses, la sentence

prononcée contre lui était tout autre chose qu'un triomphe.

En effet, ici, le mot *blâme* avait une bien autre portée que dans le langage usuel, où il équivaut simplement à *désapprobation*. Dans notre ancienne législation, le *blâme* était une peine, et qui plus est, une peine *infamante*, dont l'exécution matérielle consistait, pour le condamné, à entendre, *tête nue et à genoux*, la lecture de son arrêt suivie d'une réprimande. Beaumarchais ne dissimulait pas qu'il aimerait mieux mourir ou s'expatrier, que de se soumettre à une pareille humiliation.

On la lui épargna ; non par égard pour lui, non par égard pour l'opinion publique, qui s'était si hautement, trop hautement, à coup sûr, prononcée en sa faveur, mais par égard pour la malheureuse qui avait été sa complice.

Messieurs du parlement ne pouvaient faire agenouiller devant eux la femme d'un collègue, avec laquelle ils avaient eu, nécessairement, de ces rapports de société où c'est l'homme qui s'incline. Ajoutez cette considération que la dame, au dire de son adversaire lui-même, était jeune et jolie, ce qui ne gâtait rien.

Mais, en dehors de l'exécution matérielle, à laquelle la justice pouvait ne pas tenir rigoureusement la main, restait la peine elle-même et les incapacités qu'elle entraîne, aujourd'hui encore, sous un autre nom (*la dégradation civique*) : *exclusion de toute fonction publique*, de toute tutelle ou curatelle, autre que celle de ses propres enfants, etc.

Ces conséquences de l'arrêt du 26 février ne pouvaient disparaître que par la révision du procès ou la clémence royale.

Quant à la révision, il n'y fallait pas songer pour le moment; quant à la clémence royale, l'adversaire de Goetzmann s'était fait, à la cour et ailleurs, d'assez puissants ennemis pour ne pas l'espérer davantage. En conséquence, il affectait de ne pas la rechercher; il voulait, tôt ou tard, arriver à la réformation légale de l'arrêt. Cela ne semblait pas facile.

Tel nous voyons, au théâtre, le sémillant *barbier*, sous son costume étincelant de paillettes, la tête penchée, se caressant le menton, et rêvant aux moyens d'introduire le *Comte* dans la maison de *Bartholo*, tel on peut se représenter Beaumarchais méditant sur les moyens d'annuler les conséquences de la condamnation qui l'a frappé.

Puis, un beau jour, il put, devançant Rossini, entonner son chant de victoire :

> Oui, la ruse est bien ourdie,
> Et mon projet réussira! etc.

Il venait de trouver une issue à ce malencontreux impasse où le parlement l'avait jeté.

Beaumarchais, enrichi par ses relations avec les frères Pâris, avait, pour les affaires considérables, multipliées, et parfois véreuses de l'association, fait plusieurs voyages et séjours à Londres où il s'était trouvé en rapport avec des gens de toute espèce et de toutes les classes, depuis les ministres et les lords de la chambre haute qu'amusait son es-

prit, jusqu'à ces agents d'affaires, libellistes, bohêmes de bas étage, dont le concours discret est parfois utile aux *manieurs d'argent*.

Parmi les derniers figurait un certain Théveneau de Morande, qui publiait périodiquement sous le titre de *le Gazetier cuirassé*, un recueil d'infamies où il traînait dans la boue quiconque ne passait pas par les conditions de son *chantage*. Madame Dubarry méritait bien, dans cette galerie, une place à part; aussi lui avait-il consacré un livre spécial intitulé *Mémoires secrets d'une femme publique*. Le prospectus, le texte même de ce libelle était parvenu à la favorite dans le but évident de lui en faire acheter la suppression. Le roi Louis XV avait pensé qu'il serait plus simple d'obtenir du gouvernement anglais l'extradition de l'auteur, et de le jeter, jusqu'à la fin de ses jours, dans un cul de basse-fosse. Or, le gouvernement anglais, on l'a vu récemment, n'est pas facile aux extraditions; il promit néanmoins de fermer les yeux, si l'on pouvait s'emparer secrètement du libelliste; mais Morande averti, s'était représenté dans la presse britannique, comme un proscrit politique, et les agents envoyés pour le prendre s'estimèrent heureux de revenir les mains vides, car la foule ameutée dès leur arrivée, ne parlait de rien moins que de les jeter à l'eau,

Le roi fut bientôt informé que trois mille exemplaires étaient imprimés et prêts à être répandus en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et surtout en France.

L'impression était-elle réellement aussi avancée?

Digitized by Google

Par quelle voie le roi recevait-il ces informations? Beaumarchais y était-il complétement étranger? Ces diverses questions donnent à réfléchir, surtout quand on connaît la vérité sur l'aventure des *Brigands du Leichtenholtz*, dont celle-ci n'est que le prélude. M. de Loménie, qui a écrit à l'aide de documents émanés de Beaumarchais lui-même et à lui communiqués par la famille de celui-ci, n'émet aucun doute, et c'est tout naturel; il n'indique non plus aucune preuve, ce qui est plus naturel encore. Nous ferons la même observation quant à ce passage que nous empruntons à son livre : un jour, le roi en parlant à son valet de chambre *de la Borde*, lui dit : " On prétend que ton ami a un talent supérieur pour la négociation; si on pouvait l'employer avec succès et secrètement dans une affaire qui m'intéresse, ses affaires à lui s'en trouveraient bien. "

Où M. Loménie a-t-il pris cette allocution de Louis XV à son valet de chambre, *ami de Beaumarchais?* Évidemment parmi les papiers renfermés si longtemps dans ce grenier de la *Rue du Pas de la Mule*, dont la charmante et pittoresque description lui sert d'entrée en matière; vraisemblablement dans une des liasses, cotées par Beaumarchais lui-même : *Matériaux pour l'histoire de ma vie.* Or, on comprend très bien que dans cette histoire de sa vie qu'il n'a pas eu le temps d'écrire, comme dans les matériaux qui en formaient les éléments, il lui répugne de se montrer *s'offrant* à aller en Angleterre pour sauvegarder *l'honneur de la Dubarry.* Mais on comprend moins que ce soit le roi qui prenne l'initiative de la

proposition, et qui fasse, *proprio motu*, l'éloge d'un talent de négociation *dont on lui a parlé*, mais dont Beaumarchais n'a encore donné aucune preuve. Ne serait-il pas à propos d'intervertir les rôles? N'est-il pas plus probable que c'est Laborde, ami de Beaumarchais, qui, à l'instigation de celui-ci, a tenu le roi au courant des progrès réels ou supposés de la publication de Morande, vanté les talents de négociation de son ami, et offert les bons offices de celui-ci pour arriver à la suppression de l'ouvrage? Le lecteur répondra lui-même à ces questions, surtout lorsqu'il aura lu l'histoire des brigands.

Quoi qu'il en soit, l'affaire se conclut. Beaumarchais part pour Londres dans le courant de mars, moins d'un mois après sa condamnation, et en revient, porteur d'un exemplaire imprimé des *Mémoires d'une femme publique*, du manuscrit d'un autre libelle, et probablement aussi des prétentions de leur auteur commun.

Louis XV le renvoie à d'Aiguillon, qui était fort maltraité dans le libelle à vendre, et qui insiste pour que Beaumarchais lui indique quelles sont les relations que l'auteur peut avoir en France. Celui-ci refuse. Voici comment il s'exprime, à ce sujet, dans un mémoire inédit cité par M. de Loménie (I, pag. 380):

" Trop heureux de parvenir à supprimer ces libelles sans en faire un vil moyen de tourmenter, sur des soupçons, tous les gens qui pourraient déplaire, je refusai de jouer *le rôle infâme de délateur*, de devenir l'artisan d'une persécution peut-être générale, *et le flambeau d'une guerre de Bastille et de cachots*... Enfin,

je suppliai le roi de *ne pas me charger de cette odieuse commission, à laquelle j'étais moins propre que personne.* Le roi voulut bien se rendre à mes raisons, mais M. le duc d'Aiguillon garda de mes refus un ressentiment dont il me donna les preuves les plus outrageantes, à mon second voyage. „

Certes, malgré l'emphase de la forme, voilà des sentiments fort louables. Nous verrons, au cours de ce récit, ce que Beaumarchais en faisait dans la pratique; si une aussi odieuse commission lui répugnait autant qu'il le dit; s'il y était aussi impropre qu'il le prétend.

Il retourne en Angleterre, et tous les exemplaires du libelle sont brûlés, en sa présence, dans un four à plâtre des environs de Londres. Leur destruction coûtait un peu cher : 20,000 *francs comptant, et une rente viagère de* 4,000 *francs.*

Cette clause qui transformait une partie du prix en un revenu à payer périodiquement était fort sage, mais élémentaire en pareille matière. On ne comprend guère, en effet, une négociation de cette nature, sans cette précaution d'une rente qui sera supprimée pour inexécution des conditions, au cas, où plus tard, l'ouvrage soi-disant anéanti viendrait à paraître. L'un des contractants, au moins, est un misérable; sans cette précaution, quelle garantie aurait-on contre lui? Il peut garder une copie du manuscrit et recommencer une nouvelle édition le lendemain. Nous insistons sur cette observation à laquelle nous reviendrons tout à l'heure dans une circonstance analogue.

Au commencement de mai, le négociateur quitte Londres, escomptant en espérances les suites, heu-

reuses pour lui, de la gratitude du vieux roi et de sa maîtresse; mais en mettant le pied sur le sol français, il apprend que Louis XV est expirant.

Louis XVI ne devait rien au mystérieux agent de son aïeul; le jeune et vertueux dauphin qui, en montant sur le trône, exilait la Dubarry, n'était nullement disposé à se montrer reconnaissant des démarches faites pour l'honneur de la favorite.

Toutefois, Beaumarchais fut, plus tard, *pécuniairement* indemnisé et rémunéré. Si sale qu'en fût l'objet, c'était là une dette du feu roi, et son petit-fils ne pouvait la laisser en souffrance; et puis, détail singulier qui nous est révélé par M. de Loménie (I, p. 381), le ministère de Louis XVI racheta à Morande, sur sa demande, *la moitié de sa rente*. Pourquoi la moitié? Désormais tous les pamphlets du monde contre la Dubarry et même contre Louis XV n'avaient plus la moindre chance de succès; on n'avait plus besoin de garantie contre l'auteur. Ne serait-ce pas que cette rente était *indivise entre deux personnes*, dont l'une seulement préférait un capital?

Du reste, il est bien clair qu'ici, pour Beaumarchais, la question d'argent était secondaire. Il voulait, avant tout, se rendre nécessaire, afin d'obtenir, au moyen de la faveur et non de la *clémence* royale, sa réhabilitation.

Au début du nouveau règne, M. de Sartines, qui traitait si cavalièrement l'arrêt du parlement, qui devait bientôt quitter la police pour le ministère de la marine, mais en gardant une certaine prédilection pour ses précédentes fonctions dans lesquelles il

avait eu plus d'un succès, avait conservé sa bienveillance à l'ancien adversaire de Goetzmann dont les *Mémoires* l'avaient énormément amusé.

Celui-ci se hâta d'en profiter. Si le feu roi avait vécu huit jours de plus, il se croyait sûr de sa réhabilitation, grâce à l'habileté et à l'activité qu'il prétendait avoir déployées dans l'intérêt de la Dubarry. Que ne pouvait-il pas espérer s'il accomplissait dans l'intérêt de la jeune reine une mission analogue?

Cétait bien toujours de la police secrète, mais le but était plus avouable que celui de l'affaire Morande; aussi ne dissimule-t-il pas, cette fois, qu'il s'est offert lui-même. — " *Tout ce que le roi voudra savoir* seul et promptement, écrit-il à M. de Sartines; *tout ce qu'il voudra faire vite et secrètement*, — me voilà. J'ai à son service une tête, un cœur, des bras, *et point de langue.* — Avant ceci, je n'avais jamais voulu de patron; celui-là me plaît : il est jeune, il veut le bien, l'Europe l'honore et les Français l'adorent. Que chacun, dans sa sphère, aide ce jeune prince à mériter l'admiration du monde entier, dont il a déjà l'estime. „ (Loménie, I, pag. 387).

Malgré la fanfare de la fin, qui sert de passe-port au commencement, il est difficile de solliciter plus clairement les honorables fonctions d'agent de police. De même qu'il s'offre, de même il n'attend pas qu'on lui trace sa mission; c'est lui qui en indique l'objet (1).

(1) *Beaumarchais und Sonnenfels, von Alfred Ritter von Arneith.* Wien, 1868, Wilhelm Braumuller, pag. 55.

Il s'agit encore d'un pamphlet qui s'imprime à Londres. M. de Loménie l'intitule *Avis à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France à défaut d'héritiers.*

Nous ne savons si l'auteur de *Beaumarchais et son temps* a écrit ce titre, de mémoire, ou s'il a voulu l'abréger; c'est bien là le sens, mais le titre véritable est : *Dissertation extraite d'un plus grand ouvrage ou Avis important à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France à défaut d'héritiers*, et qui peut être mesme très utile à toute la famille de Bourbon, surtout au roi Louis Seize. G. A. à Paris, MDCCLXXIV (1).

Nous analyserons plus loin cet écrit. Qu'il nous suffise, quant à présent, de répéter, avec M. de Loménie, qu'il est principalement dirigé contre la reine; nous ajouterons, cependant, que par une singularité assez piquante, ou par un excès d'habileté, M. de Sartines y est désigné de la façon la plus outrageante (2).

Nous ne ferons ni à Louis XVI ni à son ministre l'injure d'admettre ou de supposer qu'ils se soient embarqués dans cette entreprise, à la suite d'un homme aussi léger que Beaumarchais, sur cette vague indication d'un *pamphlet contre la reine*. Que, sous le règne de la Dubarry, on se fût mis en campagne pour détruire, quel qu'il fût, un libelle dirigé contre la favo-

(1) *Beaumarchais und sonnenfels, etc.*, pag. 23, note : les initiales G. A. sont celles de Guillaume Angelucci, prétendu éditeur de l'écrit.

(2) *Ibid.*, pag. 27.

rite, cela se comprend; elle était trop méprisable pour pouvoir rien mépriser. Et encore, la négociation avait-elle été commencée sur l'envoi d'un prospectus analytique, continuée après communication d'un exemplaire complet. La jeune reine, au contraire, malgré quelques légèretés d'attitude plutôt que de conduite, était en position de mépriser beaucoup de choses. Pour qu'on se lançât dans de nouvelles dépenses, dans de nouvelles rentes viagères, au risque de faire pulluler les pamphlétaires par l'appât d'une existence assurée, il fallait que le nouveau libelle fût véritablement dangereux, il fallait que le négociateur en eût mis au moins quelques fragments sous les yeux du ministre, et parmi ces fragments devait figurer celui où Sartines était si maltraité.

Quoi qu'il en soit, Beaumarchais est envoyé de nouveau à Londres, et le passage suivant d'une lettre adressée à un de ses amis, nous donne la date précise de son départ :

« Mais à ton tour, dis-moi, cœur pointu, ce que tu penserais de moi, si ayant mis dans ma tête de prouver à Louis XVI qu'il n'a pas un sujet plus zélé que ton ami *le blâmé*, je t'apprends quelque jour que, *le* 26 *juin* 1774, je suis parti pour un nouveau voyage dans un nouveau pays, honoré de la confiance du nouveau maître; que les difficultés de tous genres, qui ne m'ont jamais arrêté sur rien, ne rendent mon zèle que plus ardent et que j'ai réussi à prouver, en effet, que je n'étais pas aussi digne de *blâme* qu'il a plu au parlement de l'imprimer? — Mais à quoi m'amusé-je ici? *Mes chevaux sont attelés...*

« Je serai de retour en France dans un mois ou six semaines au plus tard; alors je pourrai ouvrir la bouche sur ce que je suis forcé de taire. Adieu. »

Avant son départ, Beaumarchais avait demandé un ordre écrit *de la main du roi.* Il lui avait été refusé, et le négociateur s'était embarqué pour Londres, bien décidé à l'obtenir et à se le faire adresser en Angleterre. A dater de ce moment, nous trouvons sous sa plume une suite d'invraisenblances, de contradictions, de mensonges que nous espérons dissiper, mais qu'il nous faut, au risque de quelques répétitions, noter au passage, à mesure qu'ils se présentent, pour les grouper plus tard, lorsqu'il s'agira de les discuter. A peine arrivé il écrit à M. de Sartines qu'il a vu lord Rochford, ancien ambassadeur d'Angleterre en Espagne, qu'il avait connu à Madrid lors de sa fameuse affaire Clavijo, autre *imbroglio* fort suspect (voir les *Mémoires* contre Goetzmann); mais pour obtenir le concours du noble lord, il lui faut absolument l'ordre du roi. Comment peut-on craindre qu'il compromette le nom du roi? « Ce nom sacré, dit-il, sera regardé par moi *comme les Israélites envisageaient le nom sacré de Jehovah*, dont ils n'osaient prononcer les syllabes que dans les cas de suprême nécessité... La présence du roi, dit-on, vaut 50,000 hommes à l'armée; qui sait combien son nom m'épargnera de guinées? »

Ici, maître Figaro nous semble avoir un peu perdu de sa finesse habituelle. Louis XVI ne se laissait pas toucher par ces plates flagorneries. *Jehovah* refusa une seconde fois l'autographe si ardemment désiré.

Alors le négociateur revient à Sartines déjà personnellement intéressé à la suppression du libelle, par le passage où il était assez clairement inculpé de concussion.

" Si l'ouvrage voit le jour, lui écrit-il, la reine, outrée avec justice saura bientôt qu'il a pu être supprimé, et que vous et moi nous nous en sommes mêlés. Je ne suis rien encore, moi, et ne puis pas tomber de bien haut; *mais vous! Connaissez-vous quelque femme irritée qui pardonne?* On a bien arrêté, dira-t-elle, l'ouvrage qui outrageait le feu roi et sa maîtresse : par quelle odieuse prédilection a-t-on laissé répandre celui-ci? Examinera-t-elle si l'intrigue qui la touche n'est pas mieux tissue que l'autre, et si les précautions n'ont pas été mieux prises par ceux qui l'ont ourdie? *Elle ne verra que vous et moi.* Faute de savoir à qui s'en prendre, elle fera *retomber sur nous toute sa colère*, dont le moindre effet sera d'insinuer au roi que *vous n'êtes qu'un ministre maladroit, de peu de ressources et peu propre aux grandes choses.* Pour moi, je serai regardé peut-être comme un homme gagné par l'adversaire, quel qu'il soit; on ne me fera pas même la grâce de croire que je ne suis qu'un sot, on pensera que suis un méchant. Alors, attendons-nous, vous à voir votre crédit s'affaiblir, tomber et se détruire en peu de temps, et moi, à devenir ce qu'il plaira au sort qui me poursuit. „ (*Beaumarchais et son temps*, par L. DE LOMENIE, I, 389.)

A la bonne heure! Ici nous retrouvons *Figaro* à l'état naturel; et en même temps l'habile et éloquent adversaire des époux Goetzmann.

Digitized by Google

Probablement sur les instances de son ministre effrayé des sombres prédictions de leur négociateur commun, le roi *copie de sa main* l'ordre que celui-ci avait pris soin de rédiger lui-même et qui est ainsi conçu :

« Le sieur de Beaumarchais, chargé de mes ordres secrets, *partira pour sa destination le plus tôt qu'il lui sera possible* (1). La discrétion et la vivacité qu'il mettra dans leur exécution sont la preuve la plus agréable qu'il puisse me donner de son zèle pour mon service.

« Marly, le 10 juillet 1774.

« LOUIS. »

Pauvre Louis XVI ! comme on reconnaît bien là ce manque de dignité qui lui a tant nui ! « *La preuve la plus agréable*, etc., » en parlant à Beaumarchais ! Comme on rencontre déjà dans ce petit épisode, ces irrésolutions qui le perdront plus tard devant la Constituante, à Varennes, au 10 août !

Quant à *Figaro*, il triomphe, il jubile, et s'il ne qualifie pas de nouveau son maître de : *Jehovah*, il ne s'en faut guère. Il adresse au roi des remercîments directs et s'exprime en ces termes :

« Un amant porte à son col le portrait de sa maîtresse, un avare y attache ses clefs, *un dévot son reliquaire;* moi, j'ai fait faire une boîte d'or ovale,

(1) Il était déjà parti depuis quinze jours, mais cette contradiction chronologique importait peu au destinataire ; nous verrons plus loin qu'il avait tort de la regarder comme insignifiante.

grande et plate, en forme de lentille, dans laquelle j'ai enfermé l'ordre de Votre Majesté, que j'ai suspendu avec une chaînette d'or à mon col, comme la chose la plus nécessaire à mon travail et la plus précieuse pour moi. „(*Beaumarchais et son temps*, p. 392.)

En lisant ces platitudes, Louis XVI dut regretter sa condescendance; mais il n'était plus temps.

Ainsi donc, cet ordre réclamé avec tant d'instance, sans lequel on ne peut rien obtenir, sans lequel toute l'opération est compromise, Figaro ne trouve rien de mieux à en faire que de se le pendre au cou ! C'est qu'en effet, ce n'est pas à Londres qu'il peut lui servir, ce n'est pas en Angleterre qu'il compte en faire usage.

Comment Louis XVI, comment Sartines surtout, n'a-t-il pas compris que son émissaire pouvait avoir intérêt, ne fût-ce que pour s'assurer la récompense qui lui était due, à posséder cet autographe royal, mais que cet écrit ne pouvait lui servir absolument à rien dans la négociation dont il était chargé?

Il ne s'agissait pas en effet, comme au début de l'affaire Morande, de faire arrêter l'auteur du libelle, mais simplement de le découvrir et de traiter avec lui. Pour cela, Beaumarchais n'avait besoin ni de lord Rochfort, ni de la police anglaise qui, vraisemblablement lui auraient refusé leur concours malgré tous les ordres du monde. La voie par laquelle il avait connu l'existence, le titre, et même le texte entier du libelle devait le conduire directement à l'auteur ou éditeur qui, protégé par les lois de la vieille Angleterre, n'avait pas grandes précautions à prendre et devait, au contraire, avoir hâte de se met-

tre en rapport avec l'envoyé français pour lui vendre son édition le plus cher possible.

Et en effet, Beaumarchais ne fit aucun usage, *à Londres*, de cet ordre naguère indispensable, et qui, depuis qu'il le possédait, n'était plus pour lui qu'un *talisman*.

Et il a l'audace de l'avouer à Sartines, auquel il insinuait tout à l'heure que sa faveur et sa fortune politique dépendaient de l'autographe royal; il lui écrit en effet : " L'ordre de mon maître est encore vierge, c'est à dire qu'il n'a été vu de personne; mais s'il ne m'a pas encore servi relativement aux autres, il ne m'en a pas moins été d'un merveilleux secours, pour moi-même, *en multipliant mes forces et doublant mon courage.* „ (*Beaumarchais et son temps.*)

Il est vraiment fâcheux que Figaro ne fût pas dévot! Une relique ou une médaille bénie aurait produit le même effet, et lui eût coûté moins de peine.

Sa boîte pendue au cou, et grâce, sans doute, aux vertus secrètes d'une royale écriture, il conclut l'affaire en un clin d'œil. L'auteur *est inconnu*, mais il est représenté à Londres par un juif vénitien nommé Guillaume *Angelucci* [le joli nom d'aventure (1)!] qui, en Angleterre, se fait appeler *Hatkinson*. Deux éditions sont imprimées, l'une à Londres, l'autre à Amsterdam. L'ordre du roi, signé à Marly le 10, n'a guère

(1) Inutile d'insister sur l'invraisemblance du prénom. Si les israélites ne donnent pas toujours, à leurs enfants, des noms bibliques, ils évitent, du moins, de leur donner des noms exclusivement chrétiens comme celui de *Guillaume*.

pu arriver à Londres que vers le 18; *dans la huitaine*, tout était terminé en Angleterre, car, le 26, Beaumarchais écrit à Sartines :

Calais, ce 26 juillet 1774.

« Tout considéré, monsieur, j'ai pris ma route de Hollande par Calais, parce qu'on m'a fait craindre de rester cinq ou six jours en mer, dans mon passage à Amsterdam; je ne perdrai pas autant de temps à faire la course par terre, et je souffrirai moins. Mon passage a été rude, mais beaucoup moins que le dernier.

. . . . . .

« Je compte être de retour avant quinze jours à Paris, et vous y renouveler de vive voix les assurances du très respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur, etc.

« *P. S.* — On m'a mandé que vous vous plaigniez du peu de fréquences de mes lettres; j'ai pourtant écrit régulièrement, mais je n'ai pas, il est vrai, confié à la poste des détails aussi nets que ceux que contient cette lettre, qui vous parvient par une voie sûre : car, suivant la maxime qu'on peut faire à autrui ce qu'on vous fait à vous-mêmes, le ministre anglais m'a appris qu'on décachetait, en Angleterre, tout ce qui avait rapport à la France. *Et voilà comme les basses ressources de la politique finissent par n'être plus qu'un commerce réciproque de vilenies qui n'est utile à personne!*

« J'ai peur de devenir misanthrope, car je me surprends à réfléchir bien austèrement sur tout le mal que j'aperçois.

Digitized by Google

« J'ai eu besoin, en Angleterre, *d'un manége bien délicat* pour finir mon opération, car j'y voyais des risques de plus d'un genre. *Enfin elle est finie, et tout est en sûreté.* Du secret, jusqu'à mon retour, je vous prie. »

Le manége *bien délicat* dont il s'agit ici est fort simple. Il consiste, comme dans l'affaire Morande, à détruire (nous supposons qu'elle existe) l'édition anglaise du pamphlet, achetée au juif Angelucci-Hatkinson, puis de procéder à la même opération, en Hollande. Ils vont ensemble, ou ils se retrouvent à Amsterdam, et au commencement d'août, M. de Loménie nous montre Beaumarchais, ayant fait brûler dans cette ville l'édition hollandaise, comme à Londres l'édition anglaise, visitant, *en touriste*, la Venise du Nord, après avoir fait prendre, *par écrit*, au prétendu Angelucci, les engagements les plus formels. (Le bon billet qu'a Lachâtre !)

Et cette opération si habilement, si rapidement menée n'a coûté que la bagatelle de 1,500 livres sterling, c'est à dire près de 75,000 *francs* de notre monnaie actuelle. Comme, cette fois, il s'agit de la reine et non de la Dubarry, on n'a pas jugé nécessaire de donner à une partie du prix la forme d'une rente. A quoi bon cette garantie, lorsque l'on a *des engagements écrits* du juif vénitien? — Est-ce croyable?

Et, pourtant le roi l'a cru, M. de Sartines l'a cru; M. de Loménie le croit peut-être encore. Quant à nous, nous déclarons hautement que nous ne le croyons pas, et nous espérons qu'après nous avoir

lu jusqu'au bout, le lecteur ne le croira pas davantage.

Mais la suite est plus incroyable encore.

Figaro *apprend* qu'il a éte trompé, que son juif a pu soustraire un exemplaire à la destruction si chèrement payée; il est parti, porteur de ses 75,000 fr. (ce n'est guère l'habitude des israélites, *inventeurs de la lettre de change*), et se rend pour faire réimprimer le libelle en français et en italien, à *Nuremberg*, ville libre, mais *impériale*, résidence d'un prévôt représentant l'impératrice, au milieu de la police autrichienne, si habile et si tortueuse, lui italien, lui juif, lui complice d'une odieuse diatribe dirigée contre la propre fille de Marie-Thérèse! Est-ce croyable?

Et pourtant ils l'ont tous cru!

Figaro se lance à sa poursuite. Il en informe M. de Sartines, dans une lettre dont malheureusement, M. de Loménie ne donne qu'un fragment (I, pag. 393). Il serait cependant assez curieux de savoir comment et par qui il a pu connaître non seulement le départ du prétendu Angelucci, mais encore le but et l'objet de son voyage.

Voici le fragment dont il s'agit :

« Je suis *comme un lion!* Je n'ai plus d'argent, mais j'ai des diamants, des bijoux : je vais tout vendre, et, *la rage dans le cœur*, je vais recommencer à postillonner... *Je ne sais pas l'allemand* (son domestique le sait; ce détail a son importance); les chemins que je vais prendre me sont inconnus, mais je viens de me procurer une bonne carte, et je vois déjà que je vais à Nimègue, à Clèves, à Dusseldorf, à Cologne,

à Francfort, à Mayence, et enfin à Nuremberg. J'irai jour et nuit, si je ne tombe pas de fatigue en chemin. Malheur à l'abominable homme qui me force à faire trois ou quatre cents lieues de plus *quand je croyais m'aller reposer!* Si je le trouve en chemin, je le dépouille de ses papiers, *et je le tue*, pour prix des chagrins et des peines qu'il me cause. „

Permettez, maître Figaro! nous savons que vous êtes très fort sur les grandes phrases et les grands mots, aussi vos doléances emphatiques nous touchent-elles assez peu. Nous conviendrons avec vous que ce juif Angelucci, s'il existe, est, en effet, un *abominable homme;* mais convenez aussi que s'il vous empêche, en ce moment, d'aller *vous reposer* (sur vos lauriers de négociateur?), c'est bien un peu votre faute. Comment n'avez-vous pas pensé, ainsi que, pour Morande, à cette précaution si sage, si prudente, de la rente viagère? Sans doute, parce que vous aviez affaire à un *aventurier juif*, et que la bonne foi des israélites *de cette classe* est proverbiale? Soit! Enfin! que voulez-vous? puisque le mal est fait!... Heureusement vous connaissez le but de son voyage; vous savez le chemin qu'il a pris. Faites diligence, mon pauvre garçon, au lieu de vous désoler, et d'écrire vos doléances à M. de Sartines. C'est là du temps perdu. La fortune a, parfois, des retours bizarres. N'est-il pas probable que ce damné juif n'aura pas terminé l'impression de son libelle quand vous arriverez à Nuremberg? Vous avez un ordre du roi de France, gendre de l'impératrice; quelle bonne idée vous avez eue là! C'est sans doute en prévision de

cette aventure que vous vous en êtes muni, et l'on avait bien tort d'hésiter à vous le donner. Votre prudence sera récompensée. Vous ferez arrêter l'infâme Angelucci, et il sera pendu haut et court, et ce sera bien fait. Qui sait même si vous ne le rejoindrez pas en chemin, sur la grand'route? Alors, c'est encore mieux. Vous serez trois contre lui : vous, votre domestique et le postillon qui vous conduira. Au risque de faire un bout de chemin à pied, vous abandonnerez, un instant, les chevaux à eux-mêmes; vous vous précipiterez sur ce misérable, et vous en aurez facilement raison. Mais ne le tuez pas! Le *Barbier* de Séville ne verse le sang que dans les cas extrêmement rares où sa main, si sûre d'habitude, entaille le menton de sa pratique. Non; croyez-moi, pas de sang! Vous garottez cet abominable Angelucci, vous le jetez, comme un sac d'avoine, sur le devant de la voiture, et vous le livrez aux autorités de la ville la plus voisine. Dans cette hypothèse, comme dans la précédente, il est également pendu; seulement, au lieu d'être pendu à Nuremberg, il est pendu ailleurs. L'important, c'est qu'il soit pendu.

Digitized by Google

II

FIGARO ET LES BRIGANDS DU LEICHTENHOLTZ

Figaro a suivi notre conseil, et nos souhaits vont se réaliser. Le voilà qui court la poste, en chaise à deux roues, voyageant comme en Angleterre, sous le nom de *M. de Ronac*, anagramme de son véritable nom : *Caron*, gentilhomme français (1). Nous sommes au 14 août; déjà il a dépassé Francfort et Wurtzbourg; il a pris, au relai de *Langenfeld*, des chevaux et un postillon qui doivent le conduire jusqu'à *Emskirchen*, et il approche de *Neustadt sur Aisch*, petite ville distante de huit à dix lieues seulement de Nuremberg, but de son voyage. Pourvu qu'Angelucci y soit encore! Son postillon se retourne par hasard, le voit se lever debout dans la voiture, prendre dans le coffre une trousse de toilette et en tirer un miroir et

(1) On sait que *Beaumarchais* était le nom d'un petit domaine appartenant à une des trois femmes du jeune *Caron* qui l'a illustré par sa plume; néanmoins, même de son vivant, sa famille le portait volontiers; ce qui fait dire à l'un de ses adversaires : « Il *emprunta* ce nom de *Beaumarchais* à l'une de ses femmes, pour le *prêter* à l'une de ses sœurs. »

Digitized by Google

un rasoir. Il en conclut que son voyageur veut se faire la barbe chemin faisant. Cela lui semble étrange, mais il croit conduire *un anglais* (le domestique l'était). Or, déjà à cette époque, l'excentricité du voyageur anglais était proverbiale parmi tous les postillons et aubergistes de l'Europe; aussi cela ne l'étonne-t-il que médiocrement. Nous qui savons que ce n'est pas un Anglais, et que Figaro lui-même ne pourrait se raser en voiture, sans se couper, cela nous étonne fort. Mais, à mesure que nous avancerons, nous allons marcher d'étonnement en étonnement.

Quoi qu'il en soit, ne perdons pas de vue ce miroir; c'est celui de la vérité; nous le retrouverons; n'oublions pas ce rasoir; c'est celui du barbier de Séville; nous le retrouverons aussi, et nous nous en servirons pour déchirer la trame d'un *imbroglio* trop habilement ourdi :

Nimia precautio dolus.

Mais quel est donc ce petit homme, coiffé d'une perruque blonde au dessous de laquelle se dressent les boucles rebelles et frisées d'une chevelure noire comme sont, en général, celles des israélites, lequel s'en va trottinant sur un petit cheval brun, marqué d'une tache blanche au devant de la tête? Si c'était ce maudit juif!

C'est bien lui! Figaro l'a reconnu, comme il a reconnu Figaro; il presse l'allure de son cheval, mais les chevaux du relai de Langenfeld courent plus vite que le sien, et la chaise de poste va l'atteindre, lors-

qu'il se jette hors de la route, et se dirige, à gauche, vers un bois de sapins qui s'élève, en pente douce, jusqu'au sommet de la colline.

Nous disions bien qu'on le retrouverait, *cet abominable Angelucci!* Figaro se précipite en bas de sa voiture, le pistolet au poing. Angelucci, qui a pénétré dans le bois, où il n'y a plus de chemin tracé, est obligé de ralentir sa marche, son adversaire le joint, le saisit par la botte, le jette à bas de son cheval, le dépouille de la gibecière dans laquelle il portait et le prix du libelle et l'exemplaire qu'il en avait soustrait, puis... il le laisse aller! Bien plus! il lui rend une partie de ses 75,000 francs, pour qu'il puisse se retirer en lieu sûr. Mais à peine le juif s'est-il éloigné, que, des profondeurs du bois, sortent deux brigands qui s'élancent sur Figaro et lui font les plus graves blessures à la poitrine, au visage, à la main gauche; heureusement le domestique et le postillon inquiets de ne pas le voir revenir accourent à sa recherche, ce dernier sonnant de ce petit cor qu'ils portent encore aujourd'hui en sautoir, pour s'annoncer aux relais (Loménie, I, pag. 394). M. de Ronac remonte, mourant, vomissant le sang à flots, dans sa voiture; bientôt il traverse la petite ville de Neustadt, où un magistrat pourra recevoir sa plainte, où un chirurgien pourra poser le premier appareil sur ses blessures; *il refuse de s'y arrêter* et continue sa route jusqu'à Nuremberg où il arriva à une heure assez avancée de la soirée. Il descendit au *Coq-Rouge*, hôtel qui existe encore, à l'entrée de la ville, à gauche, près de la douane dont il n'est séparé que par une

étroite ruelle. Bien que rajeuni, ce *Gasthoff* n'a pas complétement perdu l'aspect des vieilles hôtelleries allemandes. Voilà Figaro, dans une ville de 75,000 âmes, où il ne doit pas manquer de médecins habiles; les indications qu'il donnera à la justice, non pas sur Angelucci — s'il l'a laissé s'éloigner, s'il lui a même fourni de quoi faire son voyage, c'est qu'il est certain de n'avoir plus rien à craindre de lui — mais sur les brigands, dont il a failli être victime, peuvent amener leur arrestation; peu importe; il déclare qu'il va lui-même porter plainte *à Vienne* (bey dem kayserhofe selbst Beschwerde zu führen! — *Arneth*, pag. 17).

Que dirions-nous, s'il y avait encore des voleurs de grands chemins, d'un homme qui, attaqué dans la forêt de Haguenau, répondrait aux magistrats de Strasbourg qu'il va *porter plainte à Paris?* Il risquerait fort de voir lancer contre lui par l'un des juges d'instruction du Bas-Rhin, un mandat de comparution; d'*amener*, au besoin. Peut-être Beaumarchais courait-il le même risque à Nuremberg; c'est même, pour nous qui ne croyons pas à la gravité de ses blessures, la seule manière d'expliquer le détour qu'il fait, pour aller s'embarquer à *Donauwerth* ou à *Ingolstadt*, et continuer jusqu'à Vienne par le Danube, voie moins rapide que la poste; mais, une fois sur le fleuve, sa trace était plus difficile à suivre.

Quoi qu'il en soit, parti de Nuremberg, le 15 au matin, nous le retrouvons, dans la journée, en bateau, la plume en main. Laissons-la-lui quelque temps; sauf la véracité, il la manie mieux que nous.

« Dans un bateau sur le Danube auprès de Rastisbonne, le 15 août 1774.

« A M. R...

« Avant d'entrer en matière avec vous, mon ami, je dois vous prévenir qu'étant dans un bateau sur lequel il y a six rameurs, et parcourant un fleuve rapide qui m'entraîne, la secousse de chaque coup d'aviron imprime à mon corps, et surtout à mon bras, un mouvement composé qui dérange ma plume, et donnera dans le moment à mon écriture le caractère tremblant et peu assuré que vous allez lui trouver; car j'ai fait cesser de ramer pour écrire cet exorde, afin que sa dissemblance à ce qui va suivre puisse vous convaincre que le vice de mon écriture vient d'une cause étrangère, *et non d'aucun désordre intérieur causé par mes souffrances.*

« Ceci posé, tâchez de me lire, et tenez-vous bien.

« Ma situation me rappelle l'état où se trouva, dans les mêmes lieux, un philosophe dont vous et moi admirons le génie. Descartes raconte que, descendant le Danube dans une barque et lisant tranquillement assis sur la pointe, il ouït distinctement les mariniers, qui ne supposaient pas qu'il entendît l'allemand, projeter de l'assassiner. Il rassura, dit-il, sa contenance, examina si ses armes étaient en bon état, en un mot fit si bonne mine, que jamais ces gens, dont il suivait tous les mouvements, n'osèrent exécuter leur mauvais dessein.

« Moi qui n'ai pas à un si haut degré que lui la

perfection de la philosophie, mais qui me pique aussi de méthode et de courage dans mes actions, je me trouve dans un bateau du Danube, ne pouvant absolument souffrir le mouvement de ma chaise en poste, parce qu'on a osé exécuter hier sur moi ce qu'on n'osa, le siècle passé, entreprendre sur lui.

« Hier donc, sur les trois heures après-midi, auprès de Neuschtat, à quelques cinq lieues de Nuremberg (1), passant en chaise avec un seul postillon et mon domestique anglais, dans une forêt de sapins assez claire, je suis descendu pour satisfaire un besoin, et ma chaise a continué de marcher au pas, comme cela était arrivé toutes les fois que j'étais descendu. Après une courte pause, j'allais me remettre en marche pour la rejoindre, *lorsqu'un homme à cheval, me coupant le chemin*, saute à terre et vient au devant de moi. Il me dit quelques mots allemands que je n'entends point; mais, comme il avait un long couteau ou poignard à la main, j'ai bien jugé qu'il en voulait à ma bourse ou à mes jours. J'ai fouillé dans mon gousset de devant, ce qui lui a fait croire que je l'avais entendu, et qu'il était maître de mon or. Il était seul; au lieu de ma bourse, j'ai tiré mon pistolet que je lui ai présenté sans parler, élevant ma canne de l'autre main pour parer un coup, s'il essayait de m'en porter; puis, reculant contre un gros sapin et le tournant lestement, j'ai mis l'arbre entre lui et moi. Là, ne le craignant plus, j'ai regardé si

(1) Il compte, évidemment, en *lieues de pays*, car il y a au moins 35 kilomètres.

mon pistolet était amorcé. Cette contenance assurée l'a, en effet, arrêté tout court. J'avais déjà gagné à reculons un second et un troisième sapin, toujours les tournant à mesure que j'y arrivais, la canne levée d'une main, et le pistolet de l'autre, ajusté sur lui. " Je faisais une manœuvre assez sûre, ce qui bientôt allait me remettre dans ma route, lorsque la voix d'un homme m'a forcé de tourner la tête. C'était un grand coquin en veste bleue sans manches, *portant son habit sur son bras*, qui accourait vers moi par derrière. Le danger croissant m'a fait me recueillir rapidement : j'ai pensé que le péril étant plus grand de me laisser prendre par derrière, je devais revenir au devant de l'arbre, et me défaire de l'homme au poignard, pour marcher ensuite à l'autre brigand; tout cela s'est agité, s'est exécuté comme un éclair. Courant donc au premier voleur jusqu'à la longueur de ma canne, j'ai fait sur lui feu de mon pistolet, qui, misérablement, n'a point parti; j'étais perdu. L'homme, sentant son avantage, s'est avancé sur moi; je parais pourtant de ma canne, en reculant à mon arbre, et cherchant mon autre pistolet dans mon gousset gauche, lorsque le second voleur, *m'ayant joint par derrière*, malgré que je fusse adossé au sapin, m'a saisi par une épaule et *m'a renversé en arrière;* le premier alors m'a frappé de son long couteau, de toute sa force au milieu de la poitrine. C'était fait de moi; mais, pour vous donner une juste idée de la combinaison d'incidents à qui je dois, mon ami, la joie de pouvoir encore vous écrire, il faut que vous sachiez que je porte sur ma poitrine une boîte

d'or ovale, assez grande et très plate, en forme de lentille, suspendue à mon cou par une chaînette d'or ; boîte que j'ai fait faire à Londres, et renfermant un papier si précieux pour moi, que sans lui je ne voyagerais pas. En passant à Francfort, j'avais fait ajuster à cette boîte un sachet de soie, parce que, quand j'avais fort chaud, si le métal touchait subitement la peau, cela me saisissait un peu.

« Or, par un hasard, ou plutôt par un bonheur qui ne m'abandonne jamais au milieu des plus grands maux, le coup de poignard, violemment assené sur ma poitrine, a frappé sur cette boîte, qui est assez large, au moment qu'attiré du côté de l'arbre par l'effort du second brigand qui me fit perdre pied, *je tombais à la renverse*. Tout cela combiné fait qu'au lieu de me crever le cœur, le couteau a glissé sur le métal, *en coupant le sachet*, enfonçant la boîte, et la sillonnant profondément ; puis m'éraflant la haute poitrine, *il m'est venu percer le menton en dessous, et sortir par le bas de ma joue droite*. Si j'eusse perdu la tête en cet extrême péril, il est certain, mon ami, que j'aurais aussi perdu la vie. *Je ne suis pas mort*, dis-je, en me relevant avec force; et, voyant que l'homme qui m'avait frappé était le seul armé, je m'élance sur lui comme un tigre, à tous risques, et saisissant son poignet, je veux lui arracher son long couteau qu'il retire avec force, ce qui me coupe *jusqu'à l'os* toute la paume de la main gauche, dans la partie charnue du pouce. Mais l'effort qu'il fait en retirant son bras, joint à celui que je faisais moi-même en avant sur lui, le renverse à son tour; un grand

coup du talon de ma botte, appuyé sur son poignet, lui fait lâcher le poignard, que je ramasse, en lui sautant à deux genoux sur l'estomac. Le second bandit, plus lâche encore que le premier, me voyant prêt à tuer son camarade, au lieu de le secourir, saute sur le cheval qui paissait à dix pas, et s'enfuit à toutes jambes. Le misérable que je tenais sous moi, *et que j'aveuglais par le sang qui me ruisselait du visage*, se voyant abandonné, a fait un effort qui l'a retourné à l'instant où j'allais le frapper, et se relevant à deux genoux, les mains jointes, il m'a crié lamentablement : *Monsieur! mon ômi!* et beaucoup de mots allemands par lesquels j'ai compris qu'il me demandait la vie. *Infâme scélérat!* ai-je dit, et mon premier mouvement se prolongeant, j'allais le tuer; un second, opposé, mais très rapide, m'a fait penser qu'égorger un homme à genoux, les mains jointes, était une espèce d'assassinat, une lâcheté indigne d'un homme d'honneur. Cependant, pour qu'il s'en souvînt bien, je voulais au moins le blesser grièvement; il s'est prosterné en criant : *Mein Gott!* (mon Dieu!)

" Tâchez de suivre mon âme à travers tous ces mouvements aussi prompts qu'opposés, mon ami, et vous parviendrez peut-être à concevoir comment, du plus grand danger dont j'aie jamais eu à me garantir, je suis, en un clin d'œil, devenu assez osé pour espérer lier les mains derrière le dos à cet homme, et l'amener, ainsi garrotté, jusqu'à ma chaise; tout cela ne fut qu'un éclair. Ma résolution arrêtée, *d'un seul coup je coupai promptement sa forte ceinture*

de chamois par derrière, avec son couteau que je tenais de la main droite, acte que sa proternation rendait très facile.

« Mais, comme j'y mettais autant de violence que de vitesse, *je l'ai fort blessé aux reins*, ce qui lui a fait jeter un grand cri en se relevant sur ses genoux, et joignant de nouveau les mains. Malgré la douleur excessive que je ressentais au visage et surtout à la main gauche, je suis convaincu que je l'aurais entraîné, car il n'a fait aucune résistance, lorsque, ayant tiré mon mouchoir, et *jeté à trente pas le couteau qui me gênait*, parce que j'avais mon second pistolet dans la main gauche, je me disposais à l'attacher ; mais cet espoir n'a pas été long : j'ai vu revenir de loin l'*autre bandit*, *accompagné de quelques scélérats* de son espèce ; il a fallu de nouveau m'occuper de ma sûreté. J'avoue qu'alors j'ai senti la faute que j'avais faite de jeter le couteau ; j'aurais tué l'homme sans scrupule en ce moment, et c'était un ennemi de moins. Mais, ne voulant pas vider mon second pistolet, le seul porte-respect qui me restât contre ceux qui venaient à moi, car ma canne était tout au plus défensive, dans la fureur qui m'a saisi de nouveau, *j'ai violemment frappé la bouche de cet homme agenouillé*, *du bout de mon pistolet*, *ce qui lui a enfoncé la mâchoire et cassé quelques dents de devant qui l'ont fait saigner comme un bœuf*. Il s'est cru mort et est tombé. Dans ce moment, le postillon, inquiet de mon retard et me croyant égaré, *était entré dans le bois pour me chercher*. *Il a sonné du petit cor* que les postillons allemands portent tous en bandoulière; ce

bruit *et sa vue* ont suspendu la course des scélérats, et m'ont donné le temps de me retirer, la canne levée et mon pistolet en avant, sans avoir été volé. Quand ils m'ont senti sur le chemin, ils se sont dispersés et mon laquais a vu, *ainsi que le postillon*, passer auprès d'eux et de ma chaise, en traversant la route avec vitesse, le coquin à la veste bleue sans manches, *ayant son habit sur son bras :* c'était celui qui m'avait renversé. Peut-être espérait-il fouiller ma voiture après avoir manqué mes poches. Mon premier soin, quand je me suis vu en sûreté et à portée de ma chaise, a été d'uriner bien vite. Une expérience bien des fois réitérée m'a appris qu'après une grande émotion, c'est un des plus sûrs calmants qu'on puisse employer. J'ai imbibé mon mouchoir d'urine, et j'en ai lavé mes plaies. Celle de la haute poitrine s'est trouvée n'être qu'une éraflure.

" Celle du menton, *très profonde*, se fût certainement prolongée jusque dans la cervelle si le coup eût porté droit, et si la position renversée où j'étais en le recevant n'eût fait glisser le couteau sur l'os de la mâchoire inférieure.

" La blessure de ma main gauche, plus douloureuse encore à cause du mouvement habituel de cette partie, s'enfonce dans le gras inférieur du pouce et va jusqu'à l'os. Mon laquais effrayé me demandait *pourquoi je n'avais pas appelé;* mais indépendamment que ma chaise *qui avait toujours marché*, se trouvait beaucoup trop loin pour me faire entendre, en criant, c'était ce que je n'avais garde de faire, sachant bien que rien ne détruit la force, comme de la consumer

en de vaines exclamations. Le silence et le recueillement sont les sauvegardes du courage, qui, à son tour est la sauvegarde de la vie en ces grandes occasions. Imbécile! lui ai-je dit, fallait-il aller aussi loin et me laisser assassiner?

" Je me suis fait promptement conduire à Nuremberg, *où l'on m'a appris* que quelques jours avant, *les mêmes voleurs*, *en ce même endroit*, avaient arrêté le chariot de poste, et *avaient détroussé de* 40,000 *florins* divers voyageurs.

" J'ai donné le signalement des hommes, du cheval, et l'on a mis sur-le-champ *de nouveaux soldats* en campagne pour les arrêter.

" *De l'eau et de l'eau-de-vie* ont été mon pansement; mais mon plus grand mal est une douleur si aiguë dans le creux de l'estomac, chaque fois que le diaphragme se soulève pour l'aspiration, que cela me plie en deux à tout moment. Il faut qu'en ce débat j'aie reçu quelque grand coup dans cet endroit, que je n'ai pas senti d'abord.

" En examinant, depuis, de sang-froid, l'état des choses, j'ai vu que la double étoffe du sachet et la bourre parfumée qu'il renferme, coupées par l'effort du coup porté dans ma poitrine, l'ont beaucoup amorti. La boîte d'or, en le recevant, a fait ressort, comme une lame de fer-blanc, et le coup, assené de bas en haut, parce que je tombai à la renverse, n'a fait que glisser dessus, ce qui n'empêche pas qu'elle soit enfoncée, crevée et sillonnée par la pointe du poignard.

" Cette circonstance d'une boîte, qui paraît destinée à un portrait, quoiqu'un peu grande, et qui m'a

sauvé la vie, a tellement frappé les honnêtes personnes de Nuremberg, qu'elles ne pouvaient se lasser d'examiner la boîte et le sachet; tous voulaient, en conséquence, que je fisse un grand office à la sainte Vierge, en reconnaissance de ce bonheur. Et moi, en les laissant dans leur erreur, je leur ai fait remarquer, en riant, qu'il y aurait une contradiction manifeste et même indécente d'aller remercier la Vierge, parce que la boîte à portrait d'une femme qui ne l'est pas m'avait garanti de la mort. Ils n'ont pas manqué, comme bien vous pensez, de dire à cela que j'étais un drôle de corps. Je suis de leur avis; mais on a beau jeu de rire quand on se voit sur ses pieds après une aussi diabolique aventure.

« Si mon étouffement continue, je me ferai saigner ce soir à Ratisbonne, où l'on m'a dit que *je trouverais encore plus de secours qu'à Nuremberg*. Désormais, il faudra changer mon appellation, et au lieu de B... *le blâmé*, l'on me nommera B... *le balafré*. Balafre, mes amis, qui ne laissera pas de nuire à mes succès aphrodisiaques! Mais qu'y faire? Ne faut-il pas que tout finisse?

« Faites avec moi quelques réflexions philosophiques sur ma bizarre destinée; il y a beau champ pour cela. Qu'est-ce donc que le sort me garde? Car, quoiqu'il fît bien chaud à la barre du palais, il faisait encore quelques degrés plus chaud dans la sapinière de Neuschtat.

« Cependant, je suis sur mes pieds, tout n'est donc pas dit pour moi.

« Songez, mon ami, que je suis vivant, et vous

concevrez comment les choses mêmes qui paraissent si simples aux autres hommes, qu'ils ne prennent pas seulement la peine d'y réfléchir, sont presque toujours pour moi la source d'une foule de sensations agréables. Je serai donc joyeux désormais, toutes les fois que je me souviendrai que je suis bien en vie, car vous m'avouerez que ce serait une grande platitude que d'aller mourir de cette sotte oppression d'estomac qui me reste après m'être relevé vivant, quoique assassiné par deux scélérats. Me croyez-vous capable d'une pareille ineptie? Oh! que non! Vous avez trop bonne opinion de moi pour me supposer en danger. Je vais bien *me reposer et me soigner*, avant de me remettre en route pour la France; *nos affaires sont terminées;* mais j'ai l'air d'un masque avec ma balafre, mes béguins, ma main pote et enveloppée. Ajoutez que je grimace comme un supplicié toutes les fois que j'aspire, ce qui compose environ quarante grimaces par minute, et ne saurait manquer de m'enlaidir encore davantage; et voyez quel joli homme je suis.

« Au milieu de tout cela, je ne puis m'empêcher de sourire de la mine bassement ridicule que fait un lâche coquin pris sur le temps, et forcé de demander quartier. Mais quand ce spectacle a frappé mes yeux, alors il n'était plus question de rire; aussi ne riais-je pas! Je voyais seulement quel extrême avantage a l'homme de sang-froid sur ceux qui le perdent. Voilà ce que j'ai étudié toute ma vie; voilà ce à quoi j'ai rompu mon âme trop bouillante, à force de l'exercer sur les contradictions.

Digitized by Google

« Il n'y a plus que les petites colères qui me rendent mauvais joueur, les grandes me trouvent toujours assez armé. Il faut pourtant que la nature souffre en moi de cet effort, puisqu'elle ne s'en donne la peine que dans les occasions majeures et me laisse tout entier à mon vice radical sur les coups d'épingle; et voilà certainement pourquoi je suis deux hommes, fort dans la force, enfant et musard tout le reste du temps.

« Cet accident a fait tant d'éclat dans le pays, qu'il se peut très bien que quelques gazettes en parlent. Mais comme elles ne diront apparemment le fait qu'en abrégé, je profite du loisir d'une route tranquille, sur un très beau fleuve, dont le cours sinueux, changeant à tous moments l'aspect des rivages, réjouit ma vue, et met assez de calme dans mes idées pour que je puisse vous faire ce détail. S'il est un peu décousu, vous serez indulgent lorsque vous penserez que j'étouffe en respirant, et que tout le corps me fait mal, sans compter les élancements de mes blessures, qui ne m'auraient pas permis de tenir plus longtemps le cahotement de la poste, ce qui m'a fait gagner le Danube par le plus court chemin.

« La fièvre m'avait pris en quittant les terres de Prusse pour entrer dans l'électorat de Trèves et de Cologne; car toute la route depuis Nimègue où finit la Hollande, à travers le duché de Clèves, est si affreuse, que la fatigue seule m'avait rendu malade. Quand le roi de Prusse, disent les habitants, n'aura plus rien à nous prendre, il ne nous prendra plus

rien. Aussi tout ce pays est-il déplorable. Le Salomon du Nord, il faut l'avouer, aime un peu beaucoup l'argent, et en général, il a plus de qualités que de vertus : aussi sera-t-il rangé dans la classe des conquérants, par l'histoire, et non dans celle des rois.

« Je me serais fait saigner à Francfort, c'était mon projet, si je l'avais pu sans me trop arrêter; mais n'y pouvant trop rester à cause des affaires pressées qui m'appelaient ailleurs, on ne m'a pas conseillé d'ouvrir ma veine en courant.

« Et voyez comme tout est pour le mieux! Si j'avais affaibli, ce jour-là, mon corps par la saignée dans une ville impériale, où aurais-je pris l'audace et l'ardeur fiévreuse qui m'ont tiré d'affaire le lendemain dans une forêt de sapins? Réellement, mon ami, je deviendrai panglossiste : je sens que tout m'y porte. Si l'optimisme est une chimère, il faut avouer qu'il n'en est pas de plus consolante et de plus gaie. Je m'y tiens.

« Vous entendez bien que je n'écris pas ces horribles détails, aux femmes qui prennent à moi quelqu'intérêt : outre qu'il est trop long, telle d'entre elles mourrait de frayeur avant la troisième page; et peut-être ne vous l'aurais-je pas écrit à vous-même, si je n'avais craint tout ce que vos conjectures pourraient avoir de funeste en voyant dans quelque gazette étrangère :

« Les lettres de Nuremberg portent que des vo-
« leurs qui avaient détroussé le chariot de poste il
« y a quelques jours, ont arrêté, le 14 août, un gen-

« tilhomme français, nommé M. de Ronac, et l'ont « dangereusement blessé, quoiqu'ils n'aient pu ni le « voler ni le tuer. »

« Allez donc, mon ami, *dans tous les domiciles mâles et femelles de ma connaissance;* et après avoir assuré que je suis bien en vie, *lisez ce que vous voudrez de ma lettre*, en accompagnant votre lecture de toutes les réflexions consolantes que mon bonheur doit vous suggérer.

« Je puis être dans trois semaines à Paris (car je ne doute pas que je n'y retourne encore) : *un étouffement ne tue pas un homme de ma vigueur*. Pour mes blessure, je dis comme le sieur Germier : *la chair*, *la peau*, *tout cela revient gratis*. Adieu, mon ami.

« Quand vous me reverrez, vous direz tout comme les paysans des villes où je passe, et qui ont appris mon aventure par les postillons de Nuremberg partis avant moi. Ils s'attroupent autour de ma chaise, et mon laquais me traduit ce qu'ils disent : *Viens donc voir; voilà ce monsieur français qui a été tué dans le bois de Neuschtat*. Je ris, et ils ouvrent de grandes bouches d'admiration de voir le monsieur tué qui rit. Mais je parle d'hier, car aujourd'hui je suis sur le Danube ; je n'offre plus rien, à la curiosité des paysans.

« J'ai excessivement à me louer de la compassion empressée de tout ce qui m'a vu à Nuremberg, et de la vivacité avec laquelle on s'est mis en quête des brigands. M. le baron de Loffelholz, bourgmestre de la ville, M. *de Welz*, conseiller aulique, administrateur des postes ; M. Charles de Felzer, officier des postes, fils d'un médecin de l'impératrice à Vienne ;

sa femme ; M. le baron de Genski, polonais, et logé dans mon auberge ; l'honnête Conud Gimbert, mon aubergiste (1) et sa famille ; je nomme tous ces honnêtes gens avec joie, toujours ravi quand je rencontre quelque part les hommes ainsi qu'ils devraient être partout. J'écrivais un jour d'Ostende à M. le prince de Conti, en lui faisant le détail de tout ce qui me frappait dans ce port, que si je m'étais un peu brouillé avec les hommes à la barre du parlement de Paris, je m'étais bien raccommodé avec eux à la barre du port d'Ostende. Ici, c'est la même chose, pour moi : j'ai repris pour les hommes, à Nuremberg, l'amour qui m'avait un peu quitté à Neuschtat.

« Bonjour mon ami. Quoique j'aie haché cette lettre à dix reprises, ce qui ne la fera pas briller par la composition, je suis las d'écrire, las d'être assis, las d'être malade, *las d'être en route*, et réellement un peu bien las de voir sans cesse ma chère paresse contrariée et gourmandée par une succession rapide d'événements si actifs qu'ils m'en font perdre haleine. Il y a longtemps que tous mes amis ont dit que quand j'aurai rattrapé ma tranquillité, j'aurai bien gagné le repos après lequel je cours. Où diable est-il donc fourré? Je l'ignore. Enfin, las d'être tourmenté, je pourrai bien, quelque jour, jeter mon bonnet en l'air de tous les incidents de la vie, et dire aux autres : en voilà assez pour moi; tâchez de mieux faire, et c'est ce que je vous souhaite. Bonjour mon ami. »

(1) Quelques-uns de ces noms sont mal écrits ; ils seront rectifiés plus loin.

Peu après avoir terminé cette longue lettre, il abordait à Ratisbonne et descendait, vraisemblablement, *au Coq-Blanc* (zum weissen Hahn), cousin et correspondant du *Coq rouge* de Nuremberg; c'est d'ailleurs la seule hôtellerie qui existe et qui ait jamais existé dans la *Putter-gasse*, petite rue qui descend au Danube où elle débouche en face du port, à quelques pas en aval du vieux pont, et par conséquent celle qu'ont, depuis des siècles, choisie, de préférence, les voyageurs par eau. L'extérieur de cet hôtel indique, au premier abord, un assemblage de constructions d'époques différentes auxquelles on s'est efforcé, sans y réussir complétement, de donner une apparence uniforme; à l'un des angles s'élève une tourelle octogone, sur l'un des pans de laquelle se dresse, avec une mine orgueilleuse, le gallinacée qui lui a donné son nom. A l'intérieur, l'enchevêtrement des divers corps de logis, et surtout des escaliers, est plus sensible encore. Au premier étage, une porte ogivale donne accès dans une chambre dont les voûtes, ogivales aussi, sont ornées de nervures se réunissant à la clef, sous divers écussons qu'on restaure en ce moment (8 juillet 1868), avec plus d'éclat que d'exactitude héraldique. La salle à manger située au rez-de-chaussée, au dessous de la chambre dont nous venons de parler, présente un caractère analogue, bien que moins tranché. Les entre-deux des fenêtres dont les ogives primitives ont été remplacées par de larges baies carrées, sont occupés par des colonnes mal dissimulées dont on distingue encore les chapiteaux ornés de feuillages dans

le style du quinzième siècle. On y reconnaît, sans trop d'efforts, une ancienne chapelle divisée en deux dans sa hauteur, et dont la partie supérieure a seule conservé son aspect originaire. C'est véritablement une des curiosités de Ratisbonne, bien qu'elle ne soit pas indiquée dans les *Guides*.

Une inscription suspendue dans un cadre, à l'un des murs de la salle à manger, en fait connaître l'origine. Écrite en vieil allemand et en caractères gothiques, cette inscription semble, au premier abord, une page détachée de quelque vieux manuscrit; mais l'éclat des couleurs et de l'or des majuscules ornées, le grain et la teinte du papier, aussi bien que l'absence de toute abréviation, indiquent assez une imitation moderne, très habilement réussie et due, paraît-il, à un pensionnaire de l'hôtel, capitaine dans l'armée bavaroise. En voici la traduction :

« En l'année 1476, des hosties consacrées furent profanées et enlevées de l'église Saint-Haymerand, par de mauvais sujets (*bösen Büben*) qui les jetèrent, rue *Putter-gasse*, dans la cave du nommé Sigismond Wittemann. En expiation de ce sacrilége, le magistrat et la bourgeoisie de *Regensburg* (Ratisbonne) fondèrent en ce lieu une chapelle sous l'invocation du Saint-Sauveur avec trois autels et deux chapelains qui devaient y célébrer chaque jour une messe expiatoire. Elle fut consacrée, le 11 octobre 1493, par l'évêque Rupert, né comte palatin de Bavière, de sorte que les voyageurs *par eau* pouvaient y entendre la messe chaque matin.

« Vers 1542, lors du triomphe de la Réforme, le

Digitized by Google

magistrat enleva cette église au culte, avec tant d'autres ; elle fut transformée en une maison particulière qui appartint d'abord à Gaspard Schickey, et devint plus tard l'hôtel *au Coq-Blanc*, où l'on trouve encore aujourd'hui une salle pour boire, une chambre pour dormir.

« C'est pourquoi, cher voyageur, accueille cette requête (*der Bitt*) :

« Trinck und iss
« Gott nitt vergiss. »

(*Bois et mange sans oublier Dieu !*)

Tandis que M. de Ronac, gentilhomme français, soupe dans cette salle, tandis qu'il repose dans la chambre ogivale réservée, depuis que l'hôtel existe, aux hôtes de distinction — or le personnage n'avait garde de se laisser donner une autre qualification — examinons rapidement cette longue lettre qu'il vient d'écrire dans son bateau.

La plupart de nos lecteurs la connaissent ; elle est imprimée dans les œuvres complètes de Beaumarchais ; elle figure, en outre, *expurgée*, dans divers cours de littérature ou de rhétorique à l'usage de la jeunesse, comme *modèle de style épistolaire*. Pour l'esprit, pour la liberté d'allure, pour le talent descriptif qui y règnent, soit ; mais il y manque ce que l'on cherche tout d'abord dans une lettre : cet accent de sincérité, de sensibilité, qui fait aussitôt sympathiser le lecteur avec celui qui l'a écrite. Ici, au contraire,

tout est factice, tout est théâtral, tout est invraisemblable, et vous met aussitôt en défiance.

Nous n'insisterons pas sur le silence gardé à l'endroit d'*Angelucci*, principal personnage du drame, puisque c'est en le poursuivant que le narrateur tombe au milieu des brigands; il ne pouvait parler d'Angelucci sans parler de sa mission dont le secret, connu seulement du Roi et M. de Sartines, ne devait être dévoilé à nul autre. Mais le ton général de la lettre, cet enjouement souvent de mauvais goût qui y règne, n'est pas celui d'un homme fatigué depuis plus d'une semaine par la fièvre, frappé, la veille même, de trois graves blessures, et ne pouvant respirer qu'avec la plus pénible souffrance.

Quant à la scène elle-même, ce voleur *à cheval*, mettant pied à terre pour détrousser les gens, cet autre à pied, sans autre arme que *son habit sous le bras*, le triomphe momentané du voyageur, le second brigand montant à cheval pour aller chercher du renfort, ce renfort de scélérats arrivant juste à point pour délivrer leur camarade qui va être fait prisonnier, enfin le postillon arrivant à son tour juste à point pour sauver le voyageur; celui-ci qui n'appelle point, alors que ses gens ne sont pas à plus de cent mètres de la lisière du bois, qui, perdant le sang *au point d'aveugler son adversaire*, refuse de s'arrêter dans la ville voisine, pour s'y faire panser, pour porter plainte contre ses agresseurs et y donner leur signalement, tout cela paraît fort suspect. Mais, arrivé à Nuremberg, ville dans laquelle il peut, dans laquelle il doit s'arrêter pour se faire soigner, afin de ne pas s'éloigner davan-

tage de la France, où il lui tarde tant de *se reposer*, où l'attendent ceux qui l'ont chargé d'une mission dont il doit rendre compte, il ne séjourne qu'une nuit, et il poursuit sa route vers le Danube et il s'embarque pour Ratisbonne, *où on lui a dit qu'il trouverait plus de secours qu'à Nuremberg !* Il faut qu'il compte bien sur l'ignorance malheureusement trop réelle que le Français a toujours professée en matière de géographie ! Comme s'il pouvait se rencontrer, dans toute l'Allemagne, quelqu'un d'assez simple pour dire à un étranger que Ratisbonne, ville de 25,000 âmes, offre plus de ressources que Nuremberg qui en compte *trois fois autant !* Et ces voleurs qui déjà, *au même endroit*, *quelques jours auparavant*, ont enlevé 40,000 florins, ce qui représente *près de* 200,000 *francs* de nos jours ! Comme si, après un vol aussi considérable, ces sortes de gens ne faisaient pas trève à leurs exploits pour jouir pendant quelque temps de leur butin !

Et cette recommandation de colporter sa lettre de porte en porte, *mâles et femelles* (femelles surtout, à coup sûr) pour se rendre intéressant, pour que, compatissant à ses souffrances, ému du danger qu'il a couru, on ne s'étonne pas de son retard, et qu'on le suppose retenu sur les bords du Danube, *où il n'avait que faire*, par les soins qu'exige sa santé après un si violent assaut.

Mais, en réalité, il n'a pas plus envie, il n'a pas plus besoin de séjourner à Ratisbonne qu'à Nuremberg. Aussi, le lendemain, remonte-t-il dans son bateau, d'où il écrit une lettre presque aussi longue que

Digitized by Google

la précédente, à son fidèle Gudin, si souvent nommé dans le livre de M. de Loménie. Il le suppose instruit par M. R..., leur ami commun, des détails contenus dans sa lettre de la veille, et il brode sur ce thème; c'est un mélange de réflexions philosophiques, de remarques critiques et plaisantes sur les exactions de la douane; de descriptions de paysages, de réflexions philosophiques, sur la bizarrerie de la destinée, etc. Nous les épargnons au lecteur, cette lettre étant, comme la précédente, reproduite dans les œuvres de Beaumarchais, et ne contenant pas, comme elle, les détails que nous avions à discuter.

Nous venons de relever quelques-unes des invraisemblances dont fourmille la relation adressée à M. R...; M. de Loménie lui-même, qui n'est pas suspect d'incrédulité à l'endroit de son héros, ne peut s'empêcher d'ajouter à l'analyse qu'il en donne :

" Tout ce récit est tellement romanesque, que *l'on hésiterait à y croire*, si, dans le dossier de cette affaire, ne se trouvait un procès-verbal en date du 7 septembre 1774, dans lequel le bourgeois Conrad Gruber, tenant l'auberge du *Coq-Rouge*, à Nuremberg, déclare " qu'on avait remarqué en M. de Ronac, beaucoup d'inquiétude, qu'il s'était levé de grand matin, et qu'il avait couru dans toute la maison, de manière qu'à juger de toute sa conduite, il paraissait avoir l'esprit un peu aliéné. „ Une telle complication d'incidents, ajoute M. de Loménie, pouvait bien, en effet, avoir produit sur le cerveau de Beaumar-

chais, une excitation que ce digne Conrad Gruber prend pour de l'aliénation d'esprit. " En conséquence, M. de Loménie n'hésite pas à accepter le récit de Beaumarchais.

Nous, nous ne l'acceptons pas; en effet si cette agitation peut s'expliquer par les émotions de la veille, elle s'explique bien mieux encore, si toute cette histoire de brigands est une pure invention, si celui qui l'a fabriquée craint d'être conduit dans le bois, où l'on ne trouvera sur le sol ni ces traces de piétinements qu'y laisse toujours une lutte comme celle qu'il a décrite, ni l'empreinte des sabots du cheval monté par un des agresseurs, ni le couteau qu'il a jeté à trente pas; s'il craint d'être confronté avec le postillon qui, selon lui, a fait fuir les prétendus brigands, et que ce postillon ne déclare qu'il n'a pas quitté ses chevaux.

Ce procès-verbal du 4/7 septembre est, sans doute, la seule pièce du dossier qui existe dans les papiers de la *rue du Pas-de-la-Mule*, car M. de Loménie n'en invoque pas d'autre; encore est-il permis de supposer qu'elle a été tronquée par Beaumarchais, ou que son historien ne l'a pas lue avec une suffisante attention, car il y aurait vu que celui-ci, *au Coq-Rouge*, n'avait pas entièrement mis à nu la blessure qu'il portait à la main, mais seulement écarté un peu le linge qui l'enveloppait (*die Blessur nicht ganz gezeignet, sondern die Binde nur etwas weggethan*); il y aurait vu, quant à la blessure du menton, que les personnes présentes lui ayant offert d'envoyer chercher un chirurgien, le voyageur s'y était refusé et s'était contenté de *taffetas*

d'Angleterre (Englisches Pflaster). — *Arneth*, pag. 72), ce qui ne concorde guère avec *ce visage embéguiné*, *cette main pote*, qu'il décrit dans sa lettre.

Si Beaumarchais a eu connaissance de cette déposition de l'hôtelier, s'il l'a jointe aux matériaux recueillis pour servir à l'histoire de sa vie, il a eu connaissance, aussi, de la lettre adressée le 10 septembre, au prince de Kaunitz par les autorités nurembergeoises et dont la déclaration de Gruber n'est qu'une annexe. Il se garde bien d'en parler. Nous allons, par quelques citations, suppléer à son silence :

« Très gracieux seigneur,

« Votre grâce sérenissime a daigné nous informer, par une dépêche arrivée ici le 29 du mois dernier, que Sa très gracieuse Majesté impériale désirait savoir ce qu'il y avait de fondé ou non dans la déclaration d'un certain gentilhomme français, présentement à Vienne, du nom de Ronac, lequel prétendait avoir été attaqué par des voleurs de grand chemin, non loin de Neustadt sur Aisch, nous invitant, en même temps, à faire rechercher et arrêter un certain imprimeur juif venant d'Amsterdam, lequel devait faire imprimer ici ou à Schwabach, ou en toute autre localité des environs, un écrit des plus injurieux pour la personne de Sa Majesté très chrétienne. Nous avons pris toutes les mesures les plus propres à atteindre ce double but.

« Désireux de prouver notre dévoûment sans bornes à Sa Majesté impériale, et notre zèle pour son service, nous avons, conformément aux ordres qui nous venaient de si haut, pris toutes les dispositions et fait tous les efforts possibles pour arriver au double but qui nous était indiqué.

« Non seulement nous avons reçu la déclaration du nommé Conrad Gruber, hôtelier *au Coq-Rouge*, chez lequel ledit Ronac a logé pendant son séjour ici, relativement au récit fait par ce voyageur, de la prétendue attaque de brigands, déclaration dont expédition est annexée ci-contre sous la lettre A, mais nous avons encore fait opérer les recherches les plus munitieuses non seulement ici, mais aussi à notre université d'Altdorf, quant à la prétendue présence en ces parages d'un imprimeur étranger, sans en découvrir la moindre trace (*die geringste Spur*), etc.

« De la comparaison du récit de Ronac, avec la déposition faite à Neustadt par le postillon qui l'a conduit, *il ressort une telle invraisemblance* (*Unwahrscheinlichkeit*) que cette prétendue attaque de brigands doit être regardée comme une pure invention (*eine blosse Erdichtung*, etc. (1). »

Si des invraisemblances nous passons aux contradictions, nous trouvons le procès-verbal suivant où dépose pour la première fois l'honnête Conrad Gruber, en compagnie des diverses personnes dont Beau-

(1) Arneth, pages 105 et 106.

marchais vante l'accueil et estropie les noms à la fin de sa lettre du Danube.

ACTUM Nürnberg, den 16 August 1774 (1).

" A 9 heures du matin, déclare M. Fezer, officier de l'administration supérieure de la poste (*Ober-Post Amts Officialis*) d'ici, qu'il a été appelé ce matin à l'hôtel du *Coq-Rouge* où était descendu, hier dans la nuit, un cavalier français du nom de Rohnac, lequel en présence d'un officier de *Royal Pologne*, M. Nitsche y logeant, et de l'hôte dudit hôtel nommé Conrad Gruber, lui a montré deux blessures récentes, l'une à la main gauche, l'autre au menton, ainsi que le sang qui tachait ses habits, racontant qu'hier, en plein jour, entre trois et quatre heures de l'après-midi, environ une lieue avant Neustadt, il avait été attaqué par des voleurs de grand chemin dans les circonstances suivantes :

" Il était descendu de sa voiture près d'un bois de sapins, pour y satisfaire un besoin; il avait dit à son domestique de continuer doucement, il s'était avancé un peu dans le bois et en même temps il avait vu venir à lui un homme à cheval suivi d'un autre à pied; le premier (*der erstere*) s'était précipité sur lui et lui avait porté un coup de couteau-poignard (*Seiten-Gewehr*) mortel, au milieu de la poitrine, le-

(1) Cette date est, sans doute, celle de l'expédition; les déclarations sont incontestablement du 15, et l'acte lui-même porte, à la fin, cette dernière date.

quel avait dévié sur un ordre ou portrait (*Orden oder Portrait*) qu'il portait pendu à son cou par une chaîne d'or, et ne lui avait fait qu'une blessure au menton et une contusion à la poitrine, ce qui lui avait permis de lui arracher l'arme avec la main gauche en se coupant les doigts profondément; pendant la lutte, celui qui était à pied venant par derrière lui, avait voulu le saisir, *mais il avait eu le bonheur de s'en rendre maître et de le jeter à terre* en tirant en même temps de sa poche (*heraus-gezogen*) son pistolet de voyage (*Sack-Pistol*) qui avait déjà mis en fuite le cavalier. Celui à pied s'était jeté à genoux pour lui demander pardon, l'autre, en fuyant à cheval, avait perdu son chapeau et sa perruque, ce qui avait permis à M. Rohnac de remarquer ses cheveux noirs.

" Comme sa voiture était encore à une certaine distance (*ein Stuck Weegs entfernet*), et qu'il lui avait semblé voir (*ihme aber vorgekommen... gesehen*) qu'il y avait plusieurs personnes dans le bois, il avait, en remerciant Dieu de l'avoir sauvé, laissé courir encore son second agresseur, et regagné à la hâte sa voiture. Ces deux coquins (*beide Kerl*) qui avaient, à ses yeux, *tout l'extérieur de juifs*, il les a décrits au naturel (*auf das natürlichste*) de la manière suivante, dans un signalement écrit de sa propre main :

" Dans un bois de sapins, environ une lieue avant Neustadt, M. de Ronac a été attaqué par deux hommes, dont l'un, armé d'un couteau à gaîne, est de taille d'environ cinq pieds deux pouces, grêle de corps, visage maigre et long, nez aquilin, les yeux grands,

noirs et funestes, le teint très jaune. Il porte des cheveux noirs, sous une perruque blonde et ronde. Il a une redingote anglaise bleue, à boutons de cuivre, une veste rouge, culotte de peau, et des bottines; en général, l'air et la tournure d'un juif. *Son camarade, en l'appelant, l'a nommé Angelucci.* Il a un petit cheval bai-brun avec une marque blanche tout le long de la tête.

« Le second est grand, a une veste grise sans manches; il portait un habit bleu sur son bras, et un grand chapeau sans bordure. Il a le teint assez blanc, est blond de poil, et le visage plein. *Son camarade*, étant terrassé par M. de Ronac, *l'a appelé Hatkinson.*

« Écrire à M. de Ronac, gentilhomme français, à la poste restante, à Vienne... »

« M. l'officier de Fezer ajoute qu'il avait prié M. de Ronac de venir avec lui à la direction supérieure de la poste (*auf das Ober-Postamt*), pour y faire lui-même sa déposition, mais qu'il s'en était excusé sur l'urgence de son voyage à Vienne, où l'on pourrait lui demander, à l'adresse suivante : M. de Ronac, gentilhomme français, à la poste restante, à Vienne, tous renseignements ultérieurs, etc. L'officier de Royal Pologne, baron *de Nitsche*, et *Conrad Gruber*, marchand de vins et aubergiste, *au Coq-Rouge*, attestent la déclaration ci-dessus, et la signent de leur propre main. (Arneth, p. 69-71).

Bien qu'il se fût excusé de ne pouvoir faire sa déclaration à la direction supérieure de la poste, il faut bien que M. de Ronac se résigne à comparaître devant le bourgmestre, et à retarder son départ jus-

qu'à près de midi. M. d'Arneth nous donne en effet (pag. 74), un autre procès-verbal (allemand) dressé à Nuremberg, le 15 août 1774, comme le précédent, et s'exprimant ainsi :

" *Déclare Mons. Ronac*, gentilhomme français : que, non loin de Neustadt, dans un petit bois, comme il était descendu de voiture, et avait marché quelque temps à pied, il a été attaqué par deux individus dont l'un, d'une taille de 5 pieds, etc. (Suit le signalement qui n'est que la traduction allemande de celui donné en français par Beaumarchais lui-même, et reproduit plus haut.) Il les a entendus s'appeler entre eux *Angelussi* et *Addgison*. Celui qui était à cheval lui a porté dans la poitrine un coup qui a été détourné par un portrait qu'il porte suspendu à une chaîne d'or. Tandis qu'il ripostait avec son pistolet qui rata, le brigand lui fit, sous le menton, une profonde entaille (*einen starken Schnitt unter das Kinn*) et en luttant avec lui il reçut une autre profonde blessure à la main. Il recommandait, en conséquence, que la plus grande surveillance fût exercée aux portes de la ville, afin que, dans le cas où l'on pourrait arrêter ces deux hommes, on s'assurât de leurs personnes, et qu'on en donnât immédiatement avis à Sa Majesté Imperiale (*und immediate an Ihro Kayzerl. Maj. Nachricht davon zu geben*); car, assurait-il, l'Impératrice l'apprendrait avec le plus vif intérêt (*die Kayserin es gewiss sehr gnædig aufnehmen werden.*) "

Il est facile de remarquer la différence qui existe entre la version de Beaumarchais dans sa lettre à

son ami R... et cette double déposition officielle, faite par lui à peu de distance du théâtre de la prétendue agression dont, à son dire, il a failli être victime.

Ce n'est plus *à terre*, qu'il a été frappé ; sans doute ses habits, purs de toute souillure, démentiraient cette version qu'il peut développer à son aise à ses amis de Paris, dans une lettre écrite de 300 lieues. Le second voleur n'est plus revenu avec du renfort ; il lui a seulement *semblé voir* d'autres personnes dans le bois. En revanche, ce n'est plus après avoir arraché son exemplaire et son argent à *Angelucci-Hatkinson*, comme il l'a raconté dans une lettre à M. de Sartines, écrite aussi sur le Danube, ainsi que dans un mémoire au roi dont nous donnons une partie à la fin de ce travail, qu'il est attaqué par les brigands, ce sont ces deux coquins qui s'appellent l'un *Angelucci*, et l'autre *Hatkinson*.

Puis vient le signalement des malfaiteurs. Tous ceux qui ont été mêlés à une instruction judiciaire savent combien, lorsqu'il s'agit d'un crime réel, il est difficile aux témoins de donner un signalement précis. C'est tout simple ; en pareil cas, l'émotion est trop forte pour graver dans la mémoire la couleur, la forme, les détails d'un vêtement, ou d'une coiffure. Quand tous les témoins sont d'accord, ce qui est assez rare, c'est une forte présomption contre l'inculpé ; quand il y a divergence, la justice ne tient compte de ces signalements contradictoires qu'avec une extrême réserve ; ce sont ordinairement d'autres charges qui viennent, par leur précision, indiquer celui ou ceux des témoins qui se sont trompés.

Digitized by Google

Il en est tout autrement, lorsqu'il s'agit d'un crime imaginaire, et il n'est pas un magistrat qui n'en trouve des exemples dans ses souvenirs : le désir de se rendre intéressant, de se donner de l'importance, quelquefois l'espoir de dissimuler un abus de confiance sous l'apparence d'un vol dont on aurait été victime, dictent des plaintes sans fondement sur lesquelles la justice, à moins qu'elles ne soient par trop maladroites, commence des investigations qui ne tardent pas à dévoiler la fausseté de la déclaration du plaignant. Or, en pareil cas, c'est presque toujours la précision excessive du signalement ou de la description des lieux qui met *le parquet* sur la voie de la fraude.

Soumettez le signalement ci-dessus à tel juge d'instruction, à tel substitut que vous voudrez; sa première impression sera qu'il s'agit d'un crime imaginaire. Et nous allons voir que cette première impression sera la bonne.

On remarque aussi dans le procès-verbal de Nuremberg qu'il n'y est question ni des dents cassées par le canon du pistolet, ni de la ceinture coupée. Ces détails *puérils* ne sont venus à l'esprit de Figaro que durant sa navigation danubienne, *pour charmer les ennuis du voyage*. Ils rentrent toujours dans la précision exagérée du faux signalement, c'est pourquoi nous les qualifions de puérils ; c'est bien là, en effet, le procédé de l'enfant qui vous débite un mensonge, voit dans vos yeux que vous ne le croyez pas, et en débite un second *à l'appui* du premier, sous le bénéfice de la formule : *même que*... C'est là aussi le pro-

cédé des inculpés qui, les malheureux! ne sont souvent que de grands enfants pervertis qui encourent, au lieu du *pain sec* ou du *cabinet noir*, le bagne ou l'échafaud.

C'est probablement après avoir donné à son ami ces détails, que notre homme eut l'idée, reprenant plus d'audace à mesure qu'il s'éloignait du *théâtre de ses malheurs*, d'adresser la lettre suivante, sans suscription ni date, mais écrite, évidemment, entre Ratisbonne et Vienne (16-19 août) à l'officier de poste Fezer, et rapportée (*en français*) par M. d'Arneth, (p. 75-76) :

" Dans la rapidité de ma narration, monsieur, j'ai oublié de dire à M. de Löffelholtz et à vous, que l'on reconnaîtra facilement l'homme que j'ai désigné, parce que, *du bout de mon pistolet*, que je luy ai enfoncé violentement sous la bouche, je luy ai cassé quelques dents de devant, car il a saigné, dans l'instant, du visage, *presqu'autant que j'ai saigné moi-même*, de la blessure de son couteau. Une marque certaine est que la ceinture de sa culotte de peau est coupée par derrière, peut-être même est-il blessé aux reins, car lorsqu'il s'est prosterné pour demander grâce, mon projet étoit de luy lier les mains et de l'emmener. Pour cela, j'ai commencé à luy couper la ceinture avec son couteau, que je luy avois arraché. *Au cri qu'il a fait* en se relevant, j'ai jugé que le couteau l'avoit apparemment blessé, et je l'aurois certainement emmené, malgré que ma main gauche coupée en dedans par le couteau, que je lui avois enfin ôté, me fit un mal horrible, lorsque j'ai vu de loin reve-

nir son lâche *camerade*, qui s'étoit enfui, accompagné *de quelques autres* scélérats de son espèce. Alors j'ai profité de l'instant que *le bruit du cors de mon postillon, qui était entré dans le bois*, me croyant égaré, a suspendu la marche des voleurs vers moi, et je me suis retiré, tenant un pistolet dans une main, et ma canne dans l'autre.

« Ainsi, monsieur, outre le signalement du juif, mettez encore qu'il a les dents de devant *cassés*, sa ceinture coupée par derrière et probablement recousue, et une blessure légère aux reins.

« Je vous réitère mes remercîments, ainsi qu'à monsieur le bourguemaître.

« L'étouffement que je ressents à l'estomac, et la douleur qui me presse en respirant, sont un peu diminués.

« Je verrai monsieur votre père *en arrivant*, et j'espère recevoir de vos nouvelles à la poste restante. Je vous prie de m'écrire, soit que ces hommes soient arrêtés, soit qu'on n'ait pas encore pu les joindre : fort aise de pouvoir, en correspondant avec vous, vous renouveler les témoignages de reconnaissance et de la haute considération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être

« DE RONAC. »

On remarquera que l'intervention du postillon avec son cor (*Deus ex machinâ*) mentionnée ci-dessus, ne l'est pas dans le procès-verbal de Nuremberg. Et pourtant, si cette intervention est réelle, quel témoignage plus important, plus décisif, plus facile à se

procurer que celui de cet honnête serviteur des *Turn und Taxis* (1). Mais, d'un autre côté, si toute cette histoire est un tissu de mensonges, quelle déposition plus accablante!

Si accablante, que nous sommes convaincu que le refus de s'arrêter à Neustadt, le refus de se faire soigner à Nuremberg, le détour qu'il a fait pour joindre, au plus tôt, le Danube, ont été inspirés à Figaro par la crainte que la justice de Nuremberg ne fît comparaître devant elle ce postillon pour le confronter avec lui. Elle n'y a pas pensé. Ce gentilhomme français, voyageant en poste, portant à son cou un *Ordre* (sans jeu de mot) ou un portrait, peut-être celui de son souverain, dans une grande boîte d'or pendue à une chaîne de même métal, cet étranger qui donne des instructions *au nom de l'impératrice*, tout cela impose; il y aurait peut-être inconvenance à contrôler les dires d'un tel personnage par ceux d'un misérable postillon. Eh bien, c'est cet humble serviteur qui a, seul, avec son gros bon sens, déjoué les finesses par trop fines de maître Figaro.

Il n'est pas allé à Nuremberg; son relai ne s'étend que de *Langenfeld*, aujourd'hui station du chemin

(1) La famille *Turn und Taxis* avait reçu *en fief*, de l'empereur Charles-Quint, le privilége de l'exploitation des postes dans tout l'empire d'Allemagne. De nos jours, la plupart des États de l'Allemagne l'ont racheté, cependant, le droit des *Turn und Taxis* n'est pas complétement éteint, si nous en croyons les renseignements recueillis par nous à Ratisbonne, où ils ont leur principal établissement et leur sépulture.

Digitized by Google

de fer, précédant immédiatement celle de *Neustadt*, à *Emskirchen*, station qui suit immédiatement cette dernière. Total du parcours, en train *omnibus* : 48 minutes, par conséquent, environ *cinq lieues*. Il a vu tout ce que l'on pouvait voir de la scène du *Leichtenhotz ;* il a vu l'attitude de son voyageur avant et après sa prétendue attaque de brigands; il l'a quitté à *Emskirchen*, et il retourne pensif à *Langenfeld*, monté sur un de ses chevaux, tenant l'autre en main, fumant, vraisemblablement, sa pipe en racine d'Ulm, et ruminant dans sa cervelle de postillon, où le bon sens prédomine sur l'imagination, tout ce qui s'est passé d'extraordinaire depuis quelques heures, dans ce petit trajet qu'il parcourt si paisiblement, sans le moindre incident, peut-être cinq cents fois l'an. Tout cela lui semble louche, inquiétant, plus louche, plus inquiétant, à mesure qu'il approche de cette petite ville de Neustadt qu'il a traversée, il y a trois heures à peine, conduisant son voyageur. De même qu'un fervent catholique ayant été mêlé plus ou moins directement à un fait d'une moralité douteuse, va soulager sa conscience, et demander conseil à un prêtre, de même lui, peut-être très catholique et très fervent aussi, considérant néanmoins qu'il s'agit d'un fait *relatif à ses fonctions* de postillon, va soumettre ses scrupules et faire sa déclaration aux autorités de Neustadt, qui en dressent le procès-verbal suivant :

" *Acte reçu à Neustadt-sur-Aysch, le* 14 *août* 1774, *après six heures du soir.*

" Comparaît devant l'officier du bailliage le postil-

lon attaché à la station de Langenfeld, revenant présentement d'Emskirchen :

« JEAN GEORGE DRATZ

« Lequel dépose :

« Il a conduit cette après-midi, à Emskirchen, un voyageur qu'il ne peut nommer, et que l'on a pu voir passer ici vers quatre heures; c'est un anglais (*einen Engellander*), ne sachant pas un mot d'allemand, voyageant dans une voiture particulière, à deux roues, accompagné d'un domestique qui parle allemand; il ne sait si ce monsieur est bien sain d'esprit (*ob der Herr recht bey Sich*), ni ce qu'il avait, mais il croit ne pouvoir se dispenser de faire connaître ce qui lui est arrivé avec ce voyageur.

« De l'autre côté de Diebach (1), le déposant, en se retournant, a remarqué que son voyageur s'est levé pour prendre dans le coffre de la banquette, quelque chose comme une trousse de toilette (*Kamm-Futter*), d'où il a tiré un miroir et un rasoir que le déposant a parfaitement observés, parce qu'il a ralenti sa marche jusqu'à ce que le voyageur se soit remis en place. Il a trouvé étrange que celui-ci voulût se raser chemin faisant.

« Après avoir dépassé Diebach, dans le bois dit *Leichtenholtz*, qui appartient à cette ville de Neustadt, là où commencent les prés de Schauerheim, le voyageur a fait arrêter, est descendu tenant un jonc

(1) *Diebach*, petit village, entre Langenfeld et Neustadt.

d'Espagne (*spannischen Rohr*) à la main, et s'est enfoncé vers la hauteur, dans l'intérieur du bois (*die Anhœhe in den Wald hineingegangen*) (1), lui faisant dire par son domestique de continuer son chemin.

« Le déposant a pensé que c'était pour un besoin naturel, mais *quelques broussailles se trouvant en cet endroit*, il n'avait pas compris, pourquoi l'étranger s'enfonçait si loin dans le bois, ne portant à la main aucun arme à feu avec laquelle il eût pu s'amuser à tirer.

« Lui déposant, voulait s'arrêter aussitôt, mais le domestique lui enjoignit de continuer, ce qu'il a fait, *au petit pas*, jusque vers l'extrémité du Leichtenholtz et le voyageur ne revenant pas, ils ont attendu là près d'une demi-heure, le domestique et lui. Sur ces entrefaites, il passa devant eux, traversant la route, trois compagnons charpentiers avec leurs haches sur l'épaule et leurs bagages sur le dos, puis, bientôt après, le voyageur revint, la main enveloppée dans

(1) Le *Leichtenholtz* existe encore ; c'est une sapinière, bordée de quelques chênes, s'élevant en pente douce sur le versant sud-ouest d'une colline qui n'a pas cent mètres de hauteur, ce qui est aussi la profondeur approximative du bois qui s'étend, en longueur jusqu'aux abords de la ville, parallèlement au chemin de fer et à la route qui les sépare Même en tenant compte de la différence des temps, aucun lieu ne semble moins propre aux tragédies, surtout à trois heures de l'après-midi, au mois d'août, époque de l'année et heure de la journée où les paysans sont aux champs.

un mouchoir blanc; il dit à son domestique, ainsi que celui-ci l'a répété en allemand, à lui déposant, qu'il avait vu des brigands (*er hatte Spitzbuben gesehen*), mais rien ne lui manquait, et le déposant n'a remarqué ni à sa main, ni sur sa personne rien qui indiquât qu'il lui fût arrivé quelque chose ; aussi lui déposant, répondit-il au domestique que peut-être son maître avait vu les compagnons charpentiers, et les avait pris pour des brigands. Le voyageur avait repris sa place et ordonné de marcher.

" En traversant la ville, un peu au dessus de l'hôpital (*oberhalb dem Armen-hauss*), le voyageur avait fait baisser la glace de la voiture, et par son ouverture, le déposant avait remarqué que le mouchoir blanc qui enveloppait la main du voyageur était taché de sang, qu'il y en avait aussi un peu (*etwas Blut*), au côté gauche de son cou (*an der linken Seite des halsses*), et à sa cravate, et lui ayant demandé ce que c'était, celui-ci lui avait répondu qu'on avait tiré sur lui (*er wære geschossen worden*). Le déposant avait voulu aussitôt revenir ici, au bailliage, pour que le voyageur y fît sa déposition, mais celui-ci ne l'avait pas permis et lui avait ordonné de pousser jusqu'à *Emskirchen*. Là, le voyageur avait aussi déclaré au maître de poste qu'il avait été attaqué par des brigands, *mais sans vouloir montrer ses blessures*, *ni faire sa déclaration*, et, au contraire, il était parti en toute hâte (*geeilet*) pour Nuremberg.

" Il lui semblait que le voyageur *avait dû se faire lui-même ses blessures* à l'aide du rasoir qu'il a pris avec lui chemin faisant, et pourrait faire du tapage

à Nuremberg (*in Nürnberg einen Lermen machen*); de manière à décrier cette route-ci — d'autant que, dernièrement, la malle-poste a été arrêtée près de Possenheim — et faire courir le bruit qu'elle n'était pas sûre (*in der Ruf der Unsicherheit*), puisqu'on y attaquait ainsi les voyageurs en plein jour.

« Il avait pensé, en conséquence, qu'il ne devait pas laisser ignorer ces faits aux autorités de Neustadt, mais, au contraire, les leur rapporter.

« L'officier interrogateur rappelle au déposant que le Leichtenholtz n'est pas d'une grande étendue, qu'à l'endroit où il est longé par la route, ce n'est qu'une clairière de chênes à travers laquelle la vue pénètre presque jusqu'à l'endroit où le voyageur est descendu de voiture, tandis que le *fourré* (*die Dickungen*) s'étend plus loin, sur la hauteur; il invite le déposant à préciser si, pendant qu'il attendait, il a vu des gens ou des objets de nature à faire supposer, dans le voisinage, la présence de mauvaises racailles (*bœsen gesindels*); s'il a, du moins, entendu un murmure de voix, ou une détonation, le voyageur ayant dit, près de l'hôpital, que l'on avait *tiré sur lui*, tandis qu'à sa sortie du bois, il disait seulement *avoir vu des voleurs*.

« Enfin quelles étaient la nature et la gravité des blessures.

« Le déposant répond :

« Que ni dans, ni près le Leichtenholz, il n'a vu personne autre que les trois compagnons charpentiers en voyage; qu'il n'a absolument rien vu ni remarqué qui pût faire croire à la présence de malfaiteurs encore

moins entendu un coup de feu (*villweniger von einem Schuss et wasgehöret*). Quant aux blessures, le voyageur ne les avait laissé examiner ni par le déposant, ni par le maître de poste d'Emskirchen. Sa main était enveloppée d'un mouchoir, et ce qu'il avait au cou était, autant qu'il a pu voir, assez insignifiant (*nichtvill bedeutet*) : une égratignure (*Risslein*) ou une estafilade (*Schnittlein*) qui ne saignait pas beaucoup (*das nur wenig geblutet*).

" Sur le reproche fait à Dratz, de ne pas s'être arrêté à son passage en cette ville, pour faire sa déposition : comme quoi ce voyageur disait avoir vu des brigands et prétendait même qu'ils avaient tiré sur lui, déclaration qui eût permis d'examiner, immédiatement, cette affaire de plus près, Dratz s'excuse en disant :

" Qu'il a voulu le faire, *mais que son voyageur s'y est opposé.*

" Recommandation est faite à Dratz, en continuant sa route, de passer par le Leichtenholz, de bien regarder autour de lui, et dans le cas où il y remarquerait quelque chose de suspect, de courir aussitôt à Diebach, et, de là, de nous en donner avis sur-le-champ.

" *ut suprà*,

" JOHN CONRAD WEINL.

" *Eodem* (*die*).

" Des notes remises à la porte de ville, cet après-midi, *par les voyageurs qui y ont passé*, il résulte, ainsi

que l'a constaté le gardien de ladite porte, que le voyageur, dont il s'agit, s'est déclaré.

" *Bonneroche Fronack*, de France.

(" Ainsi mentionné ici, le postillon ne sachant pas ce nom. „)

" *ut suprà*,

" JOHN CONRAD WEINL. „

Certes Figaro est bien retors, Beaumarchais bien habile ; mais le postillon Dratz, dans sa naïveté, est plus difficile à réfuter que *Marin la Gazette* et *Bacular d'Arnaud*.

Si cette déposition était faite, comme celle de Conrad Gruber invoquée par M. de Loménie, au mois de septembre, au cours de l'enquête, les partisans de Beaumarchais (il en a beaucoup ; une foule de gens d'esprit, ou tenus pour tels, se croient, par cela même, obligés de le défendre en qualité de confrère) les partisans de Beaumarchais pourraient prétendre que cet honnête postillon du relai *de Langenfeld, près Neustadt sur Aisch*, s'est laissé corrompre ou séduire par les ennemis que Beaumarchais pouvait avoir *rue du Bac* ou *rue Saint-Honoré;* qu'il s'est laissé influencer, intimider par les autorités autrichiennes ; mais sa déposition est faite *spontanément, trois heures à peine* après la scène du Leichtenholtz, *cinq ou six heures avant* celle que Figaro va faire à Nuremberg où il n'est pas encore arrivé ; elle est faite *cinq jours avant* qu'aucune autorité autrichienne ne connaisse la présence du Barbier de Séville sur le

territoire de l'empire! Impossible encore de le représenter comme un complice des brigands : demain Figaro lui-même va déclarer que c'est à lui qu'il doit la vie, le bruit de son cor ayant dispersé ses agresseurs. Tout au plus pourrait-on objecter que l'honnête Dratz a un double intérêt et de profession, et d'amour-propre, à atténuer les faits, pour sauvegarder l'*honneur de sa route;* mais ce serait, de sa part, une singulière exagération d'un sentiment honnête, que de le pousser jusqu'au faux témoignage. D'ailleurs, cette supposition elle-même doit être écartée, puisque Dratz n'hésite pas à rappeler que, récemment, la malle-poste a été dévalisée, non pas, il est vrai, au Leichtenholtz, comme le prétend Beaumarchais, mais à Possenheim, entre Francfort et Neustadt; d'où l'on peut induire que ce n'est pas à Nuremberg, *après* son aventure du Leichtenholtz, comme il l'a dit, mais avant, à Francfort, à Wurtzbourg, ou sur la route, que ce dernier a appris l'attaque de la malle-poste, ce qui a dû l'encourager à combiner, avec une apparence de réalité, les détails de celle dont il allait se prétendre victime.

Il faut donc bien que Beaumarchais et ses partisans admettent la véracité du postillon.

Et alors, que reste-t-il de la mise en scène de Figaro?

Dans sa lettre datée du Danube, et dans la lettre à Fetzer, il prétend être revenu à sa voiture tenant *son pistolet d'une main* et sa canne de l'autre; le postillon, au contraire, déclare qu'il n'y avait rien d'insolite dans son attitude; frappé à terre, il a été

blessé *à la joue droite;* mais le postillon déclare que c'est à la joue *gauche*, ce qui concorde parfaitement avec la supposition que le voyageur s'est blessé lui-même et volontairement.

Cette blessure au visage, répandant des flots de sang, *aveuglant son adversaire* terrassé sous lui, n'est qu'une égratignure que Dratz ne remarque même pas lorsque son voyageur remonte en voiture, qui ne devient apparente que lorsque le cahotement de la marche y attire quelques gouttes de sang (*etwas Blut*), et sur laquelle le blessé lui-même, arrivé à Nuremberg, se contentera d'appliquer une bande de *taffetas d'Angleterre.*

Cette lutte, dans laquelle il a été terrassé, n'a pas jeté le moindre désordre dans sa toilette ; au moment même de cette prétendue lutte, trois ouvriers en voyage débouchaient sur la route, sortant du bois, et n'ont rien vu, rien entendu, car ils seraient intervenus, ou tout au moins auraient averti le domestique et le postillon.

Enfin, ce postillon qui, dévoré d'inquiétude, se serait élancé dans le bois en sonnant du cor, est resté près de ses chevaux, s'étonnant, mais ne s'inquiétant nullement de voir se prolonger pendant une demi-heure l'absence de *son Anglais.*

Avec cette déposition, tout s'explique, même les contradictions de Figaro, *surtout les contradictions de Figaro.*

C'est lui-même qui s'est volontairement blessé, avec son rasoir, à la main et au cou. C'est pour cette dernière blessure qu'il avait besoin d'un miroir; seu-

lement il ne se doute pas que le postillon s'est retourné au moment où il sortait du coffre, lui tournant le dos lui-même, ces deux instruments. Mais, depuis qu'il est riche et gentilhomme, maître Figaro est devenu douillet; il enfonce le rasoir le moins profondément qu'il peut. Cela n'a pas grande importance. En tenant sa main enveloppée, on le croira sur parole. Quant à la blessure au visage, c'est seulement à ses amis de Paris qu'il parle de ce coup terrible qui, *traversant le menton*, *ressort par la joue*, ce qui, en effet, eût produit une affreuse blessure et laissé une balafre de nature à nuire *à ses succès aphrodisiaques*, pour employer ses propres expressions. Dans le récit oral qu'il fait à l'hôtellerie du *Coq-Rouge*, aussi bien que dans sa déposition devant le bourgmestre de Nuremberg, la principale force du coup a porté sur le médaillon, et la lame, en glissant, l'a légèrement atteint à la joue et au menton; aussi, n'est-ce pas au visage, n'est-ce pas à la main qu'est le siége de ses plus vives souffrances; l'aspect de ses blessures, si on venait à les examiner, le démentirait; c'est *à l'intérieur de la poitrine*, et, sur ce point, il faut bien s'en rapporter à lui. D'ailleurs, il y a une *pièce à conviction;* c'est le médaillon, le sachet fendu, la bourre parfumée écartée, la boîte d'or sillonnée, mais tout le monde comprend qu'à l'aide de son rasoir il lui a été facile, soit dans le bois, soit dans la voiture, de faire subir au médaillon telle lésion qu'il lui a paru nécessaire. En somme, il est à remarquer que les mensonges de détail qui, rapprochés de la déposition Dratz, démontrent la fausseté

du fond, ne se sont produits qu'après Nuremberg, alors qu'ils semblaient de plus en plus difficiles à contrôler, et que rien, en outre, ne faisait supposer que cette affaire dût être approfondie, tant que les voleurs ne seraient pas arrêtés; or, sur ce point, maître Figaro était parfaitement tranquille, *et pour cause*. Entre la déposition du postillon *et celles de Nuremberg*, il n'y a qu'une divergence choquante, c'est le *coup de feu*. Depuis l'invention de la poudre, c'est le premier détail qui se présente à l'esprit quand on imagine une scène de brigands; aussi, en sortant du bois, M. de Ronac dit-il qu'on a *tiré sur lui*. Mais du Leichtenholz à Nuremberg, il a réfléchi que la lésion du médaillon n'était pas de nature à s'expliquer par une balle; sa blessure à la joue encore moins; de plus, il ne connaît pas l'étendue du bois. Si elle est, comme elle l'est en effet, encore aujourd'hui, telle qu'un coup de feu tiré au plus épais du fourré s'entende nécessairement de la route et des champs d'alentour, il est plus prudent de remplacer l'arme à feu par l'arme blanche. Si l'on interroge le postillon, si la divergence est relevée, il dira que le postillon se trompe ou que lui-même, dans le premier moment de trouble et d'émotion, a pu se tromper.

L'important, c'est que la justice ne se transporte pas immédiatement sur les lieux; c'est pourquoi il refuse de s'arrêter à Neustadt et à Emskirchen pour y faire sa déclaration; l'important, c'est qu'on ne suive pas sa trace, c'est pourquoi il donne, à la porte de Neustadt le faux nom de : " *Bonneroche Frohnack* „

qui paraît ici pour la première fois et ne reparaîtra plus dans le cours de ce récit. A Nuremberg, une descente de justice est moins à craindre; néanmoins tout danger n'a pas disparu; aussi reste-t-il en cette ville le moins longtemps possible et s'empresse-t-il de quitter la route de poste. Une fois embarqué sur le Danube, il calcule combien il y a peu de chances pour que sa ruse soit découverte, et en arrivant à Vienne, il a recouvré toute son assurance, toute son audace.

Digitized by Google

III

M. DE RONAC A SCHŒNBRUNN

Nous disons qu'il a retrouvé toute son audace. On va en juger.

A peine arrivé à Vienne, M. de Ronac, gentilhomme français, adresse à Marie Thérèse, par l'intermédiaire de M. le baron de Neny, secrétaire des commandements de Sa Majesté, non, toutefois, sans quelques difficultés, hésitations et objections de celui-ci, la lettre suivante :

« Pour Sa Majesté l'Impératrice-Reine, *exclusivement à toute autre personne*, et que Sa Majesté est suppliée *de vouloir bien lire seule.*

« Madame !

« Je supplie Votre Majesté de croire que je lui donne la plus haute preuve de mon respect, mesme

en manquant à la formule respectueuse d'employer de grands intermédiaires pour arriver jusqu'à Elle.

« Du fond occidental de l'Europe j'ai couru nuit et jour, *pour venir communiquer* à Votre Majesté des choses qui intéressent votre bonheur, votre repos, et qui, j'ose le dire, *vous touchent jusqu'au fond du cœur.*

« Madame !

« Votre Majesté peut juger combien le secret est important ici, par l'irrégularité mesme de ma démarche auprès d'Elle, mais Votre Majesté jugera bien mieux encore combien il est intéressant de ne pas perdre un instant pour m'entendre, lorsqu'Elle saura que, quoique j'aye été lâchement attaqué par des brigands auprès de Nuremberg, *outrageusement blessé par eux, et souffrant horriblement*, je ne me suis pas arrêté une minute, et que je n'ai pris le Danube pour descendre à Vienne, que *lorsque l'excès de mes douleurs m'a mis hors d'état de soutenir le cahotement de la poste dans ma chaise.*

« Si Votre Majesté prenait par hasard cette lettre d'un inconnu pour le délire d'un homme blessé que la fièvre travaille, je la supplie en grâce, beaucoup plus pour son propre intérêt que pour le mien, de m'envoyer promptement quelqu'un qui soit honoré de sa plus intime confiance. Je ne m'ouvrirai pas à lui, parce que je ne dois le faire qu'à Votre Majesté seule, mais je lui en dirai assez pour me faire obtenir de vous, Madame, une audience particulière et secrète *dont ni vos ministres ni notre ambassadeur ne doivent avoir aucune connaissance.*

« Que Votre Majesté ne s'offense pas, si j'ose la supplier de donner à la personne qu'elle m'enverra un billet d'Elle et signé, conçu à peu près en ces termes : *M. de Ronac peut s'expliquer librement avec la personne qui lui remettra ce billet. Elle est honorée de ma confiance.*

« Cette précaution est nécessaire pour que je sois assuré que ma lettre n'est pas tombée en d'autres mains que celles de Votre Majesté Impériale.

« En attendant vos ordres *aux Trois-Coureurs*, place Saint-Michel, près le palais à Vienne, je suis avec le plus respectueux dévoûment,

« de Votre Majesté Impériale,

« Madame,

« le très humble et très obéissant serviteur,

« DE RONAC.

« Vienne, ce 20 août 1774. »

(Arneth, p. 76-77.)

Voici la première fois, depuis bien longtemps, que Figaro dit la vérité, sauf, bien entendu, les dangers qu'il a courus et la gravité de ses blessures; maintenant que nous avons lu la déposition du postillon, nous savons à quoi nous en tenir sur ce point.

Mais c'est bien pour avoir une entrevue avec l'impératrice qu'il a *couru nuit et jour du fond occidental de l'Europe*, jusqu'à Vienne, et non pour atteindre le juif Angelucci.

Nous admettons, jusqu'à plus ample information, l'existence de ce dernier et sa qualité d'éditeur d'un pamphlet contre la reine; nous admettons encore que le voyage de Beaumarchais à Londres avait pour objet la destruction de ce pamphlet; mais il nous paraît évident qu'en partant pour Londres, Figaro avait l'intention de *faire d'une pierre deux coups*, si l'on veut bien nous passer la trivialité de l'expression.

Se concilier la faveur du roi par l'activité et l'adresse qu'il déploierait dans son expédition en Angleterre, c'était bien ; y joindre la faveur de l'impératrice, belle-mère du roi, en faisant valoir auprès d'elle son zèle pour l'honneur de son auguste fille, c'était mieux encore.

Pour un homme comme lui, l'enchevêtrement et la mise en scène d'un tel imbroglio n'étaient qu'un jeu. Seulement il lui fallait certains *accessoires* indispensables. Lorsque l'on considère combien est évidente, ici, la préméditation du voyage en Allemagne, plusieurs points encore obscurs dans la conduite de Beaumarchais deviennent parfaitement clairs.

Et d'abord, l'ordre du roi. Nous avons démontré plus haut qu'il ne pouvait lui servir et il est établi qu'il ne lui a pas servi à Londres ; encore moins à Amsterdam où il était complétement d'accord avec Angelucci. En Allemagne, au contraire, voyageant sous le faux nom de Ronac, ayant dans son portefeuille des papiers portant celui de Beaumarchais, et en outre, ainsi que nous le verrons plus loin, des exemplaires de ses *Mémoires*, destinés à être offerts

avec la formule : *Hommage de l'auteur*, aux personnes dont il voudrait se faire bien venir, il pouvait être inquiété, arrêté peut-être, par la police autrichienne ; l'ordre du roi le faisait immédiatement relâcher. A Vienne, l'impératrice pouvait suspecter son identité ; l'ordre du roi la constatait.

Vient ensuite la précaution de se faire accompagner d'un domestique *sachant l'allemand*, domestique emmené de Paris, ou tout au moins de Londres. En quittant Londres, *M. de Ronac* était supposé se rendre à Amsterdam, pour, ensuite, *revenir se reposer ;* il n'avait pas besoin en Hollande, non plus qu'en Angleterre, d'un serviteur parlant l'allemand ; il lui était, au contraire, fort utile à Vienne et sur la route.

Le projet de voyage en Allemagne, soi-disant à la poursuite d'Angelucci, n'était pas réalisable, si, comme dans l'affaire Morande, une partie du prix mis à la destruction du pamphlet était transformée en rente viagère ; la disparition du juif eût été inadmissible, et le paiement du premier quartier eût fait retrouver sa trace. Le prix payé comptant n'était donc pas une inadvertance, mais, au contraire, un des éléments de l'*imbroglio*.

La fuite d'Angelucci, *porteur d'un exemplaire* du libelle, était également nécessaire pour justifier ce voyage de Beaumarchais en Allemagne, voyage qui, autrement, eût été une infraction par trop formelle à ses instructions. L'exemplaire une fois rentré en sa possession, l'attaque des brigands était encore indispensable pour le disculper de ne pas avoir immé-

diatement repris la route de France; ses prétendues blessures expliquaient ce nouveau retard et en outre devaient rendre intéressant, aux yeux de l'impératrice, le courageux négociateur qui avait failli succomber sous leurs coups.

Seulement, il faut bien reconnaître que c'est là le côté faible de sa mise en scène; il est vrai que c'est le seul où il eût à payer de sa personne. Malgré ses prétendus étouffements, crachements de sang, douleurs intolérables, etc., Figaro, à son arrivée à Vienne, le 19 août, cinq jours après la prétendue attaque du Leichtenholtz, ne portait pas la moindre trace de blessures, ce qui devait nuire à l'effet qu'il voulait produire. Pour faire convenablement les choses, il aurait dû, tenant son rasoir d'une main ferme et vigoureuse, se faire une véritable entaille qui pût passer pour un coup de sabre, et dont il pût, même à son retour dans sa patrie, montrer avec orgueil la glorieuse cicatrice, et non cette insignifiante estafilade (*risslein*, a dit le postillon), qui avait disparu, le lendemain, sous une bande de *taffetas d'Angleterre*, et qui, de héros intrépide, le transformait en barbier maladroit.

Enfin, un dernier reproche que nous adresserons à maître Figaro, c'est qu'il a une propension vraiment trop marquée à dicter sa propre prose aux divers souverains de l'Europe. Tout à l'heure c'était au roi Louis XVI; maintenant c'est à l'impératrice-reine; pour peu que cela continue, l'*Almanach de Gotha* y passera tout entier.

A coup sûr, collectionner des autographes prin-

ciers n'est pas le fait d'un méchant homme. C'est une manie parfois coûteuse, mais des plus innocentes, qui a, de tout temps, compté de nombreux adeptes, qui en compte encore de nos jours. Demander à un souverain quelques lignes de son écriture peut, dans certaines circonstances, être une sage précaution ; mais aller jusqu'à en préciser les termes, c'est, il faut en convenir, affecter une défiance peu respectueuse pour l'intelligence et la plume couronnées auxquelles on s'adresse ; un simple particulier s'en trouverait, à bon droit, offensé !

L'impératrice ne s'en offense pas. — Elle a compris qu'il s'agit de sa fille. En conséquence, elle transmet la lettre de M. de Ronac et l'autographe dicté par lui, au comte Christian Auguste de Seilern, gouverneur de la basse Autriche, avec ce billet de sa main, où la souveraine et la mère se révèlent en même temps :

« Voyez où se trouve cet homme. Tâchez de le voir et de lui parler aujourd'hui, si c'est possible. Je ne fais guère cas, il est vrai, de toutes ces prétendues révélations de projets de *meurtre* ou *empoisonnement* (ces deux mots sont en français ; le reste de la lettre est en allemand) *mais comme il s'agit d'un tiers* (1), *et non de moi-même, je ne veux rien négliger ;* j'ai donc écrit le billet demandé. Il ne me paraît pas nécessaire, sauf votre avis, de lui faire connaître qui vous êtes, ce qui pour-

(1) *Einen dritten.* Le mot est admirable. Comme on reconnaît là une femme (j'allais dire : *un homme !*) habituée à lutter de réserve avec le grand Frédéric !

rait l'intimider. Je n'ai pas cru devoir confier cette affaire à un autre que vous dont j'ai plus d'une fois mis à l'épreuve la perspicacité, le zèle, et la prudence. Si vous apprenez quelque chose, *faites-le-moi savoir, de vive voix ou par écrit, à votre choix et à l'heure qui vous conviendra.* „

Si le commencement de la lettre ne l'indiquait pas suffisamment, la fiévreuse impatience, l'anxiété maternelle qui percent dans cette dernière phrase, révèlent assez que l'impératrice ne doute pas qu'il ne s'agisse de la reine, sa fille.

C'était bien ce que voulait Beaumarchais. Ne rien dire, et laisser tout supposer. Sa lettre est un chef-d'œuvre de rouerie. Aussitot après avoir reçu le billet de l'impératrice, Seilern fait appeler chez lui le noble étranger.

Beaumarchais comprend que le coup a porté; mais il comprend aussi que trop d'empressement de sa part serait une maladresse. On a besoin de lui, on attendra. En mettant son retard sur le compte de ces malheureux brigands du Leichtenholtz, il restera dans les convenances et achèvera de se rendre intéressant. Il répond donc par le billet suivant :

“ M. de Ronac, qui s'est trouvé excessivement incommodé toute la nuit, *d'une espèce de crachement de sang qui le prend assez souvent depuis l'accident qui lui est arrivé auprès de Nuremberg*, n'est pas habillé en ce moment. Il prie M. le comte de Saller (Seilern) de vouloir bien l'excuser s'il ne se rend pas sur-le-champ à ses ordres. Il aura cet honneur aussitôt qu'il sera en état de sortir, ce qui ne peut faire d'au-

tre retard *que d'une heure au plus.* M. de Ronac a l'honneur de présenter son respectueux hommage à M. le comte.

« Vienne, le 21 août 1774. »

Non pas *une*, mais *deux heures* après (nach Verlauf von zwei Stunden) M. de Ronac, gentilhomme français est introduit chez Seilern. Il lui raconte en termes pathétiques la confiance dont il est honoré par le roi son maître qui vient de l'envoyer en Angleterre et en Hollande, pour une affaire de la plus haute importance *dont l'accomplissement nécessitait aussi un voyage en Allemagne* (allégation parfaitement fausse); mais, près de Nuremberg, etc. Ici, *les brigands de Leichtenholtz* rentrent en scène, sans oublier le coup mortel miraculeusement détourné par le médaillon d'or contenant l'ordre du roi, médaillon sur lequel il lui fait voir la trace du coup. Arrivé à ce point de son récit, il s'arrête. Il ne peut en dire davantage. L'impératrice seule doit recevoir le reste de ses révélations. Elles concernent la reine de France; aussi insiste-t-il pour une prompte audience, *n'ayant que fort peu de temps à sa disposition*, et afin de déterminer plus promptement et plus sûrement Seilern, il lui confie l'autographe royal pour être mis sous les yeux de l'impératrice (1). Il fait remarquer au comte qu'il y est désigné sous son

(1) Selon Beaumarchais, c'est lui-même qui l'aurait mis sous les yeux de Marie Thérèse; mais M. d'Arneth auquel nous empruntons tous ces détails, et qui écrit sur des documents authen-

véritable nom de Beaumarchais, tandis que pour plus de secret, il voyage sous le pseudonyme de Ronac.

Seilern lui répond qu'il doit lui-même, dans une heure, se rendre à Schœnbrünn pour faire son rapport à l'impératrice et prendre les ordres ultérieurs de Sa Majesté. Il invite Beaumarchais à s'y rendre également, afin qu'on l'ait aussitôt sous la main, (*gleich bei der Hand zu sein*) dans le cas où l'impératrice voudrait le voir. Et en effet, Marie Thérèse l'admit immédiatement en sa présence. Le comte de Se lern assistait seul à cette audience. Elle fut remplie par le récit de tout ce que nous connaissons déjà : le libelle, la mission de Beaumarchais pour le détruire, la négociation avec Angelucci, la trahison de celui-ci, sa poursuite, sa rencontre près de Neustadt, et toujours la fameuse attaque de ces fameux *brigands du Leichtenholtz*. Eux seuls étaient cause qu'Angelucci lui avait échappé. Il suppliait, en conséquence, l'impératrice de faire prendre des informations sur le libelle et sur le juif, non seulement à Nuremberg, mais encore à Venise d'où Angelucci était originaire. Cela était de la plus haute importance, car ce libelle, ainsi qu'il était facile de s'en convaincre en parcourant l'exemplaire qu'il mettait sous les yeux de Sa Majesté, était principalement dirigé contre son auguste fille. Il fallait donc éviter

tiques conservés aux archives d'État, nous inspire et inspirera sans doute au lecteur plus de confiance que l'imposteur effronté auquel nous devons la tragi-comédie du Leichtenholtz.

qu'en tombant sous les yeux du roi son époux, d'un prince non seulement *jeune et jaloux* (Louis XVI jaloux!), mais encore de mœurs rigides, cet écrit n'eût pour la reine les suites les plus tristes et les plus fâcheuses.

Dans le but d'éviter un si épouvantable malheur, il proposait à l'impératrice *de faire réimprimer, ici à Vienne, le libelle en question*, en faisant disparaître tout ce qu'il contenait de fâcheux pour la reine, de manière qu'en en mettant un exemplaire sous les yeux du roi, celui-ci n'y vît pas les outrageantes imputations dirigées contre son auguste épouse. Si l'impératrice approuvait cette combinaison, il s'offrait à faire subir au pamphlet tous les changements nécessaires et ne croyait pas, en cela, manquer à la fidélité qu'il devait à son souverain, car il n'aurait pour but que de lui épargner des chagrins et des soucis, et d'éviter un grand malheur.

Quand nous disions que nous allions marcher d'étonnement en étonnement!

Nous ne nous arrêterons pas ici à qualifier une proposition de cette nature faite par un aventurier à la souveraine d'un grand empire. Un personnage plus autorisé et plus compétent que nous, le prince de Kaunitz s'en chargera tout à l'heure.

Le tableau si souvent répété, et avec tant d'emphase, de ce que le pamphlet contenait de dangereux, était bien fait pour inspirer à Marie Thérèse le désir d'en connaître le contenu. Beaumarchais le lui lut d'un bout à l'autre.

Durant cette entrevue de plusieurs heures, dont

les détails sont consignés aux archives impériales d'État, à Vienne, dans une note rédigée le 22 août, par le comte de Seilern lui-même, Beaumarchais ne manqua pas, on peut le présumer, de faire briller son esprit, que l'impératrice, à coup sûr, était à même d'apprécier; il ne manqua pas, M. d'Arneth le dit en propres termes, de se lancer sur les personnes, et le train des choses à la cour de France, en homme qui connaît à fond le terrain. Après avoir terminé la lecture du libelle, il supplie l'impératrice de lui faire connaître sa résolution. Elle répond sans hésiter, et tout autre que Beaumarchais devait s'y attendre, que jamais elle n'autorisera la réimpression, même sous une autre forme, ou avec un changement quelconque, du libelle qu'on vient de lui communiquer. Cependant l'affaire lui paraît assez grave pour mériter une mûre délibération, exigeant elle-même une nouvelle et attentive lecture du pamphlet que Beaumarchais voudra bien, en conséquence, laisser à sa disposition pour une couple de jours. Celui-ci acquiesça sans difficulté, bien entendu, au désir manifesté par l'impératrice.

Nous ajouterons, avec M. d'Arneth (page 23), que si, comme Beaumarchais l'a raconté plus tard (voir l'*appendice*), l'impératrice, en le congédiant, l'a invité *à se faire saigner*, c'est que Sa Majesté, d'après l'attitude et le langage de M. de Ronac, devait, comme l'aubergiste Gruber à Nuremberg, comme le postillon Dratz à Neustadt, avoir des doutes sérieux sur l'état mental du personnage.

C'est qu'en effet, quand son intérêt ou son amour-

propre était en jeu (sa vie tout entière le prouve, et cet épisode peut-être plus que tout autre), Beaumarchais poussait l'audace et l'impudence jusqu'au délire (1).

Aucun de mes lecteurs n'ignore qu'à cette époque l'impératrice avait pour *chancelier d'État* le prince de Kaunitz, né en 1710, mais pour qui ses soixante-quatre ans n'étaient qu'une verte maturité (il est mort en 1794,dans toute la plénitude de ses facultés, et pour ainsi dire *par accident*, c'est à dire d'un rhume qu'il avait voulu soigner *lui-même*). Chargé de représenter son gouvernement au congrès d'Aix-la-Chapelle (1748), à l'âge de trente-huit ans, il avait été, plus tard, ambassadeur en France et avait eu l'insigne honneur de conclure avec cette puissance le traité de 1756 qui mettait fin à l'hostilité séculaire de la maison de Bourbon et de la maison de Habsbourg (2). Il possédait, à bon droit, toute la confiance de l'impératrice-reine.

(1) Il en avait donné la preuve dès ses débuts. « Admis chez Mesdames en qualité de musicien, il s'était mis si fort à son aise chez Madame Adélaïde, l'une d'elles, que M. de Saint-Florentin se crut obligé de lui écrire pour lui donner ordre *de sortir de Versailles et de n'y plus reparaître.* S'étant établi depuis à Paris, on prétend qu'il a dit à quelqu'un qui lui demandait la cause de sa retraite de la cour « qu'il n'était pas étonnant que, « jeune comme il était, point mal de figure, et partagé de « nombre de petits talents qui sont les délices des femmes, l'on « eût craint *que tout cela ne montât au bonnet de madame Adé-* « *laïde.* » (*Journal historique de Collé*, t. III, pag. 123).

(2) C'est à l'école du prince de Kaunitz, que le premier

Aussi, au premier abord, s'étonne-t-on que celle-ci ne se soit pas adressée à lui dans la circonstance présente ; mais cet étonnement cesse après quelques instants de réflexion. Il est probable que si Kaunitz était l'auxiliaire indispensable de la souveraine pour les *affaires d'État*, Seilern était le confident et le conseiller intime de la femme et de la mère dans *les affaires privées*, en admettant que les souverains puissent en avoir qui présentent exclusivement ce caractère. Le début mystérieux de l'affaire *Ronac* semblait la classer parmi ces dernières. Cet homme (*dieser Mentsch*) pouvait être un messager direct de Marie-Antoinette, chargé par elle de révéler à son auguste mère quelque douleur domestique, quelque malheur de famille à conjurer, à atténuer, à réparer. Alors, Kaunitz n'avait rien à y voir, cela rentrait dans les attributions de Seilern. Voilà, selon toute apparence, pourquoi elle s'est d'abord adressée à ce dernier.

Après l'audience accordée au noble étranger, l'af-

prince de Metternich acquit les talents et l'habileté qui lui permirent de lutter avec l'empereur Napoléon Ier. Il fut successivement l'auxiliaire, le gendre, et le successeur du ministre de Marie-Thérèse. La fille du prince de Kaunitz, qui fut la première femme de l'illustre diplomate du premier empire (il se maria trois fois), était l'aïeule maternelle de la princesse qui, de nos jours, préside aux fêtes et aux réceptions de l'ambassade d'Autriche à Paris, de même que le prince-ambassadeur son époux est le fils de la troisième femme du premier Metternich. Le mariage qui unit le prince et la princesse actuels fut une alliance de famille, entre oncle et nièce.

faire prend un caractère mixte, mais, évidemment la politique y domine. D'ailleurs l'agent dont l'impératrice vient d'entendre les singulières confidences n'est pas, comme elle l'a cru d'abord, émissaire de sa fille ; loin de là, celle-ci ignore sa démarche et l'objet de sa mission ; c'est au contraire un agent, secret il est vrai, mais un agent direct et incontestable du roi son gendre. Marie Thérèse connaissait bien la signature et l'écriture de Louis XVI ; Beaumarchais ne l'ignorait pas, et c'est pourquoi *en partant pour Londres*, il tenait tant à un ordre autographe du roi. L'affaire rentrait donc, désormais, dans les attributions de Kaunitz.

En conséquence, Seilern est chargé de porter au chancelier d'État le libelle, un récit oral et détaillé de l'entrevue et une note écrite en relatant les principaux détails. C'est cette note, habilement analysée par M. d'Arneth, que nous venons de reproduire en substance.

Inutile de remarquer que Beaumarchais, ayant couru la poste depuis Nuremberg jusqu'au Danube, était arrivé à Vienne avant qu'il eût pu y parvenir aucun rapport, aucun procès-verbal touchant les fameux *brigands du Leichtenholtz*. Il est même probable que, sans la maladroite exagération qu'il avait donnée à son récit mensonger, on n'en eût jamais entendu parler dans cette ville. Les autorités de Nuremberg et de Neustadt, ne trouvant aucune trace des prétendus brigands, *à l'air funeste*, *au teint jaune*, *à l'apparence de juif*, dont l'un s'appelait *Angelucci*, et l'autre *Hatkinson*, ce qui semblait indiquer une

agence *anglo-italienne* de brigandage *international*, n'auraient pas tardé à se ranger à l'avis du postillon Dratz, qu'il avait conduit un voyageur *anglais*, par conséquent *excentrique*, peut-être d'un esprit un peu dérangé (*nicht bei sich*). Néanmoins, à ce jour (22 août), ceux qui avaient appris l'aventure seulement par le récit de Figaro, l'habile acteur que nous connaissons; tous à Nuremberg : le bourgmestre, l'officier de poste, l'officier de *Royal-Pologne*, l'aubergiste du *Coq-Rouge;* à Vienne, Seilern et l'impératrice elle-même, tous y croyaient dans une certaine mesure. Deux des comparses seulement n'y croyaient pas, et ne pouvaient pas y croire : le domestique de Beaumarchais, *personnage muet*, et vraisemblablement complice de l'acteur principal, et ce pauvre postillon Dratz, qui, grâce au mutisme du précédent, se trouvait seul de son bord.

A peine Kaunitz a-t-il pris connaissance de l'affaire, qu'ils se retrouvent deux, à l'insu l'un de l'autre, bien entendu, et placés, par un caprice du sort, aux deux points extrêmes de l'échelle sociale : *le chancelier d'État* du saint-Empire, et *le postillon* de la station de Langenfeld.

Si le chancelier fait cause commune avec le postillon contre Figaro, le pauvre Figaro est perdu!

Heureurement, M. de Ronac est sujet français — il dit déjà : *citoyen* (voir les mémoires contre Goetzmann, *passim*) — mais au fond il est plus *sujet* qu'il ne voudrait le faire croire. Et puis, il est porteur d'un ordre du roi! On en revient toujours à ceci :

qu'il a eu grandement raison de tant insister pour obtenir ce précieux autographe.

Heureusement aussi que les procès-verbaux de Neustadt et de Nuremberg n'ont pas encore été adressés à Vienne. Peut-être ne les y enverra-t-on pas. Mais quand même on les y enverrait, le chancelier connaît, à coup sûr, et pratique peut-être le vieil adage de l'école et du palais : *de minimis non curat prætor*. Il n'attachera aucune importance à cette misérable histoire de brigands qui, lorsqu'on sait la vérité, n'est plus que ridicule.

En effet, le prince de Kaunitz, appréciant l'affaire en véritable diplomate, en véritable homme d'État, laisse de côté, provisoirement, l'épisode des brigands. Il considère d'abord l'agent mystérieux, puis les faits, en les acceptant tels que celui-ci les *présente lui-même*.

Kaunitz n'était pas homme, comme Sartines, à dire à un condamné frappé d'une peine *infamante :* que sa condamnation lui faisait une auréole qu'il devait porter avec modestie. Il avait été ambassadeur à Paris précisément à l'époque où le jeune horloger-musicien, favori de MESDAMES DE FRANCE dont il organisait les petits concerts, commençait à lever la tête et, patronné par les frères Pâris, marchait à grands pas vers une fortune plus promptement qu'honorablement acquise. Enfin, dans ces derniers temps, le chancelier d'État avait très certainement suivi les péripéties du procès Goetzmann et lu les fameux *Mémoires*, plus courus encore dans les capitales étrangères qu'à Paris même. Si, comme homme spirituel

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

et lettré, il en avait apprécié la finesse, l'habileté, le style, comme homme sérieux et homme d'État, il y avait démêlé, malgré l'inimitable talent de l'auteur, la preuve évidente et l'aveu implicite de la culpabilité de celui-ci (1).

Il ne met pas en doute un instant que le mystérieux étranger voyageant sous le nom de Ronac ne soit Beaumarchais, et cela, précisément parce que l'affaire est louche. Beaumarchais, selon lui, est un homme *des plus suspects*, *des plus perfides et des plus punissables* (sehr verdæchtigen, untreuen, und straffæligen). — On voit que le chancelier familier avec nos classiques, est de l'école de Boileau lequel, comme on sait,

« Appelle un chat un chat, et *Ronac* un fripon. »

Le prince de Kaunitz employait, lui aussi, des agents secrets ; il en avait aux quatre coins de l'Eu-

(1) Nous avons développé ailleurs cette opinion (*Goetzmann et sa famille*, *Revue d'Alsace*, 1864); qu'on nous permette d'y insister en quelques mots pour éclairer les personnes qui se seraient laissé éblouir par la brillante fantasmagorie des *Mémoires*. Sans doute, Beaumarchais y soutient qu'il n'a jamais demandé que *des audiences de M. Goetzmann*. Toutefois, en payant 215 louis, il n'entendait pas, évidemment, obtenir, à un prix aussi exorbitant, quelques conférences plus ou moins longues avec son rapporteur, mais bien un rapport favorable qui lui eût fait gagner son procès; en vain prétend-il démontrer le contraire; il ne le démontre pas le moins du monde, *parce qu'il n'en a pas la moindre envie*. C'est pour le parlement (qui n'en est pas dupe), qu'il soutient cette thèse insoutenable; mais il la soutient de telle sorte

rope; car la diplomatie de cette époque agissait presque autant par ces intermédiaires occultes que par les représentants officiels des divers États; mais il n'admettait pas qu'un homme de cette catégorie, que l'on emploie presque toujours en le méprisant, qui ne peut être utile qu'à la condition d'être un instrument dont on se sert dans un but et dans des limites strictement déterminés, se permît d'outrepasser ses instructions et d'en modifier l'exécution. Il n'admettait pas surtout que, dans aucun temps, dans aucune circonstance, sous aucun prétexte, cet agent pût se permettre de révéler à qui que ce fût, tout ou partie de la mission qui lui était confiée.

Appliquant ces principes à l'affaire présente, le chancelier, acceptant momentanément toutes les allégations de Beaumarchais, faisait les observations suivantes : chargé par le roi d'une mission secrète, tendant à la destruction d'un pamphlet dirigé principalement contre la reine, Beaumarchais se rend en

que le public soit bien convaincu qu'il voulait, en effet, gagner son rapporteur, et qu'il l'a momentanément gagné.

Enfin, détail selon nous décisif, mais que les partisans de Beaumarchais laissent généralement de côté, dès le lendemain de la perte de son procès *La Blache*, il disait à qui voulait l'entendre que si son adversaire avait gagné, *c'est qu'il avait donné* 500 *louis au conseiller Goetzmann*. S'il supposait que La Blache avait pu acheter l'opinion du rapporteur pour 500 louis, *alors que sa cause était mauvaise*, lui, Beaumarchais, dont *la cause était bonne*, pouvait bien espérer la rendre imperdable par un sacrifice de 215 louis. Or, ce sacrifice constituait le crime de *corruption* pour lequel il était poursuivi.

Angleterre puis en Hollande où il détruit, ou croit détruire la totalité des exemplaires imprimés. Un seul lui a échappé, grâce à sa maladresse et à sa légèreté. Il poursuit l'éditeur infidèle qui l'a frauduleusement conservé; il parvient à le joindre, à lui arracher cet exemplaire. Au lieu de s'assurer de sa personne et de prendre, vis-à-vis de lui, de nouvelles précautions bien justifiées par la mauvaise foi dont cet homme vient de faire preuve, Beaumarchais le laisse aller. On peut, ici encore, ne lui reprocher que de la maladresse et de la légèreté. Tant pis pour ceux qui l'ont employé. Quant on choisit mal ses agents, on est mal servi. Mais sa mission accomplie, bien ou mal, quel est son premier, son unique devoir? Évidemment de rentrer en France par la voie la plus courte et la plus rapide, pour rendre compte de sa mission à ceux qui l'en ont chargé.

Au lieu de cela, il se rend à Vienne. Et qu'y vient-il faire? Dépositaire d'un secret qui n'est connu, en France, que de deux personnes, le roi, et M. de Sartines, il vient à Vienne, révéler ce secret à l'impératrice! Cette révélation qui touche à l'honneur et au repos de la reine sa fille, ne peut que jeter Sa Majesté dans toutes les angoisses de la sollicitude maternelle justement alarmée. Cette considération ne le retient pas. Si le roi consent, malgré le triste état de ses finances, à faire un sacrifice pécuniaire considérable dans le but d'anéantir cet odieux libelle, c'est, sans doute, pour que l'honneur de la jeune reine ne soit pas livré en pâture à la malignité publique, mais c'est aussi, c'est surtout pour que ces

infamies ne tombent pas sous ses yeux et ne viennent pas troubler son repos et celui de son auguste mère. Il est donc évident que cet homme, en communiquant ce pamphlet à Sa Majesté l'impératrice-reine, a agi sans l'ordre, à l'insu, et très certainement contre la volonté du roi son maître, et qu'en cela il a commis un véritable abus de confiance.

Mais il est allé plus loin encore. Non content de lire à l'impératrice elle-même, un écrit infâme où son auguste fille est traînée dans la boue, il a osé présenter à Sa Majesté impériale l'audacieuse proposition (*kermessenen Vorschlage*) de faire réimprimer ce libelle en y supprimant, il est vrai, tous les passages offensants pour la reine, suppression à laquelle il aurait procédé lui-même, à l'aide d'un faux manifeste (*offenbare Fœlschung*) dont il eût été l'agent, dont Sa Majesté l'impératrice eût été la complice. Et tout cela, dans le seul but de tromper de la facon la plus inexcusable (*in unverantwortlicher Weise zu betrügen*) le roi qui l'avait chargé, à grands frais, de découvrir la vérité et de détruire le libelle. (Darneth, pag. 28 et 29).

Kaunitz n'ajoute pas, mais il est évident qu'à ses yeux cette inqualifiable proposition constituait une véritable félonie, un acte de lèse-majesté tant contre le roi de France que contre l'impératrice-reine, et il n'est pas douteux pour nous, que si, au lieu d'être sujet français, porteur d'un ordre du roi, Beaumarchais eût été, aussi bien, sujet prussien ou italien, l'affaire n'avait pas besoin d'être plus longuement élucidée; il y en avait assez contre lui, d'après les

traditions gouvernementales de l'époque, pour l'envoyer finir ses jours au fond de quelque forteresse.

Le chancelier d'État relève ensuite quelques-unes des nombreuses absurdités et invraisemblances (*vieles Ungereimte und Unswahrscheinliche*) dont lui semble fourmiller le récit du noble étranger. Ainsi, bien que l'ordre du roi soit daté de Marly, le 10 juillet, cet homme arrive à Vienne le 19 août. Si l'on calcule le temps nécessaire pour se rendre de Paris à Londres, voyage qui, à cette époque, exigeait de six à huit jours, selon les chances de la traversée du détroit, le temps employé à la recherche d'Angelucci, à la négociation, à la destruction du libelle, soit encore de dix ou douze jours; autant encore pour le voyage de Londres à Amsterdam et la destruction de l'édition hollandaise, et enfin dix autres jours, pour se rendre d'Amsterdam à Vienne (c'est en effet le temps qu'y a mis Beaumarchais), il est impossible de concilier les deux dates extrêmes.

Ici, Kaunitz se trompe, non pas dans le calcul, mais quant au point de départ. Outre que Beaumarchais, lorsque son intérêt ou son amour-propre était en jeu, savait déployer une activité, une célérité vraiment merveilleuses, il ne faut pas perdre de vue que l'ordre lui avait été non pas *remis* avant son départ, mais *envoyé*, alors qu'il était déjà depuis plus de huit jours à Londres; seulement Kaunitz ne pouvait pas deviner cette particularité, en contradiction avec les termes de l'écrit émané du roi.

Voyez, mon pauvre Figaro, le danger de dicter aux souverains les ordres que l'on sollicite d'eux! Si

vous aviez eu plus de confiance dans l'intelligence et le style de Louis XVI, cet excellent prince, qui, livré à ses propres inspirations, était la sincérité même, eût écrit : " M. de Beaumarchais, chargé de mes ordres secrets, *et présentement à Londres*, mettra la plus grande activité, etc. „ Au lieu de cela, rédigeant, avant votre départ, le modèle *auquel le roi devra se conformer*, vous mettez, naturellement : " partira pour sa destination le plus tôt possible ; „ le roi, fatigué de vos instances et de celles de M. de Sartines son ministre, finit par copier docilement votre prose, mais vous êtes déjà parti, et voilà que, sur ce mot : *partira*, on est sur le point de vous prendre pour un imposteur ! Je ne prétends pas, notez bien, qu'on ait tort de vous prendre pour un imposteur ; je dis seulement qu'on a tort de baser cette imputation sur un membre de phrase exact lorsque vous l'écriviez, bien qu'il eût cessé de l'être alors que le roi le copiait. Désormais, croyez-moi, abandonnez à elles-mêmes les plumes princières, au lieu de les guider comme celles d'un enfant à qui l'on fait faire ses premiers *bâtons*. Pour la finesse, l'agilité et la dextérité, elle n'égaleront jamais la vôtre ; pour la précision, l'exactitude et la sincérité, elles en auront toujours au moins autant que vous.

On a dit avec raison que les hommes vraiment supérieurs n'ont pas de spécialité. Le prince de Kaunitz eût fait un excellent juge d'instruction ; il en donne une nouvelle preuve, en relevant, dans le pamphlet, une autre contradiction qui lui paraît des plus suspectes.

Il y est question de l'*inoculation* du roi, comme

d'un fait accompli, comme d'une opération dont on connaît déjà la réussite. Or, si l'on tient compte du temps qu'a exigé la composition du libelle, de celui qu'il a fallu pour que la nouvelle en parvînt en France, de celui qu'il a fallu pour aller le chercher et le détruire en Angleterre, il était à peine possible qu'au moment de la composition de l'écrit on connût, dans ce pays, la résolution du roi de se soumettre à cette opération, *et complétement impossible* qu'on en connût les résultats. Cet argument de Kaunitz est des plus graves. Le chancelier ne donne pas la date de l'inoculation, parce qu'à ce moment tout le monde la connaissait. Pour nous, qui écrivons, à près d'un siècle de distance, elle n'était pas aussi facile à préciser. Cependant, nous l'avons retrouvée, sur l'obligeante indication de notre savant et respectable ami, M. Le Roy, bibliothécaire de Versailles, connu par ses publications sur le dix-huitième siècle et sur cette ville. Voici donc ce qu'on lit dans la *Gazette de France* de 1774, à la date du 19 juin :

« *Hier, à 8 heures du matin*, le Roi, MONSIEUR, Monseigneur le Comte d'Artois et Madame la Comtesse d'Artois ont été *inoculés de la petite vérole et par la piqûre*, après avoir été bien préparés. La matière variolique a été prise d'un enfant de deux ans dont la petite vérole était discrète et de la meilleure espèce. La santé de l'enfant, ainsi que celle du père et de la mère, a été constatée avec le plus grand soin par l'examen des médecins et par les informations les plus exactes du magistrat. Il en a été dressé procès-verbal. »

Voilà donc un point parfaitement établi. Le roi et une partie de la famille royale ont été inoculés *le* 18 *juin* 1774. A cette date, Beaumarchais avait déjà dénoncé à Sartines le pamphlet, et lui en avait mis des extraits sous les yeux. Il part pour Londres, le 26, précisément le neuvième jour, celui où, d'ordinaire, se manifestent, chez la personne qui s'est fait inoculer, les symptômes extérieurs auxquels la science reconnaît si l'opération a réussi. La nouvelle arrive donc à Londres en même temps que le négociateur chargé de la destruction du pamphlet, *et quelques jours plus tard le pamphlet la reproduit!*

Le lecteur dira sans doute avec nous, et avec le prince de Kaunitz, qu'à coup sûr, il y a là pour le chancelier une *contradiction*, et pour nous, une *coïncidence* singulièrement *suspecte*.

Quoi qu'il en soit, le chancelier d'État estime qu'il y a lieu de s'assurer de la personne de Beaumarchais en le soumettant, à son insu, à la plus active surveillance, sauf à l'arrêter plus tard, s'il y a lieu. Avec la police autrichienne, l'une et l'autre mesure était d'une facile exécution.

En même temps, M. de Ronac, gentilhomme français, tout bouffi de sa première audience, semble se croire nécessaire; le ton de sa correspondance avec le comte de Seilern devient plus familier, il va dicter des ordres secrets! et en ce moment même, il est *en surveillance;* il ne peut faire un pas sans que ce pas soit suivi et contrôlé, dire un mot, sans que ce mot soit recueilli et rapporté. Il est difficile d'imaginer une situation plus comique, ou plus humi-

liante, s'il eût pu s'en douter. Mais laissons-le parler lui-même. Il adresse, le 22, la lettre suivante au comte de Seilern qu'il persiste à appeler *Saller :*

« Monsieur le comte,

« En écrivant sur un sujet aussi intéressant (la réimpression du libelle sous une autre forme; il y tient; nous rechercherons, tout à l'heure, pourquoi), je sens que les réflexions abondent dans ma tête et s'accumulent sous ma plume, de sorte qu'au lieu d'une simple lettre, si le temps me permet*toit* de copier pour l'Impératrice tout ce que je viens de jeter sur le papier, je lui adresse*rais* (1) un volume. Il est près de trois heures, je pense que le plus sage à moi est d'aller à Schœunbrunn et d'y attendre encore une fois vos ordres et ceux de l'Impératrice. Je lui dirai tout ce qu'il m'est impossible de copier. Je répondrai aux objections, s'il en existe que je n'aie pas prévues, et je serai en même temps à portée de pouvoir *indiquer à Sa Majesté sous quelle forme l'ordre secret qu'il est important d'envoyer très prompte-*

(1) Dans toutes les pièces françaises que nous reproduisons, nous copions scrupuleusement l'orthographe que donne M. d'Arneth, dont tout le monde connaît la consciencieuse exactitude. Ici, elle n'est pas sans intérêt; le rapprochement de : *permettoit*, avec *adresserais*, indique que Beaumarchais adopte l'orthographe de Voltaire, mais que, élevé avec l'ancienne, il n'a pas encore pris complétement l'habitude de s'en affranchir. Dans les citations de lui que nous ferons, plus loin, la même chose se reproduira plus d'une fois; le lecteur averti, pourra le remarquer.

Digitized by Google

ment à Nuremberg et à Schwavacht (Schwabach) *doit être fait.*

« Je supplie Votre Excellence de me faire dire seulement si Elle approuve mon idée qui, si elle n'est pas la meilleure, est au moins celle qui me fait marcher avec le plus de célérité dans une affaire où ce qu'il y a de plus précieux est de gagner sur le temps.

« Je suis avec le plus profond respect
de Votre Excellence
monsieur le comte,
« votre très humble et très obéissant serviteur,
« DE RONAC. (1) »

« Je prendrais bien le parti d'envoyer mon griffonage à Votre Excellence, mais je puis lui assurer qu'Elle n'en déchiffreroit pas un mot. Quand les idées me pressent, à peine me donnai-je le temps de former mon caractère qui alors est absolument inlisible. »

Le ton dégagé de ce *Post-scriptum*, ces confidences orgueilleusement modestes, sur la manière dont il compose, tout indique un homme qui se croit *bien en cour*, tandis qu'il est *en surveillance!*

Néanmoins, il eut, paraît-il, le jour même, une nouvelle audience de l'impératrice; il dut en être médiocrement satisfait. Il s'agissait toujours de cette réimpression qui lui tenait à cœur, et que Marie Thérèse

(1) D'Arneth, pag. 78-79.

persistait plus que jamais, bien entendu, à ne pas autoriser. En rentrant chez lui, il met au net le *griffonage* dont il vient de parler à Seilern ; comme cet écrit ne doit être envoyé que le lendemain, il suppose que l'entrevue à laquelle il fait allusion est de la veille, et date son *Mémoire* du 23 août. Nous allons, malgré sa longueur, le reproduire en entier. D'abord, il est inédit en France, et au point de vue littéraire tout ce qui émane de la plume de Beaumarchais offre de l'intérêt; d'ailleurs, nous ne voulons rien omettre de ce qui peut jeter du jour, un triste jour, à la vérité, sur cette affaire où l'un des plus brillants écrivains du siècle dernier joue un si déplorable rôle.

« Madame,

« Votre Majesté n'ayant pas désaprouvé hier la respectueuse liberté avec laquelle j'ai osé discuter en sa présence les intérêts sacrés de la reine sa fille, j'espère qu'Elle ne trouvera pas mauvais que je lui présente aujourd'hui le résumé de quelques réflexions capables de la déterminer à me laisser agir dans cette occasion délicate *selon ma prudence et mes lumières*,

« Pour mettre un peu de méthode dans ce résumé, je vais réduire toute l'affaire à deux questions uniques.

« Première question. Est-ce bien ou mal servir le Roi mon maître, que de *lui dissimuler* les horreurs que des méchants se sont permis d'imprimer sur la reine sa femme?

« Seconde question. Dans le cas où l'on mutile-

rait le libelle qui les contient, sur qui portera tout le risque de cette respectueuse audace? Telles sont les deux questions sur lesquelles va oser raisonner devant Votre Majesté un serviteur très zélé du roi et et la reine de France, ses seigneurs et maîtres.

« Si mes précautions pour arrêter la publication d'un infâme libelle avaient été mal prises, si elles étaient insuffisantes, et si l'on pouvait craindre aujourd'hui que ce libelle venant à apparaître inopinément, n'allât porter au roi de funestes lumières sur les choses qu'il paraît prudent de lui cacher, il est certain qu'il pourrait être justement offensé d'être le seul qui eût mal connu une horreur qui le touche d'aussi près, pendant que toute l'Europe en serait inondée. Alors sans doute la dissimulation n'aurait été qu'un ménagement puéril, et ce prince devrait s'irriter qu'on eût osé le traiter moins en homme qu'en enfant.

« Mais lorsque je pose pour la baze de ma résolution que *jamais un feuillet de ce libelle ne verra le jour*, lorsque j'ai cru en être assés certain *pour en répondre sur ma teste au roi* dans mes dernières depeches, n'est-ce pas une exactitude bien indiscrette et bien cruelle que d'aller percer le cœur de ce jeune prince, en faisant connaître à lui seul un libelle à jamais ignorable, dans lequel ce qu'il a de plus cher au monde est calomnieusement accusé?

« N'est-ce pas donner nous mesme aux auteurs de cet indigne ouvrage tout l'avantage qu'ils espéraient en tirer? Une réflexion très judicieuse c'est que s'ils ont désiré qu'il parvînt au roi, et devînt ensuite pu-

blic par la voie de l'impression, aucun d'eux ne s'est apparemment trouvé assés audacieux pour aller dire à ce prince ce qu'ils cherchent à lui insinuer bassement par la voie d'un libelle anonime. Et s'ils en ont fait tirer autant de milliers d'exemplaires pour les répandre par toute l'Europe, on voit bien qu'ils ont espéré qu'un pareil éclat forcerait le roi à prendre un parti, sur lequel il aurait peut-être hésité si l'outrage eût été moins public. Et dans ce cas, à quelques personnes que le roi demandât conseil, ils ont encore espéré qu'il s'adresserait à quelques-uns des gens intéressés à lui insinuer que, si la reine ne peut pas rigoureusement être regardée sur cette accusation comme coupable encore, il est certain que les précautions indiquées par l'auteur sont au moins très bonnes pour empêcher qu'elle ne puisse jamais le devenir. Et alors, madame, n'auraient-ils pas gagné tout ce qu'ils désirent? Car il n'y a pas moyen de s'y tromper; le but qu'ils se proposent est d'inspirer de la méfiance au roi sur la sagesse de la reine et sur l'ambition qu'on lui prête de vouloir le gouverner, afin de s'emparer du pouvoir, en éloignant ce prince de sa femme, et lui faisant porter ailleurs une tendresse et une confiance qui lui sont dues à tant de titres.

" Faire parvenir au roi cet ouvrage est donc certainement le premier but des auteurs de cette noire intrigue. Le publier ensuite est leur second désir, mais absolument subordonné au premier et ajouté seulement pour en avancer le succès.

" En m'assurant par les soins les plus exacts que

jamais l'ouvrage ne verra le jour, j'ai déjà remédié au second mal que ce libelle devait produire. Mais c'est n'avoir gagné que la moindre partie, si je suis condamné à remettre moi-même au roi un exemplaire du libelle. La reine aurait donc reçu ce coup affreux par moi! Elle pourrait me reprocher toute sa vie d'avoir été l'instrument des chagrins qu'elle éprouverait! Et moi malheureux! après avoir travaillé *pendant trois mois*, jour et nuit, pour arrêter dans sa source un mal horrible, après avoir couru le plus grand danger de perdre la vie pour sauver des peines à ma très respectée souveraine, il se trouverait à la fin que j'aurais été moi-mesme le ministre de l'infernale méchanceté qui poursuit cette princesse, en fesant lire au roi, contre toute prudence, cet amas artificieux de griefs aussi faux qu'outrageux.

" Non, madame, tout considéré, *je ne porterai point au roi cet infame libelle*. Ce serait bien mal reconnaître la confiance dont ce prince m'honore, que d'aller troubler son repos, ruiner la paix de son âme et peut-être l'armer d'une injuste méfiance contre la plus respectable des princesses, contre mon auguste bienfaitrice. En pareille occasion, j'osai bien refuser au feu roi de satisfaire sa curiosité; cependant il avait plus de soixante ans, cependant il ne s'agissait que de sa maîtresse et non d'une reine et non de sa femme, et j'aurais persisté dans mes refus avec fermeté, s'il ne m'eût pas fait assurer positivement que pourvu que je ne disse à personne qu'il avait vu le libelle, je pouvais le lui montrer sans crainte qu'il

s'en affectât, ayant, disait-il, passé toute sa vie à mépriser de pareilles offenses.

« Mais, madame, tout le sang-froid d'un prince aussi expérimenté, faut-il l'attendre d'un jeune homme dans le feu de l'âge et outragé pour la première fois de sa vie dans ce qu'il a de plus cher au monde?

« Non, je le repette avec une courageuse liberté, et je parle moins ici à une impératrice qu'à une mère sensible et justement allarmée sur les maux qui menacent sa fille. Non, il y a trop de risques à mettre sous les yeux d'un jeune roi un ouvrage aussi dangereux, pour qu'on ne préfère pas tout le péril qui peut résulter de lui dissimuler le contenu de ce libelle dans ce qui a rapport à la reine seulement.

« Mais quel est ce péril, et qui menace-t-il uniquement? C'est ce que je vais tâcher d'éclaircir, madame, en examinant la SECONDE QUESTION, que j'ai posée.

« Dans le cas où l'on mutilera ce libelle, sur qui porteront *les risques* de cette respectueuse audace?

« Madame, ils porteront sur moi, sur moi seul, je le sens. Mais je le sens avec beaucoup moins de frayeur que je n'aperçois tous les maux qui peuvent accabler la plus respectable des princesses, si je remets au roi le libelle tel qu'il est.

« Il y a deux voies pour soustraire la reine à ce danger.

« La première est un moyen extrême et qui ne pourrait être adopté par un homme sage qu'à la dernière extrémité. Ce serait de ne rien porter au roi,

et de supposer que *dans le combat entre les brigands de la forêt de Neuschtat et moi* (pauvres brigands ! les fait-il assez souvent entrer par une coulisse et sortir par l'autre !) ils m'ont volé avec mon portefeuille dans ma poche l'exemplaire que je lui destinais. Mais outre que c'est *un mensonge qui me répugne horriblement* (!) il ferait naître dans l'âme du roi une juste inquiétude que cet exemplaire volé ne produisît bientôt une nouvelle édition de l'ouvrage, ce qui lui ferait réduire à rien le fruit *du service que j'ai dû lui rendre;* et puis, en rendant compte au roi du contenu de ce livre, il n'en faudrait pas moins, en suivant mon principe, que j'employasse la mesme dissimulation que je propose sur les objets qui regardent la reine. Et cette dissimulation pourrait être aisément suspectée et me faire regarder par le roi comme un serviteur maladroit et *peut-être infidelle dans ses rapports* (*peut-être* est charmant !).

« Le second moyen, et sans contredit le plus sage, est de faire imprimer promptement *un exemplaire* de ce libelle, dans lequel on supprimera tous les traits outrageants qui portent sur la reine.

« Je supplie Votre Majesté d'observer avec moi que, quand mesme le roi, tourmenté par la lecture de cet ouvrage tronqué, irait le montrer à quelqu'un des gens qui ont contribué à le faire faire, il n'y en a pas un seul qui osât lui dire *que ce n'est pas le véritable et que la reine était bien autrement outragée dans l'autre*. Ce serait avouer qu'on a eu connaissance du manuscript, et *qu'on a participé à sa publication*, *ce qu'ils se garderont bien de faire*. Car s'ils étaient assés

audacieux pour hasarder un tel propos, ils n'auraient pas pris la voie du libelle anonime pour outrager et décrier la princesse à qui ils veulent ôter la confiance du roi. Dans leur noire politique ils ont donc eu la volonté de rester cachés ; c'est sur quoi je fonde ma sécurité, et j'ose bien assurer qu'il n'y a pas un seul homme, quel qu'il soit, *qui portât l'effronterie au point de laisser soupçonner au roi qu'il a participé à cette infamie.* Je supplie Votre Majesté d'observer que cette réflexion *est du plus grand poids.*

« D'ailleurs je suppose *qu'ils paroissent* (ici, ce mot n'aurait pas de sens ; il faut, évidemment, lire : *qu'ils parviennent*) à faire connaître au roi qu'il n'a pas le libelle tel qu'ils ont voulu le publier. N'est-il pas alors tout aussi naturel de supposer que l'infidélité exercée sur le texte du manuscript vient *de la part de celui qu'ils ont chargé de le faire imprimer, que de celle de la personne que le roi a employée pour en opérer la suppression.* Et j'avoue que je ne croirais point mon honneur blessé, ni ma délicatesse offensée, si j'étais obligé de rejeter sur un autre un ménagement dont je ne manquerais pas mesme de lui envier l'honneur de l'idée en l'en laissant accuser.

« Mais je vais plus loin. Je mets en fait que le roi, par quelque moyen, que ce fût, pût être instruit que j'ai pris la respectueuse liberté de ménager sa sensibilité, en supprimant de grosses horreurs imprimées contre la reine sa femme. Dans ce cas-là mesme, je supplie Votre Majeste impériale de croire que j'ai dans le cœur un courage assez ferme pour m'honnorer publiquement d'avoir usé de ce *judicieux ménage-*

ment. Et dût une disgrâce éclatante suivre un pareil aveu, si j'ai pu épargner à la reine quelques chagrins, je ne croirai pas avoir trop acheté ce bonheur par tout ce qu'on peut me faire envisager de plus redoutable.

« Que peut-il m'arriver de plus affreux que ce que j'ai déjà éprouvé pour remplir cet objet? N'est-ce pas en m'enfonçant dans la forêt de Neuschtat (voilà *les brigands* qui reviennent! pauvres gens, doivent-ils être fatigués! Et le lecteur?) pour acheter, au péril de ma vie, les derniers exemplaires échappés à ma vigilance, de ce livre qui outrage la reine, que j'ai été poignardé par des scélérats? *Je n'y suis pas péri* (faute de français à part, cela ne nous étonne pas.) *Un miracle* m'a sauvé la vie, et j'y ai recouvré *tous les débris* de l'ouvrage dont je poursuivais l'infidèle éditeur.

« *Cette protection déclarée du ciel* m'assure que ma conduite en toute cette affaire lui est agréable (!). Et à quelque peine que la rigueur outrée du roi me condamnât pour avoir assuré *par ma prudence*, son bonheur et celui de la reine, je la souffrirais avec résignation, peut-être mesme avec joie aussi longtemps que *ma conscience* me rendrait le témoignage qu'ayant reçu carte blanche de mon roi pour le servir de mon mieux, j'ai pu, sans offenser mon honneur, mon devoir et la soumission que je lui ai vouée, lui dérober des choses qui pouvaient troubler une union, qui fait sécher de dépit les méchants qui veulent s'emparer de l'autorité en calomniant la sagesse, la vertu, la beauté sur le trône, et toutes

les grâces enchanteresses que la France adore dans la plus aimée des souveraines. (Voilà une longue phrase; retranchons-en la bouffissure; que reste-t-il? Que si on le met *à la Bastille*, il en sera enchanté? on nous permettra d'en douter.)

" Après avoir éclairci *par un sage examen* les deux questions que j'avais posées, il est juste maintenant de peser les considérations qui pourraient empêcher une mère de se pretter à des vues que sa tendresse pour la reine sa fille *lui fait certainement approuver*.

" Par la démarche que j'ai faite auprès de Votre Majesté impériale, madame, vous pourriés supposer que mon incertitude et ma faiblesse cherchent à s'étayer, dans un point aussi hasardeux, de toute l'autorité que doit avoir ici l'avis d'une mère de votre rang, et de votre prudence reconnue. Je n'ai pas dû espérer non plus que Votre Majesté accordât à un inconnu, quelque zèle qu'il montrât, une confiance assez grande pour la déterminer à guider la conduite qu'il doit tenir, par un ordre précis qui pourait la commettre avec le roi son gendre.

" Voilà, si je ne me trompe, les idées qui ont pu se présenter à Votre Majesté. C'est à moi de lever ces scrupules.

" 1° J'ose avancer, madame, *sans craindre d'être démenti par personne*, que je suis honnoré *de l'estime de toute la nation francaise* à titre d'homme d'honneur également ferme et courageux. (Oh! on en exceptera bien les magistrats qui l'ont condamné, les quelques milliers d'honnêtes gens qui ont trouvé

leur arrêt trop doux et les vingt et quelques millions de Français qui n'ont jamais entendu parler de lui!) C'est à ce titre mesme que le roi m'a honnoré d'*une confiance qu'il cherchait à bien placer*.

« 2° Je ne demande point d'ordres positifs à Votre Majesté relativement aux choses que ma reconnaissance pour la reine votre fille m'inspire. *Je prens tous sur moi* (ceci s'adresse à l'impératrice! dans sa capitale! *Figaro* lui offre sa garantie!) Je supplie seulement Votre Majesté de fermer les yeux sur la réimpression secrette *d'un seul exemplaire* du libelle que je ne voudrais mutiler que pour prévenir de très grands maux. Je la supplie de permettre seulement que je trouve dans sa capitale quelques facilités pour conduire à sa fin une entreprise que je ne tente que pour donner, *selon ma prudence et mes lumières*, la plus grande preuve de respect dont je puisse reconnaître la confiance du roi mon maître. S'il m'en arrive malheur, *mon dessein est de ne m'en prévaloir sur personne*. (Ainsi l'impératrice peut être tranquille; si elle a la faiblesse de devenir sa complice, *Figaro* lui promet *de ne pas faire de révélations !*) J'en veux garder chèrement tout le blâme et le mal pour moi seul, heureux si par un zèle aussi pur et même encore une fois au péril de ma vie, je puis épargner à la reine, ma très respectée souveraine, tous les chagrins dont ses dangereux ennemis veulent accabler sa jeunesse.

« Il ne me reste qu'à supplier Votre Majesté de ne pas laisser perdre un moment davantage, car l'entier succès dépend autant ici d'une grande célérité

que du zèle ardent avec lequel j'ose l'entreprendre.

« Je suis avec le plus profond respect,

« de Votre Majesté Impériale,

« le très humble et très obéissant serviteur,

« CARON DE BEAUMARCHAIS,

« voyageant sous le nom de Ronac.

« De Vienne, ce 23 août 1774. »

(D'Arneth, pag. 79-86.)

Les parenthèses que nous nous sommes permis de mêler à la reproduction de ce long mémoire nous dispensent d'en discuter les détails; mais quant au fond, cette pièce nous paraît, après la déposition du postillon, le plus important des documents analysés ou reproduits par M. d'Arneth.

Si Beaumarchais n'est pas l'auteur du libelle qu'il a communiqué à l'impératrice, la persistance qu'il met à vouloir le falsifier est complétement inexplicable.

Laissons de côté la sentimentale emphase et l'audacieuse outrecuidance, avec laquelle il insiste sur ce qu'il y aurait de douloureux pour lui *à remettre lui-même* au roi cet infâme libelle. Outre que l'on pourrait, dès à présent, lui répondre que s'il a pu, spontanément et sans nécessité aucune, mettre *cet infâme libelle* sous les yeux de la mère, il peut bien le mettre sous les yeux de l'époux, vis-à-vis duquel il

ne fera qu'accomplir la mission dont il a été chargé, en réalité il n'aura rien à remettre, *lui-même*, au roi ; il n'a pas vu, et il ne verra pas Louis XVI pour cette affaire, pas plus qu'il n'a vu Louis XV pour l'affaire Morande. De même que, dans celle-ci, tout s'était passé par l'intermédiaire du valet de chambre Laborde, de même qu'à son retour, porteur d'un exemplaire des *Mémoires d'une femme publique*, il avait été renvoyé au duc d'Aiguillon, de même dans l'affaire Angelucci, tout s'était passé par l'intermédiaire de Sartines, et à son retour en France, il ne verra que Sartines, et Louis XVI ne verra pas, *ne demandera pas même à voir* ce libelle si chèrement payé. Il lui suffira, comme il a suffi à Louis XV, que la publication en ait été arrêtée.

C'est qu'en effet, un roi de France, qu'il s'appelle Louis XIV, Louis XV ou Louis XVI (son numéro dans la dynastie importe peu) ne salit pas ses regards de pareilles turpitudes, pas plus qu'il ne se commet personnellement avec l'agent qui les supprime. Il lui fait passer ses instructions par son ministre ou son confident, il le paie, et... il le méprise. Ou plutôt, il ne lui fait pas même l'honneur de le mépriser ; cet intermédiaire est, pour lui, comme s'il n'existait pas ; c'est un rouage, un instrument, un ustensile comme la fourche dont le dernier de ses palefreniers se sert pour remuer le fumier de ses écuries.

Ceci posé, qu'importe à l'agent le contenu d'un écrit dont il n'est pas l'auteur ? Au contraire, plus cet écrit sera infâme, plus il sera en rapport avec le prix qu'aura coûté sa destruction.

Louis XVI, en payant 75,000 francs la suppression du libelle-Angelucci, ne suppose pas, apparemment, que la reine y soit épargnée. S'il a confiance dans la vertu de celle-ci, ce n'est pas un ignoble pamphlet anonyme qui l'ébranlera; s'il a des soupçons, des inquiétudes, ce n'est pas à une source aussi impure, aussi suspecte qu'il en puisera la confirmation.

Et à l'inverse, si le pamphlet ne contient contre la reine que des injures insignifiantes, à quoi bon dépenser 75,000 fr. pour le soustraire à la publicité?

Donc; si, par impossible, l'impératrice cédait aux instances de Beaumarchais, que nous supposons encore étranger à la rédaction du libelle, celui-ci se verrait exposé au reproche mérité, d'avoir entraîné le gouvernement français dans une dépense aussi énorme qu'inutile, pour détruire un écrit sans aucune portée.

En remettant à qui de droit, au contraire, le libelle tel qu'il est, il justifiera, par son contenu même, l'opportunité de la dépense, et quant à l'inconvénient de placer sous les yeux du roi de telles infamies, outre que cette question ne le regarde pas, de deux choses l'une : ou une personne plus autorisée que lui saura le soustraire aux regards de Louis XVI, ou celui-ci, après y avoir jeté les yeux, ne s'en affectera pas, ayant, comme son aïeul, " passé sa vie à mépriser de pareilles offenses. „

Mais si Beaumarchais est l'auteur du pamphlet, son insistance n'est-elle pas toute naturelle? En le relisant, il est effrayé de son contenu, de l'énormité des imputations qu'il contient contre la reine. Si,

par malheur, son imprimeur le trahissait! Sans doute, il a surveillé lui-même la composition et le tirage de l'unique exemplaire qui lui suffit, l'écrit étant destiné non à la publicité, mais à une destruction d'autant plus facile qu'il n'aura, pour ainsi dire, jamais existé. Sans doute, après le tirage, il aura fait *décomposer*, devant lui, *le caractère;* mais l'imprimeur comprend la gravité de l'œuvre à laquelle il prête sa presse; il ne lui est pas difficile de choisir, çà et là, dans le corps de l'écrit, quelques-unes des phrases les plus saillantes, les plus violentes, les plus injurieuses, de les retenir par cœur, de les jeter sur le papier après le départ de l'auteur, de les déposer, cachetées, chez un notaire, pour leur donner date certaine et s'en servir en temps et lieu. Si, maintenant, cet homme, abrité comme Morande derrière les franchises de la vieille Angleterre, voulait le rançonner! l'auteur ne serait-il pas, jusqu'à la fin de sa vie, à sa discrétion, et lorsqu'il voudrait s'affranchir de ses exigences, ne se verrait-il pas dénoncé par lui?

Et sans supposer même une dénonciation, le style de Beaumarchais, précisément parce qu'il a un cachet difficile à imiter, ne peut-il pas, ne doit-il pas, à l'insu et malgré la volonté de l'auteur qui s'est efforcé de le changer, se trahir çà et là, aux yeux des gens experts en ces sortes de matières? N'y a-t-il pas telle phrase, telle expression qui lui est propre, que l'on retrouverait dans l'un de ses mémoires ou dans l'une de ses pièces de théâtre, et qui équivaudrait presque à une signature? Maintenant qu'il peut

être considéré comme ayant gagné son salaire, s'il pouvait faire complétement disparaître cet écrit, s'il pouvait le réimprimer sous une forme insignifiante!

Sans doute ceux qui doivent le payer le trouveront bien cher, sans doute la reconnaissance du roi, sur laquelle il comptait pour arriver à sa réhabilitation, en sera momentanément diminuée, mais il aura conquis celle de l'impératrice, et par elle celle de la reine à qui son auguste mère pourra insinuer, avec un mystère et des réticences qui en augmenteront le prix, que Beaumarchais lui a rendu un grand service. A coup sûr ce service sera récompensé.

Et si l'imprimeur ou tout autre vient à insinuer au roi qu'il n'a pas le libelle tel qu'il a été originairement composé, " n'est-il pas alors tout aussi naturel de supposer que l'infidélité exercée sur le texte du manuscrit vient de la part de celui que l'on a chargé de le faire imprimer, que de la personne que le roi a employée à en opérer la suppression? " (Voir plus haut cette phrase textuelle du mémoire.).

Nous avons donc là, contre Beaumarchais, une première présomption qui ne manque pas de gravité; en voici une autre plus grave encore.

Il n'hésite pas à affirmer que jamais un feuillet de ce libelle ne recevra de publicité; il en a répondu au roi *sur sa tête.* " (Voy. ci-dessus, pag. 109; plus loin, pag. 111), il répète que, d'après les precautions qu'il a prises, *jamais l'ouvrage ne verra le jour.* „ Qui donc peut tenir un langage aussi affirmatif, si ce n'est l'auteur qui a anéanti le manuscrit et qui possède entre ses mains le seul exemplaire qui en ait jamais existé?

Cette contradiction, qui se représentera encore, entre les craintes qu'il affecte d'une réimpression tentée par Angelucci, lorsqu'il a intérêt à faire partager ces craintes, et la certitude qu'il proclame que toute réimpression est impossible sans son propre concours, lorsqu'il demande à falsifier le libelle, prouve jusqu'à l'évidence que l'une des deux assertions est mensongère.

Si Beaumarchais n'est pas l'auteur du libelle, si celui-ci n'a pas été imprimé sous ses yeux, à un seul exemplaire, il ne peut pas, il n'a jamais pu, il ne pourra jamais rendre impossible une réimpression. Toutes ses protestations, toutes ses vantardises quant aux sages précautions qu'il a prises à cet égard, tombent devant une observation bien simple : le manuscrit original est resté en la possession de l'auteur ; n'y fût-il pas resté, celui-ci peut et doit en avoir gardé copie. Ceci admis, il n'y a pas de puissance au monde qui puisse l'empêcher de le publier de nouveau, s'il en a la pensée.

En effet, à cette époque, dans tous les États de l'Europe, il y avait presque autant d'imprimeries clandestines que d'imprimeries autorisées, et ni Marie Thérèse, ni le roi d'Angleterre, ni le stathouder de Hollande n'auraient pu entraver la publication clandestine d'un écrit contre Marie-Antoinette, lorsqu'il s'en imprimait, chaque jour, contre eux-mêmes, dans leurs propres États.

Et à l'inverse, si Beaumarchais est l'auteur du libelle, dont il n'y a pas d'autre exemplaire que celui dont il est porteur, toutes ses craintes quant à la

réimpression par un tiers, toutes ses recommandations quant à la recherche de cet être imaginaire qu'il appelle Angelucci, ne sont qu'une indigne comédie, comme l'attaque des prétendus brigands du Leichtenholz.

Nous ignorons, avec M. d'Arneth, l'effet que put produire sur Marie Thérèse la lecture du mémoire que nous venons d'examiner. Il n'est pas même certain qu'elle l'ait jamais lu. Avant qu'il eût été mis sous ses yeux, et pour lui épargner désormais les importunités de cet homme, sur l'ordre du chancelier d'État, le 22 août, entre neuf et dix heures du soir, un secrétaire de la régence de la basse Autriche s'était présenté avec deux officiers et huit grenadiers, au logis de Beaumarchais, en lui déclarant qu'il devait, jusqu'à nouvel ordre, se considérer comme prisonnier d'État. Sa cassette, ses papiers et le médaillon contenant l'autographe du roi, lui furent enlevés et scellés en sa présence, avec son propre cachet.

Il montra, dans cette circonstance, beaucoup de flegme et une sorte de dignité. On sait, du reste, qu'à l'occasion, il n'en manquait pas et qu'il eût pu, sur ce point, en remontrer à plus d'un grand seigneur. Il déclara avec sang-froid qu'il ne voulait, ni ne pouvait opposer aucune résistance aux ordres de l'Impératrice, ni à la violence qu'on lui faisait; il ne se serait jamais attendu à un pareil procédé et il souhaitait que l'on n'eût pas, un jour, à se repentir d'une démarche aussi précipitée. Il priait le comte Seilern de ne remettre le médaillon d'or qu'à l'impératrice;

il ne doutait pas que l'on n'envoyât, dans cette conjoncture, un courrier à Paris. Il insistait d'une manière pressante pour qu'avant le départ de ce courrier, il pût faire au comte de Seilern, soit de vive voix, soit par écrit, *une déposition de la plus haute importance* (1), et qu'il lui fût permis de remettre au courrier une lettre ouverte soit pour le Roi, soit pour M. de Sartines, les deux seules personnes, en France, qui eussent connaissance de sa mission.

Enfin, il demande à se faire saigner, et à ne pas être séparé de son valet de chambre, dont les services lui sont indispensables (2).

Quant à la saignée, passe encore! — Si ce n'est pas une nouvelle comédie pour se rendre intéressant. — Mais, pour ce qui est du valet de chambre, il nous semble que maître Figaro s'en fait singulièrement accroire. Que le *Barbier* de Séville, devenu riche, se fasse raser par son valet de chambre, rien de mieux! Mais que, momentanément privé de ce serviteur, il ne puisse se passer de ses soins, c'est vraiment trop fort!

Il n'y a pas encore vingt ans, mon cher, qu'assis, du matin au soir, et même, *quand l'ouvrage pressait*, du soir au matin, devant l'établi, la loupe à l'œil et la lime en main, vous *repassiez*, avec une louable ardeur, les mouvements de montre que monsieur votre

(1) Il n'avait pas pu la faire depuis quatre jours qu'il était en rapports quoditiens avec le comte!

(2) Rapport du comte de Seilern au prince de Kaunitz, en date du 23 août, et analysé par M. d'Arneth, pag. 35.

père, l'horloger Caron, vendait à ses pratiques. Il n'y a pas encore vingt ans, que vous vous montriez vous-même assez fier de cette modeste qualification d'*horloger du Roi*. Il est vraisemblable qu'alors vous saviez vous servir vous-même. Et, sans remonter si haut, l'an passé, lorsque vous fûtes enfermé pendant un mois sous les verroux de certain logis, appelé dans le latin du greffe : *Forum episcopi*, ainsi que vous le remarquez fort plaisamment vous-même (1), avez-vous donc sollicité l'autorisation de vous y faire accompagner par *vos gens?*

Or, avant qu'il soit vingt ans, cette jeune, belle et charmante princesse, dont vous vous prétendez le champion, la reine de France, Marie Antoinette, l'*altière Autrichienne*, comme on l'appelle déjà, non seulement dans l'ignoble pamphlet que vous colportez, non seulement dans les cabarets des carrefours, mais, jusque dans son propre palais, au milieu des conciliabules envieux d'insatiables courtisans; un jour viendra, où elle sera précipitée du faîte des grandeurs au plus profond des misères humaines; et, pendant les quinze mois de son douloureux martyre, depuis la cellule des *Feuillants* (2) jusque sous la rude main de *Samson* (3), elle ne réclamera pas

(1) Le *For-l'évêque ;* voir les *Mémoires* contre Goetzmann.

(2) On sait que, le soir du 10 août, la famille royale fut enfermée dans l'ancien couvent des Feuillants, voisin du *Manége* où l'*Assemblée* tenait ses séances. C'est de là qu'elle fut transférée au *Temple*.

(3) *Samson*, exécuteur des arrêts criminels à Paris.

une seule fois le secours d'une femme de chambre! Et vous, mis aux arrêts pour quelques jours, *dans votre chambre*, au lieu d'être envoyé dans une forteresse, comme vous le méritiez, vous ne pouvez pas vous servir vous-même? Taisez-vous! Lorsque, sous les sombres voûtes du *Temple*, lorsqu'au fond de l'horrible cachot de la *Conciergerie*, on se représente la *veuve Capet*, comme l'appelaient ceux qui l'avaient fait veuve, réparant de ses belles et royales mains, sa chaussure usée et ses vêtements en lambeaux, on se sent ému d'une respectueuse compassion; lorsqu'un aventurier comme vous prétend ne pouvoir se passer de valet de chambre, on est indigné d'une telle impudence!

Digitized by Google

IV

TRIBULATIONS D'UN INTRIGANT PRIS A SON PROPRE PIÉGE

Kaunitz, Seilern, l'impératrice, si elle l'a su, durent s'indigner aussi. Mais celui qu'ils détenaient était porteur d'un ordre du roi de France ; chargé d'une de ces missions équivoques que les honnêtes gens n'acceptent pas volontiers, il n'en était pas moins, dans une certaine mesure, et pour un objet déterminé, investi de la confiance de son souverain ; il fut traité en conséquence.

Le comte de Seilern lui envoya son propre médecin, et si l'on crut devoir le séparer de son domestique, on lui en procura un de louage et parlant le français. Enfin, lorsqu'au moment de son arrestation il voulut adresser une plainte à l'impératrice, comme ses gardes voulaient l'en empêcher, et qu'il n'avait rien de ce qu'il fallait pour écrire, on lui fournit des plumes, du papier et de l'encre.

Ainsi que nos lecteurs ont pu le remarquer, depuis que Beaumarchais est à Vienne, depuis qu'il se croit en passe d'obtenir la protection de Marie Thérèse, il n'a plus été question d'Angelucci sinon comme d'un personnage épisodique, si intimement lié avec les brigands, que parfois on a peine à ne pas les confondre. Dans sa lettre du 22 août, à Seilern, M. de Ronac parle bien encore de recherches à faire à Nuremberg et à Schwabach, mais le prétendu juif n'y est pas même nommé ; ces recherches semblent un surcroît de précaution, car dans sa première lettre à Marie Thérèse aussi bien que dans les deux audiences qu'elle lui a accordées, il s'est représenté comme venant *du fond occidental de l'Europe*, non à la poursuite d'Angelucci qui n'est qu'un comparse, mais pour faire à l'auguste mère de sa souveraine les révélations et les propositions que nous savons. En réalité, le juif vénitien était devenu à ce moment de la comédie commencée au *Leichtenholtz*, un mannequin inutile relégué *au magasin des accessoires*. Après l'arrestation, la situation change. Le mannequin redevient un personnage vivant, et Angelucci rentre en scène.

On ne sait lequel admirer le plus, de l'impudence ou de la témérité de Beaumarchais dans cette affaire.

Nous disions plus haut, que sujet prussien ou italien, il y en avait assez à sa charge pour l'envoyer dans une bastille autrichienne. Il n'est pas douteux que, même en France, avec tout autre ministre que Sartines, une fois la vérité connue, il y avait parfaitement de quoi l'envoyer *à la Bastille Saint-Antoine;* plus d'un pauvre folliculaire y a fini ses jours,

pour beaucoup moins. Il est vrai que si pareil sort eût atteint celui-ci, nous n'aurions pas le *Mariage de Figaro*, et ce serait dommage.

Il voit bien le danger; malgré l'arrogance de son attitude, malgré les égards qu'on a encore pour lui, il ne se dissimule pas que si le gouvernement français le désavoue et refuse de le réclamer, prisonnier d'État en Autriche, il risque fort d'aller étudier, *à l'intérieur*, l'architecture de quelqu'une de ces forteresses dont la masse imposante, dont les savantes dispositions *extérieures* avaient pu fixer ses regards dans le cours de son voyage.

Aussi, dans la seule journée du 24 août, écrit-il successivement trois lettres au comte de Seilern.

Première lettre :

« Monsieur le comte,

« La première réflexion que je fais sur le bizarre accident qui m'arrive, est que Sa Majesté impériale veut avoir quelques éclaircissements sur mon compte, et savoir si je suis vraiment l'homme chargé d'une mission secrète de mon roi, qui voyage sous le nom de Ronac quoiqu'il s'appelle Caron de Beaumarchais, car si ce n'est pas cela, j'avoue que ma raison est en défaut, et que je n'y entends rien du tout.

« Quelque soit la rigueur de ce procédé, il faut bien que je m'y soumette, et c'est en partant de l'idée que je me forme de ma détention, que je vais raisonner avec vous, monsieur le comte, puisque la confiance de l'impératrice-reine m'a paru sans borne pour

Votre Excellence. Ou je suis M. de Beaumarchais, ou je suis un fourbe, qui, par quelques vues secrettes ait pris un nom et une mission qui appartenaient à un autre. Si je ne suis pas réellement ce que je dis être, quelques prévoyances de plus ne peuvent être d'un tel embarras qu'on doive se faire une peine de les avoir. Mais je suis M. de Beaumarchais, je dois oublier le traitement que j'éprouve, et ne pas perdre de vue un instant mon affaire, car je suis chargé d'intérêts bien précieux. Le plus pressant de tous est que Sa Majesté *veuille bien envoyer un ordre secret* aux magistrats de Nuremberg et d'une autre ville qui n'en est qu'à une lieue, route d'Augsbourg, dont le nom difficile à retenir, s'est échappé de ma mémoire, et est écrit sur un de mes portefeuilles que vous avés (1). Mais l'indication de cette ville qui m'importe à moi, c'est qu'il y a beaucoup d'imprimeurs, et c'est dans une de ces deux villes que le nommé Guillaume Angelucci devait ressusciter par l'impression un infame ouvrage que j'ai été assez heureux de détruire. Si la terreur que ma vigilance a causée à cet homme a été moins forte chez lui que le désir de gagner l'argent qu'on lui a promis, et si malgré toutes mes précautions il lui est resté ou dans la mémoire, ou dans quelque dépôt à moi inconnu, *de quoi recommencer son œuvre d'iniquité*, cet homme est caché dans quelque imprimerie de l'une de ces deux villes. Je désirerais donc que, sans perdre un seul

(1) Il s'agit, ici, d'*Altdorf*, siége d'une université, et de plusieurs imprimeries.

instant, on envoyât un ordre secret aux magistrats, de faire faire une perquisition exacte dans toutes les imprimeries pour savoir s'il ne s'y imprime point un ouvrage français sous le titre d'AVIS IMPORTANT A LA BRANCHE ESPAGNOLE, ou la traduction italienne de ce même ouvrage. Voilà ce qu'il y a de plus pressé. Le mesme courrier doit être chargé de demander à M. de Lofelos ou à peu près (*Lœffelholtz*), bourguemaître de Nuremberg, si par bonheur on aurait arrêté aux portes de la ville ou aux environs l'un des hommes dont M. de Ronac, blessé par les voleurs dans le bois de Neuschtat, lui a donné la désignation. *Ce n'est pas les voleurs qui m'intéressent*, ils n'échapperont pas à leur sort, mais c'est que j'ai donné le signalement du nommé Angelucci aussi exact que je l'ai pu. J'y ai mesme ajouté le nom qu'il portait en Angleterre, d'Hatkinson, en priant M. le bourguemaître sitôt que cet homme serait arrêté, d'en donner avis à l'impératrice. Si mon bonheur voulait que cet homme, au lieu de quitter la partie et de s'en retourner en Italie, fût entré et eût été arrêté dans l'une de ces deux villes, il faudrait le faire transporter à Vienne aussitôt. J'en tirerais peut-être le reste des lumières qui me manquent, pour éclairer la ténébreuse intrigue qui a fait agir cet homme.

« Voilà pour un article; cette lettre est assez longue. Je remets les autres réflexions à une seconde, et il faut bien, monsieur le comte, que vous essuyés le dégoût de me lire, puisque celui de m'entendre ne peut avoir lieu, car ce n'est pas le tout que d'être prisonnier d'État, il faut faire ses affaires, et

si je ne les ai pas perdues de vue, tout blessé et malade que j'étais, en venant à Vienne, je serais impardonnable de les abandonner, parce qu'il a plu à une autorité supérieure de s'assurer de ma personne.

" Je suis... „ (ARNETH, pag. 86-88.)

Ainsi, tandis que, *depuis cinq jours* qu'il est à Vienne, tous ses efforts tendaient uniquement à obtenir de l'impératrice qu'elle autorisât *la falsification du libelle*, maintenant qu'il n'y peut plus songer, tous ses efforts tendent à faire apparaître de nouveau, comme un danger, le fantôme d'Angelucci.

Envoyer un ordre secret à Nuremberg! Il en a déjà été question, mais sans y insister. Si on l'a fait, l'ordre a été exécuté. S'il n'a pas été envoyé, *il n'est plus temps*. C'est le 14 que le prétendu Angelucci a dû arriver à Nuremberg. Il y a de cela *dix jours*. Il n'en faut pas tant pour imprimer un écrit d'une médiocre étendue, et que les documents allemands appellent, à diverses reprises : *die Broschüre*.

Quant aux voleurs, quant à ces deux hommes qui, dans la forêt, s'appelaient entre eux, l'un Angelucci, l'autre Hatkinson, ils redeviennent un seul et même personnage portant indifféremment ces deux noms, et il faut convenir que les autorités nurembergeoises auront peine à comprendre l'ordre qu'on leur donnera de rechercher *Angelucci-Hatkinson*, dans les imprimeries de leur cité, et surtout la singularité de ce *typographe* qui, dans ses moments perdus, détrousse les voyageurs sur les grands chemins.

Digitized by Google

D'ailleurs, toute la mise en scène de la forêt s'évanouit devant la déposition du postillon.

Enfin, ce qu'il y a de plus choquant dans cette lettre, c'est de voir le même personnage qui, *la veille*, pour décider l'impératrice à consentir à la falsification du libelle, jurait *sur sa tête* que jamais un feuillet de cet écrit ne verrait le jour, déclarer aujourd'hui que cette prétendue certitude reposait uniquement *sur la terreur qu'il croyait avoir inspirée* à son juif vénitien.

En vérité, on se demande si Beaumarchais prend ici Seilern pour un Bartholo. Encore Bartholo lui-même ne s'y fût-il pas laissé prendre! C'est qu'en réalité, cette nouvelle comédie n'est ni pour l'impératrice, ni pour Kaunitz, ni pour Seilern. Pour ces trois personnes qui connaissent désormais, le but de Beaumarchais en venant à Vienne, la ruse serait trop grossière. Mais il suppose, *il espère* que ses lettres seront envoyées, au moins en copie, à Paris, où cette comédie sera plus acceptable, où l'on croira peut-être qu'en effet, son voyage à Vienne se rattache a l'accomplissement de sa mission.

Quelques heures après, nouvelle lettre du prisonnier :

« Seconde lettre à M. le comte de Seilern, depuis que je suis arrêté à Vienne, ce 24 août 1774.

« Monsieur le comte,

« Je continue toujours à raisonner dans la supposition que la voie de rigueur, dont Sa Majesté use envers ma personne, est moins employée contre moi

proprement dit, que contre un homme quelconque qui aurait pris mon nom et ma mission. Cela posé, et faisant abstraction de tout désagrément personnel, j'ai l'honneur de prévenir Sa Majesté que l'exemplaire que mon respect a confié à sa prudence est une chose doublement précieuse, à cause du *paraphe* qu'il porte à la première page. Ce paraphe ne pourrait être détruit ou déchiré soit en mettant cet exemplaire dans ma poche, ou autrement, sans me faire pour l'avenir perdre un avantage réel. On ne saurait trop porter d'attention à ce que ce premier feuillet se conserve en bon état, car, *suivant les lois d'Angleterre*, lorsqu'on veut attaquer un homme comme libelliste, il faut pouvoir fournir contre lui une preuve légale que cet homme a fait la chose dont on l'accuse. Or, la plus forte preuve est l'identité, et il n'y a pas une plus frappante que le paraphe de cet homme appliqué sur l'œuvre qu'on lui reproche. C'est dont pour pouvoir attaquer mon homme en loi, si jamais il travaillait à ressusciter son libelle, que je lui ai fait mettre son paraphe sur un exemplaire qui m'est resté, et dont il se reconnaît coupable en cas que je l'attaque en loi.

" Encore tranquille sur ce second objet, je passe à un troisième. Si je suis M. de Beaumarchais, chargé d'une mission aussi secrète que semée d'épines, Sa Majesté Impériale ne peut avoir oublié quels précieux intérêts Elle m'a permis de discuter secrètement en sa présence. Je ne cache pas à Sa Majesté que je suis bien plus vivement affecté du tort que ma détention peut faire à ces intérêts-là,

que du très singulier point de politique qui me constitue prisonnier à Vienne. J'ai, monsieur le comte, dans mes papiers, mille et une manière de prouver que je suis bien l'homme pour lequel je m'annonce, et si ce n'est que des éclaircissemens que l'on veut, je me serais fait un grand honneur d'assurer la tranquillité de Sa Majesté, sans qu'Elle eût besoin d'employer une voie rigoureuse, qui peut porter, par son éclat, le plus grand préjudice aux choses qu'Elle désire certainement en sa qualité de mère sensible. J'ai dit hier à votre secrétaire, monsieur le comte, que le Roi et *mon ami* M. de Sartines avaient le secret de ma mission. Si Sa Majesté aime mieux recevoir ses éclaircissemens de France que de moi, je lui demande qu'elle me permette de lui indiquer comment il faut s'y prendre pour s'éclaircir sur mon compte avec le moins d'éclat possible, car j'en reviens toujours à dire que Sa Majesté Impériale finira par regretter amèrement la voie qu'on lui fait employer à mon égard. Et les ménagemens que je désire, portant moins sur moi qui n'en ai aucun personnel à garder, que sur les intérêts qui ont été si profondément discutés devant Elle avant-hier, je joindrai donc, si Sa Majesté le permet, une lettre ouverte que j'écrirai à M. de Sartines, dans le paquet qu'Elle enverra à son ambassadeur en France. Cette lettre lèvera tous les doutes, mais il faudra que M. le comte de Mercy voye M. de Sartines et s'éclaircisse sur mon compte en secret, autrement Sa Majesté me mettrait dans le cas d'une justification publique sur ma détention à Vienne, et toute publicité ne peut

que faire un grand mal relativement à la suite des intrigues que je suis en train de démêler. Ce que je dis là doit paraître aussi sensé à l'impératrice que tout ce que j'ai eu l'honneur de lui dire avant-hier, lui a semblé raisonnable, et je jure à Sa Majesté que si je n'étais retenu par des considérations majeures, et dont je lui ai expliqué toute l'importance, *je me ferais réclamer sur-le-champ par notre ambassadeur*, à qui il ne me serait nullement difficile de me faire bien connaître; M. l'abbé de Villefonds, son homme de confiance à Paris, m'ayant acheté l'an passé, de la connaissance *du prince Louis*, ma très belle maison de campagne à Pantin, tout auprès de Paris.

" Je ne puis dissimuler à Votre Excellence que c'est de force et malgré moi que l'on m'a ôté du col la boîte d'or contenant quelque chose que j'avais juré de ne pas abandonner au péril de ma vie. Après ce que j'ai eu l'honneur de dire en votre présence à l'impératrice, je ne puis m'empêcher de trouver qu'on a été bien loin à mon égard sur la rigueur du traitement. Cela mesme qu'on m'a enlevé, était une sauvegarde qui devait me rendre sacré au milieu d'une nation alliée à la nôtre par des liens aussi puissants. Quoi qu'il en soit, j'ai écrit sur le papier qui renferme cette boîte que je désirais qu'elle fût remise à l'impératrice, puisque ma protestation sur l'espèce de violence qui m'était faite à l'égard de ce dépôt, n'empêchait pas qu'on me l'enlevât.

" La grande lettre que j'avais minutée en brouillon hier matin, monsieur le comte, je l'ai copiée hier l'après-midi. En supposant toujours que je suis

M. de Beaumarchais, chargé de la mission secrette dont Sa Majesté connaît l'importance, cette lettre que je destinais à l'impératrice *pourait fort bien malgré ma détention lui être remise* (1), si elle le jugeait à propos. Sa Majesté y verrait *de combien de façons mon zèle sait se replier* pour remplir dignement la mission délicate dont je suis chargé. Je venais de l'achever lorsqu'on m'a enlevé mes papiers, au milieu desquels elle se trouve.

" J'assure de nouveau Votre Excellence de mon respectueux hommage. (ARNETH, pag. 89-91.)

Si la non-existence d'Angelucci n'était établie jusqu'à l'évidence par tout ce qui précède, le début de cette lettre achèverait de la démontrer.

Beaumarchais, *dans son système*, en quittant Amsterdam, croyait avoir détruit les deux éditions du pamphlet, *sauf un seul exemplaire* qu'il devait rapporter à Paris pour justifier de l'accomplissement de sa mission, et qu'il a pris soin de faire " *parapher par son homme.* „ Il apprend que *son homme* en a gardé un qu'il va faire réimprimer à Nuremberg ; il le rejoint

(1) Il s'agit ici du long mémoire reproduit plus haut, et qui roule tout entier sur le projet de falsification du libelle. Beaumarchais ne doit pas se dissimuler que Marie Thérèse, qui a repoussé cette proposition lorsqu'elle lui était faite par un homme qu'elle pouvait, jusqu'à un certain point, considérer comme agissant dans l'intérêt de la Reine sa fille, ne l'accueillera pas, aujourd'hui que cet homme est incarcéré comme dangereux ; mais il craint, évidemment, que cette pièce ne soit envoyée en France avec ses autres papiers.

au Leichtenholtz, et lui arrache l'exemplaire soustrait. *Maintenant il en a deux;* c'est clair comme le jour.

S'il en a deux, comment confie-t-il à l'impératrice qui, vraisemblablement, le confiera à un tiers, précisément l'exemplaire *paraphé* qui peut se perdre dans ce *va-et-vient*, lorsque celui arraché à Angelucci, et non paraphé, remplit exactement le même but?

Quant à cette prétendue importance du *paraphe*, est-il nécessaire d'en démontrer l'invraisemblance?

Sur un paraphe, il ira attaquer *en loi*, et avec la publicité des tribunaux anglais, l'auteur ou éditeur d'un libelle dont il poursuit la destruction *en vertu d'une mission secrète, connue seulement du roi et de M. de Sartines!*

Et si l'impératrice autorisait la falsification demandée avec tant d'instances! S'il y avait deux exemplaires; l'un innocent, l'autre coupable!

Il invoquerait, sans doute, cet exemplaire paraphé, comme pièce à conviction contre lui-même!

Enfin, comme, partout où se trouve Beaumarchais-Figaro, le plaisant, le grotesque même, se rencontre au milieu des circonstances les plus critiques, on a peine à garder son sérieux en voyant avec quelle persistance le malheureux s'attache à cette idée *qu'on le prend pour un autre*, tandis qu'en réalité c'est précisément son nom de Beaumarchais et la fâcheuse notoriété dont ce nom est entouré, qui aggrave sa position.

Quant à se faire réclamer par notre ambassadeur, il n'y eût pas manqué, si la chose eût offert la moin-

dre chance de succès. Mais, depuis cinq jours à Vienne, il ne s'était pas montré à l'ambassade, et le représentant officiel de Louis XVI ne pouvait ignorer, quand même Kaunitz ne l'en eût pas informé, qu'un Français se disant Beaumarchais, *envoyé secret* du roi, avait obtenu deux audiences de l'impératrice et se trouvait, présentement, aux arrêts ; mais l'ambassadeur ou celui qui en remplissait les fonctions se serait bien gardé de le réclamer. D'abord, et cela se conçoit parfaitement, les représentants de la diplomatie officielle n'aimaient pas beaucoup ces agents occultes qui, parfois, espionnaient l'ambassadeur lui-même et envoyaient sur lui des notes secrètes ; ils n'ignoraient pas que lorsque ces agents outrepassaient leurs instructions, ou les exécutaient avec maladresse, on ne se faisait aucun scrupule de les désavouer. C'était à ceux-ci de se faire réclamer par ceux de qui ils tenaient leur mission.

Il est bon de remarquer, en outre, qu'à ce moment, il n'y avait pas, à proprement parler, d'ambassadeur de France à Vienne. *Le prince Louis*, dont parle ici Beaumarchais, n'était autre que le cardinal de Rohan, prince-évêque de Strasbourg, qui devait, plus tard, jouer un si déplorable rôle dans la fameuse *affaire du collier*. Déjà sous le dernier roi, le gouvernement impérial avait signalé à la cour de France sa conduite scandaleuse, déjà il s'était depuis longtemps attiré le mépris et le ressentiment de Marie Antoinette, et, *deux mois après la mort de Louis XV*, c'est à dire pendant les pérégrinations de maître Figaro, il avait reçu ses lettres de rappel. S'il était encore à Vienne

au mois d'août, il n'avait plus aucun caractère officiel, et devait être tout entier à ses préparatifs de départ. Mais il est plus probable qu'il était déjà retourné en France, ou en route pour s'y rendre.

On vient de voir que, dans ces deux lettres, Beaumarchais affecte presque constamment la forme interrogative, dans l'espoir d'une réponse. La journée s'avance, sans que Seilern lui donne signe de vie; le courrier peut partir d'un moment à l'autre...

Troisième lettre au comte de Seilern :

« Monsieur le comte,

« Il faut bien que Votre Excellence excuse toutes mes importunités, mais j'ai le sang dans une telle agitation de l'impatience de me sentir prisonnier, qu'il me semble que je ne puis trop me presser d'écrire en France. Je me suis expliqué si librement devant l'impératrice et vous sur les objets que ma lettre à M. de Sartines renferme (elle était jointe à celle-ci; nous la donnons plus loin), que je crois ne commettre aucune imprudence en vous envoyant ma lettre toute ouverte. *Si l'impératrice en prend lecture*, Sa Majesté concevra sans peine pourquoi je ne parle pas dans cette lettre *des ménagements particuliers que je n'ai confiés qu'à Elle seule*, sur ce qui intéresse personnellement la reine sa fille, et Elle jugera *qu'au travers* les peines, les contradictions dont je suis écrasé, je ne perds pas de vue *la discrétion* que mon respect m'impose pour des intérêts aussi sacrés. Si par quelque faute que j'ignore, j'ai mérité d'être ar-

rêté, pour prix de mon zèle, dans les États de l'auguste impératrice, faites-moi la grâce de m'en instruire, que je me justifie. S'il ne s'agit que de me bien connaître, je vous supplie de ne pas perdre un moment à faire partir cette lettre et surtout d'engager l'impératrice de vouloir bien *nommer un commissaire inquisiteur*, lequel, en examinant avec moi mes papiers, sera en état de donner à Sa Majesté sur mon compte toute la tranquillité qu'elle peut désirer.

« Je suis avec le plus profond respect
« de Votre Excellence,
« Monsieur le comte,
« votre très humble et très obéissant serviteur,
« BEAUMARCHAIS.

« Vienne, ce 24 août 1774. »

(ARNETH, pag. 92.)

Avec l'outrecuidance qui ne l'abandonne jamais, même au milieu des conjonctures les plus délicates, et qui, il faut bien le reconnaître, fait une partie de sa force, Beaumarchais semble convaincu que Marie Thérèse se fait rendre compte, d'heure en heure, de tout ce qui le concerne ; tandis qu'en réalité depuis qu'il est aux arrêts, elle en abandonne complétement la direction à Kaunitz.

L'impératrice ne sait pas, ne saura pas ce que le prisonnier écrit à Sartines. Seilern et le lecteur le sauront, et une chose les frappera comme nous, c'est

la gaîté forcée, c'est le ton dégagé qui y règnent et qui ne sont pas dans la situation ; c'est, en outre, le soin avec lequel il évite de parler du projet de falsification du libelle. Il ne peut se dissimuler qu'à Vienne, on en fera la remarque, et c'est pourquoi dans cette *troisième à Seilern*, il va au devant de l'objection en invoquant *la discrétion* que son zèle lui impose. Mais de lui à Sartines, de qui il tient sa mission, il n'est pas besoin de discrétion, au contraire : si c'est dans un but légitime et avouable qu'il a agi en faisant cette proposition à l'impératrice, rien ne s'oppose à ce qu'il la fasse connaître au ministre de Louis XVI; c'est même le seul moyen raisonnable qu'il ait d'expliquer sa présence à Vienne.

Quoi qu'il en soit, voici cette lettre :

" *A Monsieur de Sartines, conseiller d'État, lieutenant-général de police, en son hôtel à Paris.*

" Vienne, ce 24 août 1774.

" Lorsque je vous ai écrit, monsieur, de Ratisbonne ou plutôt de Passau, car c'est de ce dernier lieu que ma lettre est partie, l'horrible mais trop heureux accident qui m'est arrivé à quelques lieues de Nuremberg, puisque je suis debout et que la précaution que j'avais eu de suspendre à mon col, dans une boîte d'or, l'ordre du roi, crainte de le perdre, m'a sauvé la vie, je vois d'ici que vous avez levé les mains de surprise, et que vous avez au moins cru que cet accident lasserait ma mauvaise fortune.

Digitized by Google

Point du tout; *un excès de zèle* (1) *qui devait, selon mes lumières, combler le succès de ma très désagréable commission*, a si mal tourné, qu'au moment où je vous écris, je suis arrêté à Vienne, j'ai huit grenadiers dans mon antichambre, et un, bayonnette au fusil, dans ma chambre, qui ne me perd pas de vue. Ce bisarre évènement serait bien propre à rendre fou l'homme le plus sage, mais comme je ne me crois pas l'homme le plus sage, je me contente de maudire le désagréable contretemps qui m'empêche de donner un peu de repos à ma pauvre teste, de travailler a ma très délabrée santé, et de repartir promptement pour aller rendre compte au roi *du succès entier de mes soins*. Si vous êtes bien curieux de savoir pourquoi je suis prisonnier d'État à Vienne, moi Français, voyageant par ordre et pour le service secret de mon roi, demandés-le à M. le comte de Mercy que la cour de Vienne en aura probablement instruit, car pour moi, je l'ignore.

« Tout ce que je sais, c'est que, quand j'ai eu rattrapé assés près de Nuremberg, le misérable éditeur du libelle que j'avais détruit, et après lequel je n'avais cessé de courir, comme je vous l'ai mandé, depuis Amsterdam jusqu'à ce que je l'aye joint, mal-

(1) M. de Loménie qualifie, lui aussi, *d'excès de zèle* le voyage à Vienne ; il est vrai qu'il ne connaît ni la déposition du postillon, ni le mémoire à l'impératrice. Kaunitz, sous les yeux duquel cette lettre a passé, dut hausser les épaules de pitié pour notre pauvre pays servi par de tels hommes. Il eût fait beau voir qu'un de ses agents de Londres se rendît, par excès de zèle, à Paris, *pour combler, selon ses lumières, le succès de sa mission!*

Digitized by Google

gré la fièvre que j'avais dès Cologne ; à l'instant où, dans la joie d'avoir rattrapé les débris de cet ouvrage échappés à ma vigilance, je venais d'être assassiné dans la forêt de Neuschtat, je me suis promptement rendu à Nuremberg, *rendant le sang par la bouche, par la joue, par la main gauche.* Mais comme vous savés que rien n'altère mon sang-froid et ne détruit mon courage, j'ai pensé qu'étant dans les États de la mère de notre auguste reine, je pourrais peut-être user contre le maudit juif italien qui me donne tant de peines *depuis trois mois* (1), d'une force que l'on n'a contre personne dans les pays libres d'Angleterre et de Hollande, et j'ai imaginé que, si par quelque voie que ce fût, je pouvais parvenir à le faire arrêter, alors je ne risquerais rien de confier à l'impératrice que cet homme était dépositaire de secrets qui intéressaient le repos du roi et le bonheur de la reine, et mon espoir était qu'il ne serait pas difficile, ou de l'interroger à Vienne, ou de le faire transférer à

(1) Il ne répète ici ce mensonge (avec tant d'autres !) que parce qu'il l'a mis dans son *Mémoire* à l'impératrice, qu'il suppose, avec raison, avoir passé sous les yeux de Kaunitz, comme cette lettre y passera. Mais Sartines ne pourra rien y comprendre, car il sait bien que l'*affaire Angelucci* ne remonte pas à trois mois. Nous sommes au 24 août, en remontant trois mois en arrière, nous arrivons au 24 mai ; Louis XV est mort le 10 ; il est difficile d'admettre que, quatorze jours après l'avénement de Louis XVI, on imprimât déjà un pamphlet contre la nouvelle Reine, et surtout qu'on en fût déjà informé à Paris. Ou bien c'est une nouvelle preuve que Beaumarchais en est l'auteur et a pris la plume dès son retour en France.

Digitized by Google

Paris. En conséquence, en donnant à Nuremberg, au magistrat la désignation du lieu et de la manière dont j'avais été attaqué près de Neuschtat, j'ai eu grand soin de donner aussi le signalement exact de Angelucci, en priant le magistrat que, si l'on pouvait surtout arrêter cet homme, on eût à en donner sur-le-champ avis à l'impératrice. Et sans consulter *l'état affreux de ma santé*, lorsque je vous ai eu écrit que *tout était en sûreté*, *que le roi pouvait compter que pas un feuillet de l'ouvrage ne verrait le jour*, *et que j'en répondais sur ma tête*, je suis parti pour Vienne (1). Lorsque je n'ai pu soutenir ma chaise, je me suis jeté dans un bateau sur le Danube, et enfin, tout en étouffant et en vomissant le sang, je suis arrivé à Vienne, où mon premier soin a été de solliciter très secrètement une audience particulière de l'impératrice, dans laquelle j'ai supplié Sa Majesté de vouloir bien envoyer un ordre secret à Nuremberg pour fouiller toutes les maisons d'imprimeries, parce qu'un homme que j'avais eu le bonheur de dépouiller de tout le reste des matériaux d'une infamie qui intéressait le bonheur de ses enfants, se croyant encore une fois débarrassé de moi, pouvait avoir choisi une

(1) Ici, observation analogue : ce sont les termes mêmes qu'il emploie dans son mémoire à Marie-Thérèse ; mais comment les concilier avec cet aveu que Angelucci lui a échappé, que n'ayant pas le manuscrit du libelle dont il ne connaît pas l'auteur, qui peut fort bien en avoir gardé une copie, rien n'est plus facile que de le réimprimer ; comment les concilier, surtout, avec ce qui va suivre, quant aux recherches à opérer *dans les imprimeries de Nuremberg ?*

retraite à Nuremberg, quoique je l'eusse bien désigné pour qu'on l'arrêtât, s'il y paraissait. L'impératrice a paru parfaitement entrer dans mes vues, et quoique Sa Majesté doutât, *ainsi que moi*, que cet homme eût osé, après ma rencontre rester dans le pays, Elle n'en semblait pas moins disposée à envoyer les ordres les plus précis à Nuremberg. Je vous vois tout prêt *à m'accabler de vos obligeans éloges*, et j'ose croire que j'en mérite quelques-uns (!). *Mais vingt-quatre heures après cette audience* (1) lorsque j'allais me faire saigner, on est venu saisir tous mes papiers, m'arrêter, me garder à vue. Sur mon honneur, je crois qu'on me prend pour un homme qui s'empare des noms de Ronac et de Beaumarchais pour quelque mauvais dessein. Quoi qu'il en soit, si cette lettre vous parvient, ne tardés pas un moment à prévenir le roi de ce bizarre accident et faites réclamer bien vîte et tirer *de prison* celui qui vous aime de tout son cœur et qui brûle de vous en aller renouveller l'assurance.

" Caron de Beaumarchais,
" voyageant sous le nom de Ronac. „

(Arneth, pag. 95 à 98.)

" Vous entendez que, si je vous écris avec cette liberté, *dont je n'userais pas si ma lettre allait par la*

(1) Ici encore, il ment impudemment; il ne parle que d'une seule audience, à la suite de laquelle il aurait été arrêté, tandis qu'il ne le fut qu'après la seconde, après avoir insisté de nouveau *pour la falsification du libelle*, dont il ne dit pas un mot à Sartines, bien entendu.

Digitized by Google

poste, je suppose qu'on envoye un courrier exprès en France (1).

Beaumarchais ignorait que le jour même où il écrivait avec tant d'instances au comte de Seilern et à M. de Sartines, arrivait, sans avoir été nullement provoqué de Vienne, le rapport adressé à l'intendant général de Lilien trois jours seulement après son passage à Nuremberg, par le conseiller aulique de Wels, administrateur des postes, sur ce qui s'était passé dans cette ville.

Ce procès-verbal donné (en allemand) par M. d'Arneth (pag. 93-95) s'exprime ainsi :

PRO MEMORIA

« Dans la nuit du 14 au 15 courant, il vint ici un individu se donnant pour un gentilhomme français du nom de Ronac, lequel, à l'hôtel *au Coq-Rouge* où il passa la nuit, raconta que, une lieue avant Neustadt sur Aisch, le 14, entre trois et quatre heures de

(1) Au premier abord, on a peine à comprendre ce *P. S.* Il semble qu'au contraire il doit avoir moins de liberté dans une lettre qui sera remise *ouverte* à ses persécuteurs, que dans une lettre confiée à la poste où elle *pourra être ouverte*, mais où elle ne le sera pas *nécessairement*. C'est qu'ici, le véritable sens du mot *liberté*, c'est : *familiarité*. Il s'en excuse auprès du lieutenant général ; ce n'est pas le ton ordinaire de leur correspondance, mais il prend cette *liberté* pour faire croire à ceux qui le détiennent, qu'il fraie de pair avec les plus grands personnages. Seulement, dans sa préoccupation, il oublie que ceux qui liront la lettre liront aussi le *post-scriptum*.

l'après-midi, il avait été attaqué par des voleurs de grand chemin, attaque dont il n'a fait sa déclaration sur aucun point de sa route, mais qu'il a enfin dénoncée, ici, au bourgmestre.

« Ce fait serait même peut-être resté inconnu à l'administration supérieure de la poste, si quelqu'un de l'hôtel *au Coq-Rouge* n'avait envoyé chercher M. l'officier de poste de Fezer, pour qu'il entendît le récit de M. Ronac. Duquel récit M. de Fezer a aussitôt dressé un rapport dont copie est jointe ci-contre comme pièce justificative, sous la lettre *A*, et qui a été annexé au procès-verbal et signé par les témoins.

« Ce crime, si rapproché de l'attaque de la malle-poste de Francfort du 4 courant, et qui compromettait à un si haut point la sûreté de cette route postale (*Haupt-post-route*) nous faisait un devoir impérieux d'en étudier avec le plus grand soin toutes les circonstances et de prendre toutes les mesures propres à empêcher le retour de faits aussi désastreux.

« M. l'officier de poste Huttel, délégué aussitôt pour parcourir la route, avec le signalement des voleurs donné par Ronac, a reçu avis le lendemain, de Neustadt, que, dans cette ville, procès-verbal avait été dressé par le bailliage, de la déclaration du postillon revenant d'Emskirchen, dont expédition est jointe ci-contre sous la lettre *B*, et ledit postillon interrogé de nouveau, à Langenfeld, par M. l'officier Huttel, a fait une nouvelle déclaration complétement conforme à celle déjà reçue à Neustadt.

« Sur ces entrefaites il est arrivé une lettre adressée de Ratisbonne, par le chevalier de Ronac à

M. l'officier de Fezer, dont copie est ci-jointe, sous la lettre *C*.

« Cette lettre raconte de nouveau l'attaque, mais avec des circonstances fort différentes de celles attestées par la déclaration des témoins, dans le rapport de Fezer coté *A;* elle suggère bien des réflexions, même en tenant tout pour vrai : cette ceinture de culotte coupée, ce coutelas enlevé au voleur par Ronac qui ne l'a pas emporté avec lui, ce voleur qui n'a été ni tué ni blessé, et tout ce qu'il y a de singulier dans ce récit, toutes les réflexions qu'il fait naître, portent à douter de son exactitude, quelque considération que l'on puisse avoir pour M. de Ronac, lequel s'est dit chargé d'une mission pour S. M. impériale, être très pressé, et vouloir, aussitôt son arrivée à Vienne, porter plainte verbalement en haut lieu, au sujet de son aventure. L'histoire de l'attaque des brigands est connue au loin ainsi que la version rapportée par le postillon.

« S'il a dit vrai, M. de Ronac doit encore éclaircir diverses circonstances douteuses; la sûreté de la route et de la poste y est intéressée, *aussi bien que l'honneur* de ce seigneur lui-même. S'il n'a pas dit vrai, il y a non moins d'intérêt à ce que cela soit aussitôt publié, d'un manière convenable (*auf eine schickliche Arth*) afin de dissiper les préventions fâcheuses répandues contre notre route par cette histoire Ronac (*Ronacische Geschichte*) encore plus que par l'attaque de la malle-poste.

« Pour arriver à l'un ou à l'autre de ces résultats, l'exposé ci-dessus est très humblement soumis à la

Digitized by Google

profonde pénétration et à la sage appréciation de Sa Grâce, monsieur l'intendant général baron de Lilien,

« CARL VALENTIN WELS.

« Nuremberg, 18 août 1774. »

Le nom du signataire de cette pièce est un de ceux mentionnés (voy. pag. 49) par Beaumarchais dans sa lettre à son ami R... lorsqu'il lui cite les personnes de Nuremberg dont le bienveillant accueil l'a réconcilié avec l'humanité; ses partisans ne sauraient donc l'inculper de malveillance.

La déclaration de cet employé supérieur n'en est pas moins accablante pour notre aventurier. Les pièces qu'il mentionne sont celles par nous analysées ou reproduites dans le second chapitre de ce livre. Ni les unes ni les autres, on en conviendra, n'étaient faites pour modifier les dispositions du prince de Kaunitz à l'endroit de M. de Ronac.

La lettre adressée par celui-ci à M. de Sartines et ouverte *nécessairement*, ne devait pas produire sur l'habile diplomate une impression plus favorable.

En s'excusant dans cette lettre, sur un *excès de zèle*, d'avoir poussé jusqu'à Vienne la mission secrète qui lui était confiée, il donnait au prince la meilleure preuve qu'il n'était pas autorisé à la communication qu'il avait faite du pamphlet, à l'impératrice. « Outre cela, écrivait le chancelier d'État au comte Mercy, cette pièce contenait une évidente contradiction et une fausseté manifeste. En effet, Beaumarchais, bien qu'il affirmât s'être assuré de la personne d'Ange-

lucci, avait néanmoins osé donner connaissance à l'impératrice de la mission secrète dont il était chargé et de l'imprimé que cette mission avait pour objet de détruire. En réalité il n'avait fait que révéler un secret qui ne lui appartenait pas, et n'avait pas arrêté Angelucci dont il ne prouvait même pas l'existence. Beaumarchais, *au lieu de rester à Nuremberg pour diriger les recherches*, s'était, sans aucune nécessité, et certainement contre les intentions du roi, rendu à Vienne, et avait fait son voyage avec une lenteur qui avait donné au prétendu fugitif tout le temps nécessaire pour se mettre hors de toute atteinte. „

On vient de voir que dans sa troisième lettre à Seilern, Beaumarchais demande que ses papiers soient soumis à l'examen d'un commissaire à qui il indiquera ceux qui établissent sa justification. On s'empresse de satisfaire à ce désir, et le prince de Kaunitz confie cette mission au conseiller de régence *Joseph de Sonnenfels*.

Plus jeune d'un an seulement que Beaumarchais, Sonnenfels était, comme lui, né dans une condition modeste, mais bien plus défavorable pour faire son chemin dans la vie. En effet, son père, qui s'appelait Perlin Lippmann et habitait la petite ville de Nikolsburg, appartenait à la communion israélite. Or, quiconque connaît la position qu'avaient les juifs en Autriche, à cette époque, avouera qu'il n'en était pas de plus défavorable pour un esprit délié et ambitieux. Heureusement pour lui, Perlin Lippmann se fit baptiser avec ses fils encore en bas âge; il prit alors le

Digitized by Google

nom de Sonnenfels. Mais son origine et sa famille juives — car la femme de Lippmann resta jusqu'à sa mort attachée à la foi de ses pères, — semblaient encore un obstacle difficile à vaincre. Le jeune Sonnenfels le comprit. Aussi, après avoir fait quelques études au gymnase de sa ville natale de Nikolsburg, arrivé à l'âge de seize ans, il ne trouva rien de mieux à faire que de s'engager comme simple soldat dans le régiment d'infanterie *Deutschmeister*. Désireux de s'instruire comme il l'était, il profita des relations qu'il y forma avec plusieurs déserteurs français et italiens pour apprendre ces deux langues; il dévorait tous les livres qu'il pouvait se procurer, et lorsque son régiment fut enfin envoyé en garnison à Vienne, son désir de se livrer entièrement à l'étude était plus fort que jamais. Bien qu'il n'eût pas la puissante protection que Beaumarchais avait rencontrée chez les filles du roi, cependant Sonnenfels ne se trouva point sans appuis. Les plus influents d'entre eux furent la princesse Trautson, femme du second maître d'hôtel de l'impératrice et en grande faveur auprès de Sa Majesté, car son mari avait été chambellan du grand-duc Joseph, plus tard son grand écuyer et son fidèle ami, et le comte Jean-Charles de Dietrichstein. Ils obtinrent que Sonnenfels fût dispensé du service militaire, et il se jeta avec une ardeur fiévreuse dans l'étude de la jurisprudence.

Bientôt il voulut montrer aux écrivains allemands étrangers à l'Autriche, qu'il y avait dans cette province des hommes dignes de marcher avec eux dans la voie littéraire; bientôt il trouva l'occasion d'affron-

ter la publicité, mais il eut un peu plus de peine à trouver une place qui le mît à l'abri du besoin. Enfin, il obtint le poste de comptable des gardes du corps de l'impératrice. Cette position qui était presque humiliante et qu'il n'acceptait qne par nécessité, il s'y livra tout entier avec bonheur. Il fut en rapport avec le général de Petrasch et le conseiller de Borié et sut gagner leur estime et leur affection. Borié proposa à l'impératrice de nommer Sonnenfels professeur de droit administratif à l'école supérieure de Vienne. Un autre membre du conseil d'État, le baron de Kœnig lui fit obtenir, outre cette place, quelques rétributions qui lui constituaient une existence assurée.

Alors Sonnenfels se sentit dans son véritable élément. Doué d'une brillante élocution, il se fit l'interprète des idées qui à cette époque s'emparaient de toute l'Europe avec une puissance invincible et dont la nouvelle génération surtout se montrait enthousiaste. Avec la haute influence qu'il avait su prendre sur son auditoire, et une indépendance sans exemple jusqu'alors, il attaqua les institutions qui lui semblaient incompatibles avec le bien public. Une telle attitude ne manqua pas de lui créer de puissants et ardents adversaires. Mais les ordres mêmes de l'impératrice, qu'on avait su influencer, restèrent sans effet pour l'empêcher de dire nettement son avis sur certaines questions telles que le droit d'asile dans les maisons religieuses, la torture et la peine de mort. Du reste, sur beaucoup de points, les idées élevées de l'impératrice elle-même étaient d'accord

avec celles du savant professeur. Il fut nommé, en 1769, conseiller de la régence inférieure d'Autriche, à l'âge de trente-six ans. Il le dut surtout à l'influence du comte de Seilern. Il occupait cette position lorsque Beaumarchais fut arrêté à Vienne. C'est vraisemblablement par la même influence qu'il fut mis en rapports personnels avec ce dernier.

Les instructions de Sonnenfels sont dictées par le chancelier d'État lui-même. Il le charge de se rendre chez Beaumarchais et de recueillir toutes les explications que celui-ci voudra lui donner. Il devra recevoir également toutes les communications que Beaumarchais voudra lui confier. Il s'appliquera principalement à recueillir tous les détails que Beaumarchais pourra lui fournir sur ce qu'il prétend avoir fait à Nuremberg ou ailleurs pour l'accomplissement de la mission à lui confiée par le roi. Mais, ni sur ce point ni sur aucun autre, *il ne devra accepter aucune discussion avec lui.*

Les archives d'État possèdent le protocole détaillé de la première entrevue. Mais, en dehors des plaintes du prisonnier sur son arrestation et sur le tort qui peut en résulter pour le roi de France et la reine Marie Antoinette, il ne contient guère qu'un long récit des prétendues aventures de Beaumarchais depuis son départ de Paris jusqu'à son arrivée à Vienne. La conclusion du protocole indique qu'aucun autre sujet n'a été traité entre les deux écrivains. (Arneth, pag. 39-44).

Il paraît que ce protocole est écrit en français; M. d'Arneth n'en cite que la fin qui est assez curieuse.

Digitized by Google

Beaumarchais avait peut-être entendu parler, même en France, de la science et des productions de Sonnenfels, célébrité à peu près inconnue chez nous *aujourd'hui*. Peut-être aussi en lui notifiant que l'on accédait à son désir d'être interrogé par un commissaire spécial, lui avait-on fait connaître sommairement les titres littéraires et scientifiques de celui avec lequel il allait être mis en rapports : ce *commissaire* écrivait, donc c'était *un confrère*, et, dès la première entrevue le prisonnier lui offre *ses œuvres*.

« Il me pria ensuite, dit Sonnenfels, d'accepter un exemplaire de ses *Mémoires* et de lui donner en échange quelqu'un de mes ouvrages. Je lui dis qu'il pouvoit sentir lui-même que, dans les circonstances où je me trouvois vis-à-vis de lui, il ne conviendroit pas de profiter de son offre obligeante ; mais qu'en qualité d'amateur de lettres je me réservois ce présent pour le temps où il me seroit permis de l'accepter.

« L'entrevue se termina enfin par la prière du sieur de Beaumarchais, que Votre Excellence, dont il reconnaissoit les procédés honnêtes et pleins de sentiments envers lui, voulût bien acheminer la fin d'une détention dont le motif auroit été anéanti au moment qu'on auroit voulu lui demander des éclaircissemens.

« De Sonnenfels,

« conseiller de régence et commissaire,

« député pour cet acte. »

(Arneth, pag. 45.)

Meme dans la captivité, qu'il s'appelle Beaumarchais, ou M. de Ronac, c'est toujours *le Barbier de Séville*, et l'on ne peut s'empêcher de sourire en voyant cet *inculpé* offrir à son *juge d'instruction* — c'était bien là le rôle de Sonnenfels vis-à-vis de lui — un exemplaire de ses œuvres, évidemment avec la mention traditionnelle : *hommage de l'auteur* (notez que, par l'arrêt du 26 février, *les Mémoires* avaient été condamnés à être brûlés *par la main du bourreau*) et sollicitant un exemplaire des œuvres *de son juge*, probablement avec le même *hommage*.

La fièvre d'écrire qui possédait Beaumarchais faisait craindre que jusqu'au retour du courrier qui allait être envoyé en France, on ne fût inondé de sa correspondance et de ses réclamations. Pour se soustraire à cette incommodité (*Unbequemlichkeit*), on lui avait retiré, de nouveau, plumes, papier et encre. Dailleurs on ne se croyait plus obligé à de bien grands ménagements vis-à-vis d'un homme que l'on soupçonnait non seulement de mensonge, mais d'une ténébreuse intrigue (*Schweren Betruges*) vis à-vis de son maître. Néanmoins, Sonnenfels, autorisé à recevoir de lui toute communication verbale ou écrite, *mais sans discussion*, lui permet et lui procure le moyen d'écrire la note suivante :

« Ce 25 août, 1774.

« Pour donner à l'impératrice-reine tous les éclaircissemens sur mon nom, mon état, et l'objet de mon voyage, que Sa Majesté désire de moi (si j'ai bien deviné toutefois le motif de ma détention), j'ai prié

Son Excellence M. le comte de Seilern de m'envoyer quelqu'un de confiance, à qui je puisse montrer tous mes papiers, et que je puisse convaincre que je suis bien l'homme pour lequel je me suis donné.

« Aujourd'hui 25 août 1774, M. de Sonnenfels vient de la part et muni d'un pouvoir de Son Excellence, et moi, désirant éclaircir tous les nuages, résoudre toutes les objections qu'on pourroit me faire, et surtout désirant ne pas perdre à des choses inutiles un tems extrêmement précieux relativement à l'objet de mon voyage, j'ai prié M. de Sonnenfels de vouloir bien faire apporter ici mon portefeuille avec la clef, qui est celle dont la forme est triangulaire. C'est dans ce portefeuille que nous trouverons beaucoup plus de preuves qu'il n'en faut pour tranquilliser Sa Majesté impériale, et me faire rendre *sur-le-champ* la liberté, sans laquelle l'objet principal de mon voyage se trouverait coupé et peut-être irréparablement détruit.

« Quant à l'objet de la recherche aussi importante que secrette que j'ai supplié Sa Majesté de faire à Nuremberg et à une autre ville toute prochaine, dont le nom m'est échapé, mais qui est écrit sur mon portefeuille, je ne pourais que repetter ce que j'ai dit à Sa Majesté, et surtout ce que j'ai écrit avant hier à Son Excellence M. le comte de Seilern, et ce serait multiplier les lettres sans nécessité.

« J'ai fait prier M. le comte de Seilern de vouloir bien permettre que j'écrivisse à Paris pour mes affaires particulières une lettre assez pressée et sur des objets qui m'intéressent infiniment, à M. le pré-

sident de Rondil, mon ami, et qui s'est chargé à mon départ de suivre mes affaires personnelles. J'envoyerai la lettre toute ouverte à Son Excellence.

« Quant au grand objet de mon voyage, et sur lequel ma détention est apparemment fondée, je supplie Sa Majesté impériale de me permettre de lui observer que *la politique qui me retient à Vienne, est un peu en défaut, et qu'on fait précisément le contraire de ce qui serait utile à faire.*

« Si c'est en qualité d'homme suspect, que je suis arrêté, il me semble qu'au lieu de perdre un tems bien précieux, on pouvait exiger de moi dès le premier moment tous les éclaircissemens que je n'ai cessé d'offrir depuis que je suis arrêté. On aurait été aussi bien convaincu, au bout de deux heures, qu'on va l'être au bout de huit jours, que je suis réellement M. de Beaumarchais, que je suis réellement *honoré d'une commission secrete*, qui exige autant de célérité que de discrétion. Et voici le grand mal qui résulte de me tenir à Vienne.

« La première chose que j'allais faire en arrivant à Paris, était de me faire donner un ordre le plus secret *d'examiner à la poste toutes les écritures des lettres arrivant de Venise, de Nuremberg, d'Amsterdam ou de Londres*, et *mesme d'examiner toutes les écritures des lettres de Paris partant pour ces villes* (1), car il est bien certain que les auteurs d'une intrigue abominable, ne voyant aucun effet des ordres qu'ils ont

(1) Le lecteur est prié de comparer *cet aveu dénué d'artifice*, avec les beaux sentiments étalés par notre personnage au

Digitized by Google

donné à leur agent, ou lui écriront dans ces premiers momens, ou recevront de lui les raisons qui l'ont empêché d'exécuter sa commission.

" Et c'est là la dernière ressource qui restait à mon zèle, pour découvrir la source de ce que je viens de détruire. Mon intention était encore de prier Sa Majesté de me faire parvenir en France, par la voie que j'aurais indiquée, le fruit qu'on aurait retiré des recherches secrètes de Nuremberg, car on sent bien que ce premier moment de chaleur passé, les auteurs de l'intrigue, se voyant barés et ayant reçu les nouvelles de leur agent, cesseront d'écrire, dans la crainte de se compromettre. Ainsi le tems que l'on me fait perdre fort inutilement à Vienne, est un mal irréparable que l'on apporte par une précaution superflue, aux intérêts de mon maître. Car qui est-ce qui intéresse la reine-impératrice aujourd'hui? Dabord de savoir si je suis bien l'homme pour lequel je me suis donné. Mais comme tout l'annonce, comme les preuves fourmillent, comme je ne cesse de les offrir, et de crier sans cesse : *ne perdés donc pas de tems en une affaire aussi grave*, il me semble que l'impératrice n'a autre chose à faire en ce moment que de bien faire vérifier mes preuves, et s'il lui reste quelques nuages encore après cet examen, *je consens d'être conduit en France sous sûre garde*. Pourvu que j'y sois bien vite, il importe peu à mon amour-propre de

sujet des révélations que lui demandait d'Aiguillon (pag. 18), et surtout avec la noble indignation qu'il manifeste (pag. 28) contre *la violation du secret des lettres*.

quelle façon l'on m'y ramène. Je ne suis occupé que de l'objet de ma mission, et j'ose assurer Sa Majesté que la route longue et hérissée de formes qu'on employe à mon égard, fait cent fois plus de mal aux intérêts que Sa Majesté *doit servir*, que tout ce qu'elle pourait apprendre par cette voie ne peut lui être utile.

« Tout ceci est assez mal dicté, mais j'écris rapidement, et pourvu que je me fasse bien concevoir, je suis content.

« En deux mots, éclaircissez-vous si je suis M. de Beaumarchais, et renvoyez moi bien vîte où mon devoir m'appelle, ou *faites-moi conduire en France pieds et poings liés bien ferme*. C'est faire le thème de toutes les façons possibles, et donner toutes les preuves de zèle que mon maître a droit d'attendre *d'un serviteur aussi vigilant*,

« CARON DE BEAUMARCHAIS,
« voyageant sous le nom de Ronac, sous
« lequel nom j'ai mes passeports dans l'un
« de mes portefeuilles. »

Comme on lui a rendu plumes et encre, il en profite et adresse le même jour à Seilern, la lettre ci-après qui est une manière de s'assurer indirectement si par malheur le postillon n'aurait pas parlé.

« Monsieur le comte,

« Le médecin de Votre Excellence vient de gagner de votre part les œuvres de miséricorde *en visitant le pauvre prisonnier* (!). Je vous en rends grâce. J'ai

oublié dans mes dernières lettres de prévenir Votre Excellence qu'entre les personnes qui m'ont témoigné un généreux intérêt à Nuremberg, M. Charles Fetzer, officier de la poste, et fils d'un médecin à Vienne, s'est chargé de m'écrire sous l'adresse de M. de Ronac à la poste restante à Vienne, car je n'ai pu lui donner aucune autre adresse, ne sachant pas où je logerais, et de me mander *quel aurait été le succès des perquisitions qu'on devait faire dans le pays contre les brigands* qui ont détroussé le chariot de poste et qui m'ont voulu faire le mesme honneur. Il se peut trouver aussi une lettre de *M. le marquis de Saint-Simon*, *mon ami*, qui demeure à Utrecht et que j'ai vu en passant, lequel peut m'avoir écrit à la poste restante de Nuremberg ou à mon passage dans cette ville, et M. Fetzer pouroit bien me l'avoir renvoyée ici. Il n'y a nul inconvénient, M. le comte, de les ouvrir, d'en prendre lecture, et de me les faire passer ensuite, si l'on en trouve à la poste pour moi.

« Je suis avec le plus profond respect,
« Monsieur le comte,
« de Votre Excellence,
« le très humble et obéissant serviteur,
« BEAUMARCHAIS.

« Ce 25 août 1774. »

(Arneth, pag. 101-102.)

On se garde bien, naturellement, de lui faire connaître les pièces accablantes que l'on a en main, et l'appréciation sévère qu'en a faite M. de Wels,

dont il s'est loué en termes *si bien sentis*, dans sa lettre du Danube.

Le lendemain, nouvelle lettre, cette fois à Sonnenfels:

« Vous deviés me revoir, monsieur, je devais apprendre par vous s'il m'était enfin permis de faire parvenir une lettre ouverte à l'ami chargé de mes affaires à Paris, par laquelle je pusse tranquilliser mon père et ma famille sur ma santé, dont il n'ont eu aucune nouvelle depuis que je leur ai écrit *mon affreux accident de Neuschtat*. J'avais alors *si fort lieu d'en craindre les suites*, que je n'ai pu m'empêcher *de les allarmer beaucoup*, en leur indiquant quelques arrangements pour mes affaires en cas que l'oppression qui m'étouffait plusieurs fois le jour, *eût des suites fâcheuses*. (On a vu, pag. 48 et 49 que, dans sa lettre à R... il dit positivement le contraire.) Cette lettre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, est en outre destinée à prévenir, autant qu'il est en moi, la perte d'un procès qui me coûterait beaucoup plus de cinquante mille écus, et pour le jugement duquel j'espérais être à Paris au commencement de septembre. S'il convient au ministère autrichien de m'arrêter à Vienne, mon absence forcée de Paris exige que je renouvelle mes instructions à mon ami M. de Rondil, dans l'instant précieux d'un jugement sur lequel la moindre négligence peut me coûter une somme aussi considérable.

« Vous deviés aussi me rendre une réponse quelconque au sujet de ma détention, dont il m'est impossible de pénétrer le motif, depuis surtout que l'on

paraît refuser tous les éclaircissements que je n'ai cessé d'offrir.

« Cette conduite, dont le motif se refuse absolument à ma pénétration, ne peut faire aucun bien et fait certainement un grand mal aux objets importans qui m'ont fait sortir de France. Je le repète et ne cesserai de le répéter jusqu'à (ce que) cette vexation s'arrête : parce que je ne veux pas au moins qu'on ignore chez nous que j'ai fait humainement tout ce qui était en moi pour me procurer ma liberté, qu'il est *contre le droit des gens* et mesme contre toutes les notions d'une bonne politique que l'on m'ait ravie. L'autorité, fatiguée apparemment de mes importunités à ces égard, s'en est débarrassée en m'ôtant d'abord les plumes et le papier et finissant par me renvoyer à vous. Quelque plaisir qu'il y ait pour moi de m'entretenir avec un homme de votre mérite, j'avoue qu'il me serait infiniment plus agréable de le faire sur des objets littéraires ou philosophiques, que d'user notre correspondance dans les discussions d'une politique mystérieuse, contre laquelle, malgré mon profond respect pour l'impératrice-reine, mon devoir et le zèle du service dont je suis chargé, me forceront de réclamer sans cesse à Vienne et à Versailles.

« J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

« Monsieur,

« votre très humble et très obéissant serviteur,

« BEAUMARCHAIS,

« voyageant sous le nom de Ronac.

« A Vienne, le 26 août, 1774. »

(Arneth, 102-103).

Même silence de Sonnenfels, suivi d'une nouvelle lettre :

« Je suppose, monsieur, que des ordres supérieurs vous empêchent de me répondre. Mais comme il m'est permis de m'adresser à vous sur tous les objets de mes inquiétudes, je vais le faire encore une fois, dans la confiance que, si cela vous est possible, vous ne refuserez pas de me tranquilliser.

« En venant à Vienne, uniquement invoquer la sollicitude maternelle, je me suis trouvé accablé du poids de l'autorité impériale. Dans l'état de servitude où l'on m'a jeté, j'ai accompli fidèlement toutes les lois qu'on a voulu m'imposer. L'on m'a défendu de sortir de ma chambre ; je n'ai pas mis le pied à la porte. L'on m'a interdit de regarder dans la rue ; la fantaisie d'ouvrir mon store ne m'est seulement pas venue. En m'ôtant les plumes et l'encre, on m'a empêché de me livrer à mon goût observateur et critique sur toutes mes lectures. Je n'ai pas seulement murmuré de cette rigueur extrême ; mais comme on ne m'a pas défendu de m'impatienter, j'avoue que je le fais sans cesse. Une seule complaisance pourait calmer cette inquiétude qui naît de l'ignorance profonde où l'on me tient des mesures que l'on a prises à mon sujet.

« Ne pourriez-vous pas obtenir la liberté de me mander *si l'on a envoyé un courrier en France, et si l'on en attend bientôt le retour?* Cela seul me fera prendre patience, et je joindrai une extrême reconnaissance des soins que vous prendrez à cet égard, à

tous les sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« votre très humble et très obéissant serviteur,

« BEAUMARCHAIS.

« voyageant sous le nom de Ronac.

« Vienne, 27 août 1774. »

Hélas non ! *l'on n'attendait pas bientôt le retour* du courrier; et cela, par une raison péremptoire : *c'est qu'il n'était pas encore parti !* Il ne se mit en route que le lendemain, 28 août, porteur d'une dépêche des plus détaillées adressée par le prince de Kaunitz au comte de Mercy, son ambassadeur à Paris. La plupart des arguments qu'elle contient ont déjà été présentés plus haut ; nous croyons néanmoins, pour que *le dossier* de cette affaire soit complet, devoir reproduire ici, au moins en substance, l'analyse qu'on donne M. d'Arneth.

Le prince de Kaunitz n'hésite pas à déclarer « que non seulement la prétendue attaque des brigands lui paraît une fable, mais que le récit de Beaumarchais, rapproché de la déclaration du postillon, n'est qu'un tissu de contradictions et de faussetés. Le postillon le voit tirer un rasoir de son étui (le chancelier oublie le miroir), il s'enfonce dans la forêt sans aucun motif, et revient si légèrement blessé et saignant si peu, que c'est évidemment son rasoir qui a joué le

rôle qu'il prête aux sabres des brigands (*rauberischen Sabeln*). On n'a pas entendu le moindre cri, et d'après la disposition des lieux, il était impossible que le postillon et le domestique ne les entendissent pas (1).

« Beaumarchais a montré ses pistolets, mais il n'en a pas fait usage; néanmoins, il a, à lui seul, mis en fuite l'un des brigands qui était à cheval, et vaincu l'autre, qui était à pied, de sorte qu'il eût pu facilement lui enlever la vie; il n'en fait rien, et dans sa générosité, au lieu de s'assurer de sa personne, il le laisse fuir; puis bientôt, oubliant apparemment ce beau mouvement, il donne au magistrat de Nuremberg le signalement le plus détaillé de son adversaire et requiert les dispositions les plus promptes et les plus énergiques pour le rechercher et l'arrêter.

« Toute cette histoire prétendue de brigands, cette poursuite d'Angelucci et ses détails romanesques, semblent donc une pure fiction imaginée par Beaumarchais pour représenter l'accomplissement de sa mission comme plein de difficultés et de périls, et se faire valoir d'autant plus.

« Lorsqu'on le voit, ensuite, accourir à Vienne, y dévoiler tout le mystère de sa mission, livrer le libelle, en proposer la réimpression sous une autre forme, on ne peut s'empêcher de supposer que, mé-

(1) On se rappelle que si Beaumarchais est allé au devant de cette objection en écrivant qu'il n'avait pas crié pour ne pas épuiser inutilement ses forces, il lui a laissé toute son importance en disant, plus loin, que le brigand qu'il prétend avoir blessé *poussa un grand cri* (pag. 43 et 44).

connaissant la haute pénétration de l'impératrice, il a voulu, ici encore, se faire valoir aux yeux de Sa Majesté pour en tirer profit et protection. „

Le chancelier d'État va plus loin encore, et il ajoute :

“ Si l'on examine avec soin tous les détails de cette affaire, on ne peut guère s'empêcher de supposer que peut-être Beaumarchais a, lui-même, fabriqué ce libelle (*der Fabricant dieses Libells sein durfte*). Il jure sur sa tête que ce libelle *a été détruit jusqu'au dernier exemplaire*, affirmation, tout le monde le comprendra, à peu près sans valeur, de la part d'un tiers qui n'en serait pas l'auteur ou n'aurait pas en mains et le manuscrit et tous les exemplaires imprimés. Un tel soupçon se confirmerait encore si M. de Sartines ou tout autre avait pu s'assurer, dès le principe, que Beaumarchais avait, directement ou indirectement, été le premier à dévoiler au roi l'existence de ce libelle, ou à se représenter comme la seule personne à qui l'on pût en confier la destruction. „

Tel est à peu près le sens de la dépêche allemande du chancelier d'État au comte de Mercy, ambassadeur de l'impératrice à Paris ; mais à cette dépêche en est jointe une autre en français, dictée aussi par le prince de Kaunitz et dans laquelle il s'exprime en ces termes : “ En supposant que Beaumarchais est lui-même l'auteur du libelle, *comme toute l'histoire de sa vie passée et toute sa manœuvre dans cette affaire-ci* peuvent très fort l'en faire soupçonner, tout ce qu'il dit avoir fait et tout ce qu'il prétend lui être arrivé, ainsi que les causes secrètes de ses démarches et du

Digitized by Google

roman ridicule dont il nous a *régalé* (1) se comprennent sans peine.

" Dans cette supposition, pour détourner de lui le soupçon *d'un crime de lèse-majesté aussi parfaitement caractérisé*, il est tout simple qu'il se soit chargé de la commission, que peut-être même il ait employé des moyens *indirectes* (sic) pour se la faire donner.

" Ayant réussi, il est tout simple aussi qu'il ait cherché à en tirer même parti, et que, pour cet effet, très habile à fabriquer des romans, il ait inventé, sinon tout, au moins la plus grande partie de tout ce qu'il raconte, pour se faire valoir comme un homme dont l'activité, la sagacité et la vaillance méritent les plus grandes récompenses. „

Le comte de Mercy était, en conséquence, chargé par son gouvernement d'adresser au roi ou au lieutenant général de Sartines, un exposé complet de toutes ces circonstances.

Il devait insister sur ce point, que si l'on s'était décidé à l'arrestation du mystérieux étranger (*zur Veraftung des rœthselhaften Fremden*) c'était uniquement dans l'intérêt de Sa Majesté très chrétienne, et en présence des contradictions évidentes dans lesquelles cet homme était tombé. Désormais, ce serait au roi de France qu'il appartiendrait de décider si le

(1) Le mot n'est peut-être pas très *diplomatique*, mais il est *en toutes lettres*, dans la dépêche avec sa faute *de participe*, bien excusable, à coup sûr, chez un étranger, lorsqu'un *écrivain français* comme Beaumarchais la commet si souvent, ainsi que le lecteur a pu s'en convaincre.

prisonnier devait être immédiatement relâché, ou envoyé en France, ou enfin si l'on devait continuer, à Vienne, l'information dont il était l'objet. (*Oder endlich in Wien die Untersuchung gegen ihn fortsetzen.*)

On voit que la situation était grave pour l'inculpé. Si ce dernier avis eût prévalu, M. de Ronac n'eût, vraisemblablement, jamais revu sa patrie.

Le jour même où l'on écrivait à Paris, on faisait continuer à Nuremberg et au delà, toutes les recherches pouvant amener l'arrestation d'Angelucci et des prétendus brigands et l'on recherchait avec soin, à Schwabach, le fameux libelle.

Toutes ces recherches, bien entendu, demeurèrent sans résultat. Quant au prisonnier, on ne voulait pas le relâcher, de peur qu'il n'échappât *à la justice du roi;* car on n'admettait pas la supposition qu'il pût rester impuni. On résolut donc de le garder jusqu'au retour du courrier envoyé à Paris. A dater de ce moment il fut traité avec plus d'égards, mais sans lui faire connaître le motif de son arrestation, sans examiner en rien ses déclarations ultérieures. On voulait donner au roi la preuve évidente que c'était uniquement dans son intérêt que l'on s'était décidé à l'arrestation d'un de ses sujets et que désormais toute information dépendrait uniquement du gouvernement français.

On s'en tint strictement à cette résolution et l'on ne changea rien à la ligne de conduite que l'on s'était tracée vis-à-vis de Beaumarchais.

Kaunitz écrit encore dans ce sens au comte de Mercy, le 9 septembre, l'assurant que l'émissaire

Digitized by Google

de Louis XVI est traité avec égard, que toute information (*examina*) est interrompue jusqu'à ce que l'on connaisse la décision du roi de France, mais qu'il est de plus en plus porté à croire que *le libelle en question* est l'œuvre de Beaumarchais lui-même (*dass er selbst der Fabricant des quæstionirten Libells sein dürfte*).

Beaumarchais continuait à s'impatienter, et l'impératrice elle-même avait hâte de voir terminer cette affaire. Elle écrivait encore, le 16 septembre à Kaunitz : " J'avoue que j'attends aussi avec impatience le retour du courrier. „

Pendant que tout le monde s'impatiente (même le lecteur, sans doute), pendant que le courrier attend à Paris, s'impatientant peut-être aussi, les dépêches de l'ambassadeur, jetons un regard sur ce qu'il nous est permis de connaître de ce pamphlet dont il a été si souvent question dans ce récit.

M. d'Arneth, avec un sentiment de réserve facile à comprendre, n'en donne qu'une analyse très succincte (*en allemand*), analyse à laquelle il n'ajoute que deux passages de l'écrit, et son travail étant destiné surtout à ses compatriotes, il les donne aussi en allemand; mais son allemand est si pur et si clair qu'il est facile d'y retrouver, peut-être textuellement, la phrase française.

Quoi qu'il en soit, voyons si dans l'analyse ou dans les citations nous trouverons quelques indications de nature, soit à confirmer soit à détruire le grave soupçon émis par Kaunitz, que Beaumarchais en est l'auteur.

Digitized by Google

« Le libelliste, dans une courte introduction, présente son œuvre comme un extrait d'un ouvrage plus étendu. Il se prononce en termes énergiques contre la royauté en général, et particulièrement contre la manière dont les princes ont, autrefois, exercé les droits de la monarchie. Il considère, ainsi qu'il le fait entendre, un royaume comme un grand patrimoine (*Langut*), dont le possesseur peut exercer ses droits de propriété, mais sans porter aucune atteinte à la liberté de ses vassaux. Examinant de ce point de vue les vicissitudes des diverses couronnes, et spécialement de celle dont il s'occupe, il recherche quels seraient, en l'absence d'héritiers directs du trône de France, les droits de la branche espagnole de la maison de Bourbon. C'est cette question seule que traite l'extrait de son ouvrage qu'il livre ci-après à la publicité. Il termine cet avant-propos par la menace de mettre en lumière les choses les plus secrètes, les manœuvres employées, selon lui, pour, en présence d'une union qui, bien que remontant à cinq ans, n'a pas encore donné d'enfants au roi de France, y suppléer (*einen Ersatz treten*) par les moyens les plus coupables; et il va serrer son sujet de plus près, dans le corps même de l'écrit.

« Celui-ci débute par un tableau des plus sombres, et malheureusement trop vrai, de l'état de la France au moment de la mort de Louis XV. Si la maladie contagieuse qui l'a enlevé eût atteint son petit-fils *comme ses respectables filles* (1), si le Dauphin y eût

(1) On sait que Louis XV, atteint de la *petite vérole*, avait

succombé, alors *la France fût rentrée dans tous les droits* qu'une longue suite de despotes héréditaires lui avait successivement enlevés (*nach und nach beraubte.*) Ce serait donc seulement grâce à l'anéantissement du pouvoir absolu des rois qui l'avaient usurpé jusqu'ici, et après la rentrée de la nation dans ses droits originaires, que les Bourbons d'Espagne auraient pu faire valoir leurs prétentions (*Ansprüche*) à la couronne de France. Si, dans une telle occasion, le peuple français n'avait pas su *briser ses fers*, il n'eût plus été digne que de l'horrible esclavage dans lequel l'a plongé la tyrannie de ses rois.

« Il n'en a pas été ainsi. A Louis XV a succédé son petit-fils qui a fait monter, avec lui, sa femme sur le trône. Celle-ci prenant l'attitude étudiée d'une apparente affliction imitée de celle que la nymphe Sophie Arnould déploie dans le rôle de l'Iphigénie de Gluck, aussi bien que par de feintes larmes, s'est efforcée de dissimuler la joie qu'elle éprouvait de se voir enfin au comble de ses vœux (*am Ziele ihrer Wünsche.*)

« Mais on se tromperait. continue l'auteur, si l'on se représentait la reine comme arrivée au comble de ses vœux. A cette femme ambitieuse et amie du plaisir (*Gefallsüchtigen Frau*), il manque encore le rôle

défendu de laisser approcher les personnes de la famille royale. Ses filles, néanmoins, surent enfreindre cette défense et furent atteintes du même mal, sans toutefois y succomber. C'est ce que constate ce passage de son oraison funèbre prononcée par l'évêque de Séez : « ces tendres et courageuses princesses qui ont recueilli son dernier soupir, *atteintes de la même contagion*, etc. »

principal, celui d'être la mère d'un prince qui, en cas de mort du roi, lui succède sur le trône.

« Par respect pour les convenances, ajoute M. d'Arneth, nous devons nous interdire d'entrer dans les détails que contient cette partie du libelle. On peut seulement indiquer qu'il s'étend sur les artifices criminels au moyen desquels, selon l'auteur, la reine cherche à avoir un enfant, quoiqu'elle sache bien que la constitution physique (*die kœrperlichen Gebrechen*) de son époux doive démontrer à celui-ci qu'il ne peut devenir père. Il adjure, d'un ton emphatique, tous les princes qui peuvent prétendre à la couronne de France, et surtout Louis XVI lui-même, d'exercer la plus active surveillance pour prévenir la réalisation du projet infâme que la reine nourrit dans son esprit. « Souvenez-vous, s'écrie notre auteur en s'adressant au roi, qu'elle est autrichienne, par conséquent ambitieuse. Souvenez-vous, continue-t-il, avec d'ignobles injures contre Marie Thérèse qu'il accuse, plus loin, d'un commerce coupable avec Kaunitz, souvenez-vous de quelle mère elle est née, et que, en l'absence d'autres conseillers, celle-ci sera son meilleur auxiliaire dans de telles manœuvres !

« Viennent ensuite les insinuations les plus perfides contre l'impératrice et sa fille. Après des accusations qu'il est impossible de reproduire ici, le libelle s'étend sur les manœuvres à l'aide desquelles Marie Thérèse s'efforce de faire du roi l'aveugle instrument de sa volonté. C'est ainsi que le duc d'Aiguillon était tombé, pour s'être permis de vives

représentations sur la correspondance secrète que la reine échangeait avec sa mère.

« Nous connaissons aujourd'hui parfaitement (*ambesten*) cette correspondance et, nous savons si ce qu'elle contient était coupable ou dangereux ! Peut-être l'auteur du pamphlet le savait-il aussi ; mais il ne se laisse pas détourner de son but, et il répète cette calomnie, ainsi que beaucoup d'autres, avec le ton de la plus imperturbable assurance.

« Il s'attaque ensuite aux personnes que la reine honore plus particulièrement de sa confiance : Choiseul et Vermond ; il désigne surtout le premier comme celui qui doit servir d'instrument immédiat (*unmittelbares Werkzeug*) à l'exécution du plan criminel qu'il dénonce. Il serait de la plus haute importance de l'éloigner de la cour, et *de charger les tantes du roi de la surveillance la plus active sur la reine.*

« Après Marie Antoinette, le duc de Choiseul et l'abbé Vermond, l'auteur du libelle passe en revue d'autres personnages, les uns tombés, les autres nouvellement en possession du pouvoir, en faisant sur chacun d'eux des remarques qui ne sont rien moins que flatteuses. Parmi les premiers, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, son collègue dans le dernier ministère, sont ceux qu'il déchire de préférence. Parmi les autres, précisément Sartines, au sujet duquel il fait remarquer au roi que, *né dans l'indigence il possède, aujourd'hui, une immense fortune.* Des millions d'hommes ont été mis au tombeau, grâce aux moyens employés, sur sa proposition, pour accaparer le monopole des grains et autres den-

rées de première nécessité. La duchesse de Chaulnes et Villeroy, la princesse de Beauvau et la comtesse de Brionne sont enveloppées dans cette accusation, et après d'Aiguillon, Maurepas est le seul qu'épargnent les traits empoisonnés du libelliste. Toute l'Europe avait applaudi en voyant Maurepas appelé au pouvoir. Ce sont des hommes comme lui que l'on devrait écouter et rien ne serait plus honorable que de suivre leurs conseils.

" Après avoir de nouveau conjuré le roi et les princes de sa famille, de se pénétrer de l'esprit de cet écrit, de se guider sur les principes qui y sont exposés; après une emphatique protestation de la pureté de ses intentions, l'auteur termine son pamphlet par ces mots adressés à Louis XVI lui-même : " Croyez-en un ami de votre gloire, de votre honneur, de votre maison, *un ami du bien public* (öffentliches Wohles) *en un mot, un vrai Français. Ce mot dit tout.* "

Nous nous garderons, sur une esquisse aussi sommaire, sur deux citations aussi courtes et qu'il nous a fallu *détraduire*, nous nous garderons d'émettre une opinion formelle et arrêtée. Bien que nous penchions fortement vers celle émise tout à l'heure par Kaunitz, nous n'invoquerons pas contre Beaumarchais cette particularité : que l'écrit dont il est porteur conseille à Louis XVI, s'il veut s'assurer la fidélité de la reine, de lui donner pour surveillantes et pour gardiennes MESDAMES, ses tantes, c'est à dire ses ennemies jurées, et en même temps *les premières protectrices de Beaumarchais* qui leur devait sa fortune. Nous verrons, tout à l'heure, M. de Sartines invo-

quer contre un autre une induction analogue ; mais pour qui ne cherche que la vérité, rien n'est plus dangereux, rien n'est moins logique qu'une telle manière de procéder. En effet, si l'on peut, à première vue, supposer que l'auteur de l'écrit est un ami de MESDAMES, d'un autre côté on peut répondre : que ces princesses avaient bien d'autres amis que Beaumarchais, et que celui-ci se serait bien gardé, quand même ce serait, au fond, son opinion, d'énoncer une pareille proposition, s'il eût été l'auteur du libelle.

Si quelque chose semble devoir lui faire attribuer cette qualité, c'est plutôt l'esprit général de l'écrit tel que M. d'Arneth nous le présente. Cet esprit hostile au principe monarchique, ce rappel aux droits de *la nation*, ce souffle d'indépendance et de patriotisme exagéré et mal dirigé, ce langage emphatique et déclamatoire (1), cette apostrophe finale surtout, à laquelle il ne manque que le mot *citoyen*. Dans dix ans, dans quinze ans surtout, aux approches des états généraux, tout cela *courra les rues*, mais en 1774, cet esprit révolutionnaire ne se formule guère que sous la plume de Beaumarchais, notamment dans quelques passages du *Barbier*, presqu'à chaque scène du *Mariage*, et surtout çà et là dans les *Mémoires*, où l'on remarque cette apostrophe qui nous revient au milieu de vingt autres, et qu'il adresse à ses juges :

(1) C'est là, en effet, au point de vue purement littéraire, tout le monde le reconnaît, le défaut capital et le plus saillant de Beaumarchais, lorsqu'il quitte le ton plaisant.

« Vous saisirez cette occasion *de vous honorer aux yeux de la* NATION qui vous entend. ELLE *se souviendra* surtout, qu'en vengeant un faible CITOYEN, vous n'avez pas oublié que son adversaire était conseiller au parlement! »

Toutefois, nous le reconnaissons, ce sont là des impressions et non des arguments. C'est pourquoi nous n'y insistons pas; mais qu'on nous permette encore une remarque sur un détail en apparence insignifiant. On a vu (pag. 21) que le titre du libelle porte les initiales G. A. Que MM. Michel Lévy, Hachette, Lacroix et autres, marquent, ou ne marquent pas de leurs initiales les livres qu'ils éditent, cela importe peu; leur nom se trouve *en toutes lettres* au dessus du titre; mais ici, sur un libelle dont l'éditeur, aussi bien que l'auteur, doit se dissimuler avec le plus grand soin, on ne comprend guère qu'il imprime les initiales d'un nom peut-être emprunté, mais sous lequel il est connu (*d'après Beaumarchais*). G. A. se traduit tout naturellement: *Guillaume Angelucci.* Ne serait-ce pas une nouvelle rouerie du personnage? Ne serait-ce pas, d'un autre côté, le cas d'invoquer, de nouveau, l'axiome : *nimia præcautio dolus?*

Du reste, la question va être examinée encore une fois par Kaunitz et Sartines, le premier jouant le rôle du ministère public contre son prisonnier, et le second le défendant de son mieux.

Le 17 *septembre* 1774, quelques heures après que Kaunitz eut fait parvenir à Marie Thérèse son dernier rapport concluant, plus que jamais, à la culpa-

Digitized by Google

bilité de Beaumarchais, le courrier si impatiemment attendu revient à Vienne.

Parti de cette ville à une heure avancée de la soirée du 28 au 29 août, il était arrivé à Paris le 4 septembre de très grand matin (*am frühesten Morgen*). Ce n'est que deux jours après, qu'avait eu lieu la première entrevue de Mercy avec Sartines ; elle avait débuté par la remise de la lettre de Beaumarchais au ministre, et l'ambassadeur suivait avec le plus vif intérêt, dit-il dans sa dépêche, les diverses impressions qu'elle paraissait produire sur le destinataire (*auf den Empfœnger*).

Lorsqu'il vit l'adresse et qu'il parcourut le commencement de la lettre, où il était question du prétendu péril auquel Beaumarchais disait avoir échappé, la plus vive satisfaction se peignit sur ses traits, bientôt suivie de consternation en lisant l'arrestation de son émissaire. Cette impression fut encore augmentée par la communication détaillée de tout ce que Kaunitz avait écrit à Mercy, au sujet de cette affaire et dont une traduction française, faite à Vienne, était jointe au rapport. Le ministre s'empressa de reconnaître que lui-même, à la réception de la première relation que Beaumarchais lui en avait adressée de Passau, *il avait ajouté peu de foi au récit de l'attaque de brigands* et l'avait attribué au désir que son émissaire avait eu de se faire valoir. Quant au voyage à Vienne, Beaumarchais avait bien pu être entraîné *par l'espoir de recevoir un présent de l'impératrice*. Néanmoins, si ce voyage prouvait une grande légèreté, on ne pouvait y voir un dessein cri-

minel et l'intention de tromper la confiance du roi. Si Beaumarchais avait eu un pareil dessein, il ne se serait certainement pas adressé à la plus fidèle amie, à la belle-mère de Sa Majesté. Jusqu'à présent Beaumarchais s'était souvent montré vif et étourdi (*unbesonnen und lebhaft*), mais il ne s'était jamais montré infâme (*unehrlich*), et l'on ne devait pas supposer qu'il l'eût fait dans cette circonstance.

Quant à la proposition inconvenante (*unangenehm*) qu'il avait présentée à Vienne, d'y faire imprimer le libelle sous une autre forme, Sartines l'excusait par ce motif : qu'il n'est pas rare de se trouver dans des circonstances *où il semble à propos de cacher aux puissances ce qui peut leur être désagréable;* mais, selon toute apparence, Beaumarchais n'aurait pas dissimulé, *au moins à lui Sartines*, le pamphlet véritable. Quant à l'inoculation du roi, ce n'était pas précisément dans le libelle lui-même, qu'il en était question, mais seulement dans l'avant-propos (*sondern nur in dem Vorworte*), *qui avait pu être fait après l'impression du corps de l'écrit* (1). Enfin, quant au peu de

(1) Sans doute, l'avant-propos avait pu être fait après le corps de l'écrit ; mais à l'époque de l'inoculation, et surtout à l'époque où le résultat en pouvait être connu à Londres, la négociation entre Beaumarchais et Angelucci était entamée, et l'on ne comprendrait guère que ce dernier prit la peine d'ajouter un *avant-propos*, et un avant-propos *empreint d'actualités*, à un écrit voué à une destruction prochaine ; on le comprend d'autant moins, que le prétendu juif italien n'est pas, ne peut pas être l'auteur du libelle qui est écrit en français. Beaumarchais lui-

temps qui s'était écoulé entre la date de l'autographe royal et l'arrivée de Beaumarchais à Vienne, ce dernier se trouvait, en effet, déjà depuis plus d'une semaine à Londres, lors de la rédaction de cet ordre qui lui avait été adressé en cette ville (1).

Plus Sartines s'efforçait de justifier, ou tout au moins d'excuser son émissaire, plus était sensible le pénible embarras qu'il éprouvait. Il ne pouvait, notamment, expliquer que Beaumarchais fût porteur non du manuscrit, mais seulement d'un exemplaire imprimé du libelle, et il était forcé de reconnaître au moins, dans cette circonstance, une inconcevable étourderie. Enfin il avouait que c'était Beaumarchais lui-même qui l'avait informé qu'il s'imprimait, à Londres, un pamphlet des plus scandaleux contre la reine. C'est *sur cette indication et sur son offre*, qu'il avait été envoyé en Angleterre. " Il ne serait donc

même ne l'a jamais présenté que comme l'*éditeur* du pamphlet, le *fondé de pouvoir* de l'auteur qui n'est pas en Angleterre; impossible, alors, d'admettre l'addition d'un avant-propos, *au dernier moment*. Si, au contraire, le libelle est l'œuvre de Beaumarchais, si le temps qu'il est supposé employer à sa destruction, il l'emploie à l'impression de cet écrit, dont il n'a communiqué à Sartines que quelques pages, on comprend parfaitement qu'il y glisse une allusion à un fait qui avait son importance, sans songer que cette allusion a une date. Donc, l'accusation de Kaunitz garde toute sa force, et la défense de Sartines sur ce point, est tout au plus digne d'un stagiaire balbutiant sa première cause.

(1) On a vu (pag. 102) que nous avons relevé nous-même cette erreur de Kaunitz.

pas impossible que Beaumarchais, dans le but de s'assurer, pour l'avenir, un sort meilleur, et de s'arracher aux embarras de sa position présente, eût employé cette voie désespérée. „ Mais à peine Sartines eut-il laissé percer ce soupçon, qu'il sentit qu'il était allé trop loin. Sur quel autre tomberait donc le blâme et le ridicule d'avoir été victime d'une si grossière intrigue, sinon sur lui seul? Il revint, en conséquence à cette assurance : " qu'il connaissait à fond l'esprit ardent et le *cerveau brûlé* de Beaumarchais, mais qu'il n'avait jamais trouvé en lui *ni astuce ni improbité*. Il lui semblait même que le contenu du libelle, qu'il feuilletait rapidement avec Mercy, devait repousser un tel soupçon. *En effet, le duc de Choiseul et le chancelier Maupeou qui s'étaient toujours montré les patrons et les protecteurs de Beaumarchais* (1) *y étaient violemment attaqués, tandis que son ennemi, le duc d'Aiguillon, y était traité avec beaucoup de modération.* „

Oh ! monsieur de Sartines ! pour un lieutenant général de police, voilà qui n'est pas fort !

Vous voudriez peut-être, pour attribuer ce pamphlet à Beaumarchais, qu'il y eût glissé quelques allusions sanglantes contre *Goetzmann*, *La Blache*, *d'Arnaud-Baculard* et *Marin-la Gazette*, comme dans ses *Mémoires?* Autant le signer...!

(1) Bien qu'en hostilité avec le *Parlement-Maupeou*, Beaumarchais était en bons termes avec le *chancelier Maupeou*, lequel avait pu contribuer à la mansuétude de l'arrêt du 26 février.

Digitized by Google

Permettez-nous de croire que vous tenez ce langage pour l'ambassadeur que vous supposez, à tort, moins fin que vous; mais vous n'oseriez présenter de tels arguments au moins expérimenté de vos agents.

Nous nous bornons à cette seule observation sur les explications de M. de Sartines. M. d'Arneth les discute plus amplement :

« S'il ne s'était attaché, dit-il, à cette pensée que, dans l'origine, le libelle avait été composé pour la publicité, peut-être alors son opinion eût-elle été fondée; mais si l'on admet la supposition que Beaumarchais l'avait composé lui-même pour s'en faire largement payer la destruction, on trouve dans son contenu de nouveaux motifs de s'arrêter à cette opinion. Quelles étaient donc les personnes les plus violemment attaquées dans cet écrit? En Autriche : Marie Thérèse et Kaunitz; en France : la reine, Sartines, Choiseul et Maupeou. Qui devait avoir la plus profonde conviction de l'incontestable danger de ce libelle, et du service inappréciable que rendrait celui qui, à l'aide d'efforts, au milieu de périls sans pareils, parviendrait à en amener la destruction? A coup sûr, s'il était quelqu'un de qui l'auteur d'un tel service pouvait attendre une riche récompense, c'étaient précisément ces quatre personnes. Et lors même que la reine, par grandeur d'âme, par légèreté, par le sentiment de son innocence, eût méprisé les outrages qu'il contenait contre elle-même, n'était-il pas vraisemblable qu'il n'en serait pas ainsi quant à ceux qui attaquaient le duc de Choiseul, pour lequel il était

Digitized by Google

bien connu qu'elle avait chaque jour une plus grande affection? Enfin, si Beaumarchais était animé, envers le chancelier Maupeou, de la reconnaissance qu'il lui devait, quoi de plus naturel que de ne pas l'épargner pour éloigner de lui le reproche d'être l'auteur du libelle? C'était précisément l'époque à laquelle on lui avait, à diverses reprises, imputé des écrits de cette nature dirigés contre la reine, et telle était encore, à ce moment, la popularité de Marie Antoinette parmi les Parisiens, que ceux-ci brûlaient sur les places publiques l'image de Maupeou en l'accablant de malédictions *comme détracteur de la reine.* „ M. d'Arneth pourrait ajouter : *et comme destructeur de l'ancien parlement.*

" Toute la finesse déployée par Beaumarchais apparaît dans cette première entrevue de Mercy avec Sartines; car ce dernier semble de plus en plus pencher vers cette opinion, que le pamphlet ne peut émaner d'un autre que du duc d'Aiguillon. En effet c'était lui et tout son parti qui y étaient le plus ménagés. S'il en eût été de même de Maupeou, s'il n'y eût pas, au contraire, été si violemment attaqué, le soupçon n'eût pas manqué de tomber sur lui. C'était donc seulement en l'invectivant ainsi, que Beaumarchais (si c'était réellement lui qui avait composé ce pamphlet), pouvait écarter de son protecteur la terrible accusation d'en être l'auteur ou, tout au moins l'instigateur. Et, à l'inverse, les dispositions hostiles que Beaumarchais avait toujours manifestées contre le duc d'Aiguillon, en même temps qu'elles détournaient les soupçons de lui-même,

aussi bien que de ses protecteurs, les reportaient sur d'Aiguillon, traité avec tant de bienveillance dans cet écrit. C'est pourquoi Sartines s'attachait de plus en plus à l'idée que le duc était le véritable auteur de toute cette intrigue, ce qui le détournait de toute investigation contre Beaumarchais lui-même. Aussi, dès le lendemain, invitait-il le comte de Mercy, au nom du roi, à employer ses bons offices à Vienne, pour obtenir l'élargissement du prisonnier, mais sans lui restituer ses papiers, qu'on devait, au contraire, faire passer en France, par une voie sûre. En même temps le roi Louis XVI adressait à l'impératrice *les plus vifs remercîments* (dankte in lebhaftester Weise) pour la pensée qu'elle avait eue, de s'assurer provisoirement de la personne d'un homme que les circonstances les plus suspectes semblaient désigner comme coupable d'infidélité envers son maître. (Arneth, 53-59.)

Si, comme nous persistons à le penser, sans pouvoir le démontrer d'une manière péremptoire, Beaumarchais était réellement l'auteur du pamphlet, s'il a su avec quel zèle Sartines l'avait défendu près de l'ambassadeur de Marie Thérèse, il a dû bien rire; car M. de Sartines était, incontestablement, en homme d'infiniment d'esprit. Ne serait-ce pas en souvenir de cette aventure que, dans le *Mariage de Figaro* (acte I, scène 1re), il a placé ce petit dialogue :

SUZANNE.

Que les gens d'esprit sont bêtes!

Digitized by Google

FIGARO.

On le dit.

SUZANNE.

Mais c'est qu'on ne veut pas le croire.

FIGARO.

On a tort.

Il y a du vrai dans ce dialogue, et l'on pourrait même poser en principe qu'il est plus facile de tromper un homme d'esprit qu'un imbécile.

Sans doute l'homme d'esprit a, sur l'imbécile, un grand avantage : c'est de ne pas être un imbécile. Mais il a aussi un grand désavantage : c'est, d'abord, de se croire, presque toujours, plus d'esprit qu'il n'en a, et, comme conséquence logique, de supposer qu'il en a trop pour se laisser tromper.

L'imbécile, au contraire, bien que, lui aussi, il se croie plus d'esprit qu'il n'en a, reconnaît cependant qu'il en a moins que beaucoup d'autres ; il se méfie de ces privilégiés qu'il déteste comme on déteste, en général, tous les privilégiés lorsqu'on ne l'est pas soi-même.

Quand on déteste quelqu'un, on a fort peu de chances d'être trompé par lui.

Ici se présente une objection : est-ce que les hommes d'esprit ne se détestent, pas entre eux ?

Pas toujours, mais trop souvent. Seulement, en général, quand ils se détestent c'est comme on déteste

Digitized by Google

un rival, et non comme on déteste un supérieur. C'est le plus souvent de l'antipathie, c'est quelquefois de la haine; c'est rarement *de l'envie*, ou du moins cette envie ne porte que sur un succès déterminé; un homme d'esprit qui en jalouse un autre, se montre son inférieur. Voilà la théorie. En voici l'application à notre *espèce* :

M. de Sartines, lieutenant général de police, avait beaucoup d'esprit. Beaumarchais en avait peut-être plus que lui, mais à coup sûr, M. de Sartines ne reconnaissait pas cette supériorité. Beaumarchais de son côté, tout en se croyant au moins autant d'esprit que le lieutenant général, était forcé de se reconnaître son inférieur social. Au besoin, l'autre le lui aurait prouvé par une *lettre de cachet*. Il ne s'en était pas fallu de beaucoup. Le 5 juin 1773, au début du procès, le conseiller Goetzmann, trouvant plus commode d'envoyer son adversaire à la Bastille que de lutter contre lui à la barre du parlement, écrivait à M. de Sartines : " Je vous supplie que la *punition* ait pour cause, d'une manière *ostensible pour moi*, l'injure faite à ma femme et par contre-coup à moi. *Vous voudrez bien m'informer demain du parti qui aura été pris, et compter sur mon éternel dévoûment* (Loménie, I, 318.) „

A ce moment, l'opinion publique était déjà trop en éveil pour qu'on osât risquer une pareille mesure. Son iniquité n'eût retenu personne, mais le retentissement qu'elle aurait eu retint M. de Sartines. Le ton cavalier de la lettre et le peu de détails qu'elle contient prouvent assez que Goetzmann avait eu une entrevue avec le lieutenant général qui lui avait,

avec sa légèreté habituelle, donné grande espérance, et qu'il s'agissait d'une affaire à peu près convenue. Néanmoins, pour une cause ou pour une autre, elle n'eut pas de suite.

Quand on a pu mettre un homme en prison, et qu'on ne l'y a pas mis, on ne peut être soupçonné de le détester.

Donc, Sartines ne détestant pas Beaumarchais, ayant à peu près autant d'esprit que lui, pouvait être trompé par lui.

A l'inverse, Beaumarchais pouvait détester Sartines, son supérieur social; il devait le détester, en outre, comme ayant failli être mis en prison par ses ordres. Goetzmann s'en était vanté, et Sartines était fort capable d'en avoir fait confidence à l'adversaire du conseiller. Donc, Beaumarchais devait facilement tromper le lieutenant général, dès que son intérêt l'y pousserait.

Or, après avoir lu les pièces analysées ou reproduites par M. d'Arneth, on ne peut méconnaître qu'en toute cette affaire, Sartines a été joué de la manière la plus complète par Beaumarchais; seulement il ne veut pas en convenir, et le prince de Kaunitz nous paraît dans le vrai lorsqu'il écrit, le 20 septembre à M. de Mercy (en français) :

« Je n'ai rien à ajouter à ma lettre d'office, mon cher comte, si ce n'est qu'il me semble qu'à la morale très relâchée de M. de Sartines il s'y joint encore l'intérêt personnel qu'il peut avoir à éviter les reproches très fondés qu'on serait en droit de lui faire, d'avoir donné au roi, pour l'exécution d'une com-

mission aussi délicate, un sujet comme M. de Beaumarchais, et que ce pourrait bien être là la principale raison qui l'engage, non seulement à l'excuser, mais à entreprendre même sa défense. Quoi qu'il en soit cependant, quant à nous, il doit nous suffire d'avoir fait, dans cette occasion, ce que, par raison et par attention pour la personne du roi, nous avons dû faire, et je me flatte, moyennant cela, qu'on le sentira là où vous êtes, et au besoin il n'y auroit pas de mal à ce que vous le fassiez sentir à M. de Sartines.

« J'attends, au reste, avec impatience, des nouvelles détaillées de votre part sur la situation présente et l'avenir vraisemblable des affaires de là-bas, *où tout annonce, à ce qu'il me paroît, un gouvernement pitoyable.* »

Pour Marie-Thérèse, il n'existait, évidemment, aucun motif de ne pas acquiescer à la demande du roi son gendre, de relâcher Beaumarchais. Il fut mis immédiatement en liberté, et pour l'indemniser, dans une certaine mesure, de la détention qu'il avait subie, on lui remit une gratification de mille ducats. Les papiers trouvés en sa possession ainsi que le fameux médaillon d'or qui, d'après son récit, l'avait miraculeusement préservé du coup mortel, furent envoyés en France, scellés du cachet personnel de l'inculpé.

Beaumarchais a prétendu (voir, ci-après, l'*Appendice*) avoir refusé la gratification. Il l'a parfaitement acceptée, sans protestation aucune.

En effet, le prince de Kaunitz écrit au comte de Mercy, le 20 septembre 1774 (*en allemand*) : « Pour

montrer que la détention de Beaumarchais n'avait nullement pour cause un ressentiment de son inconvenante proposition de falsifier l'écrit dont il était porteur, mais uniquement les égards affectueux que Sa Majesté voulait témoigner au roi, Sa Majesté a fait remettre (*abreichen* et non : *anbieten*) audit Beaumarchais une somme de mille ducats, et à son domestique une de cinquante. „

Le 3 octobre, le chancelier d'État, dans une autre lettre adressée, comme la précédente, au comte de Mercy, et écrite *en français*, s'exprime en ces termes sur le même objet :

“ Je ne vous parlerai plus de cette misérable affaire du sieur de Beaumarchais, parce que cela est fini, pour nous au moins, attendu le départ *de ce drôle*, auquel j'ai fait faire un présent de mille ducats, parce que cela m'a paru digne de l'impératrice, *quoiqu'assurément ce personnage ne vaille ni la peine ni l'argent qu'il nous a coûté.* „ (Arneth, *loc. cit.*, pag. 59, *note.*)

N'est-il pas évident que si *le drôle* eût refusé, comme il le dit, Kaunitz signalerait à l'ambassadeur cette circonstance qui, à ses yeux, serait plutôt de l'arrogance que du désintéressement ?

Ajoutons que mille ducats de cette époque représentent environ vingt-cinq mille francs de notre monnaie et que Beaumarchais, surtout en ce moment, n'était pas homme à dédaigner pareille somme.

Il ne tarda pas à arriver à Paris. Une enquête régulière fut ouverte sur sa conduite, mais cette en-

Digitized by Google

quête, non plus que l'examen de ses papiers ne pouvaient produire contre lui aucune charge sérieuse. Comptant sur une réussite facile dans son intrigue à Vienne, il s'était pris à son propre piége, et avait échoué contre la sagacité de Kaunitz; mais vis-à-vis de Sartines et de sa police, il avait dû prendre ses précautions. On lui paya sans délai la somme énorme de 72,000 livres (plus de 150,000 fr. d'aujourd'hui) qu'il réclamait. Le prix du libelle n'ayant été, d'après sa propre déclaration, que de 1,500 livres sterling représentant environ 75,000 fr. de notre monnaie actuelle, on voit que, même en admettant qu'il ne fût pas l'auteur de l'écrit poursuivi, maître Figaro n'avait pas fait une mauvaise affaire, et qu'il parle *ex-professo*, lorsqu'il dit au comte Almaviva : *de l'or, mon Dieu! de l'or! c'est le nerf de l'intrigue!* (*Barbier de Séville*, acte I, scène VI.)

Le roi ne manifesta aucun désir de connaître le pamphlet, et Sartines n'eut pas la moindre velléité de remettre sur le tapis une affaire dans laquelle il ne pouvait se dissimuler qu'il avait joué complétement le rôle de dupe. On n'entendit plus parler ni de ce terrible libelle, ni d'Angelucci dont la disparition était représentée, à Vienne, par Beaumarchais, comme devant attirer sur la reine les plus effroyables malheurs (1).

(1) La grande différence qui existe entre l'affaire *Angelucci* et l'affaire *Morande*, c'est que, dans cette dernière, Beaumarchais peut être, tout au plus, soupçonné d'avoir été d'accord avec le *Gazettier cuirassé;* mais l'existence de Morande n'a

Sartines lui-même, qui avait si chaudement défendu son agent dans l'entrevue qu'il avait eue, le mois précédent, avec le comte de Mercy, semble être revenu sur l'opinion qu'il manifestait alors. En effet, l'ambassadeur écrit, le 7 octobre, au prince de Kaunitz :

« Il (de Sartines) m'avoua qu'il était toujours de plus en plus tourmenté (*immer mehr und mehr geplaget*) par le soupçon que Beaumarchais pourrait bien

jamais été mise en doute; la *Biographie Michaud* lui consacre un article qui contient plus d'une erreur, mais duquel il résulte, jusqu'à l'évidence, qu'il faisait du *chantage* une véritable industrie. Après la négociation relative aux *Mémoires d'une femme publique*, il rédigea, pendant plusieurs années, en Angleterre, un recueil avouable : *le Courrier de l'Europe*. Rentré en France au commencement de la révolution, il y publia de 1791 à 1792, l'*Argus patriote*, journal *modéré*, dont il faillit payer de sa tête la polémique contre-révolutionnaire. Arrêté après le 10 août, il échappa aux massacres de septembre et se retira à *Arnay-le-Duc* (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaume, Côte-d'Or) son pays natal, où il exerça pendant quelque temps, sous le Directoire, les fonctions de *juge de paix*. Il survécut à Beaumarchais, mort en 1799. *Angelucci-Hatkinson*, au contraire, paraît être un personnage de fantaisie, comme *Bartholo* ou *Almaviva*. Personne n'en avait jamais entendu parler avant la seconde mission de Beaumarchais à Londres, et après avoir joué, *sous sa plume*, le rôle que nous savons, dans l'intrigue du pamphlet contre la reine, il disparaît complétement de la scène à l'issue de la tragi-comédie du Leichtenholz, sans que jamais, depuis, il en ait été question, même de la part de Beaumarchais ; nous sommes donc fondé à répéter ici que c'est un être complétement imaginaire.

avoir ourdi l'audacieuse intrigue de composer lui-même ce libelle, et de venir ensuite le lui dénoncer; lui, Sartines, avait, il est vrai, découvert quelques indices à l'aide desquels il avait espéré arriver jusqu'à l'auteur; mais toutes les recherches les plus minutieuses faites depuis, étaient demeurées sans résultat, *et il ne restait, désormais, personne autre que ce Beaumarchais sur qui l'on pût porter un soupçon fondé* (und überbliebe dermalen niemand ausser dem Beaumarchais, auf welchem ein gegründeter Verdacht haften könnte) (1). „

Qui sait, même, si l'habile lieutenant général n'était pas parvenu à trouver *la preuve* de cette intrigue? Il n'était pas obligé de tout dire à M. de Mercy; encore moins à Beaumarchais. Il tenait à avoir sous la main, en cas de besoin, des auxiliaires habiles, sans tenir beaucoup à leur moralité. Ce n'est pas parmi les agents de la police secrète que l'Académie choisit les candidats au *prix Monthyon*.

Or, en pouvait-il trouver un plus intrépide, un plus habile à ses yeux, que celui qui avait osé s'attaquer à lui-même, et le tromper, lui, Sartines! Dans une circonstance donnée, le concours d'un tel homme pouvait être utile, indispensable peut-être. Donc si le lieutenant général avait contre lui une arme, à quoi bon en faire usage contre un auxiliaire même infidèle, dans un moment où l'opinion publique aveuglée l'entourait encore de toutes ses sympathies? A quoi bon se faire de lui un ennemi pour l'avenir?

(1) D'Arneth, pag. 61.

Ne valait-il pas mieux, si l'on avait la preuve que le véritable Angelucci, c'était lui-même, le tenir par là à sa discrétion, et, dans une conjoncture grave, étouffer, sous la menace, les scrupules que l'argent n'aurait pu vaincre?

Tel dut être le raisonnement de Sartines, s'il a eu en main une preuve. S'il n'avait, au contraire, que ces soupçons qui, tels que Mercy les transmet au chancelier d'État, touchent de bien près à la conviction, il était d'une sage politique de continuer à faire bonne mine à un homme dont la fourberie ne pouvait être prouvée, et dont l'inimitié habilement exploitée par les ennemis du lieutenant général, pouvait devenir singulièrement dangereuse.

En attendant, il continue à lui faire jouer le rôle d'espion, auquel maître Figaro se prête de la meilleure grâce. M. de Loménie qui, dans son livre si remarquable à tant d'égards, se montre involontairement, presque à son insu, et tout en déclinant ce rôle, l'apologiste constant du personnage, appelle cela : " *Transmettre ses observations et ses vues* "; mais *ces messieurs de la rue de Jérusalem*, mais MM. tel et tel qui font assidûment leur *wisth* dans les salons politiques, dont ils répètent les échos, moyennant salaire, transmettent aussi *des observations et des vues.*

Voici quelques-unes des *observations* transmises par M. Caron de Beaumarchais que nous avons vu (pag. 17) repousser avec une si noble indignation le " *rôle infâme de délateur* " : Ce qu'il y a de certain, c'est que *quelque grand personnage souffle le feu;* car je n'ai jamais vu d'acharnement pareil. *N'y aurait-il*

pas ici un peu du d'Aiguillon? Cela ressemble assez à sa manière de procéder. Il vous manquait d'être calomnié ; vous n'avez rien à désirer, vous l'êtes, et vertement. Si c'est à ce prix qu'on doit être ministre, j'aime mieux que vous le soyez que moi.

« Je vous ai promis *de vous mander ce que pensent les princes. Je soupe demain avec M. le duc de Chartres*, mais je n'ai encore vu que M. le prince de Conti ; comme c'est l'homme qui a montré dans toutes ces querelles le plus de caractère et le moins d'humeur, *je vois à sa circonspection même, qu'il a deviné le secret du ministère.* » (Lettre à M. de Sartines — 15 novembre 1774.)

Observations !... tant que l'on voudra ; mais faire causer les gens, *à souper*, pour répéter à un ministre ce qu'ils vous auront confié, *même avec circonspection*, cela s'appelle, généralement : *de l'espionage.*

Le mois suivant, il lui écrit (11 décembre 1774) :

« Monsieur,

« Vous vous êtes bien attendu que *recueillant tout ce qu'on pensait et disait* à Paris sur l'assemblée des princes et pairs au parlement, *je vous en ferais part aussitôt.* »

Et en effet il lui fait part de la manière dont ont parlé et opiné : MONSIEUR, frère du roi, le duc d'Orléans, le prince de Conti. Or, les délibérations étaient secrètes alors comme aujourd'hui ; c'est pourquoi les ministres avaient besoin de gens qui sussent *recueillir, pour leur en faire part*, ce qui s'y était fait et dit.

Digitized by Google

La lettre que nous analysons, *et qui se trouve dans les œuvres de Beaumarchais*, se termine par cette anecdote où l'on voit combien il savait faire servir à ses ressentiments personnels contre le Parlement-Maupeou, qui venait d'être congédié, et contre le clergé qu'il n'aimait guère, les honorables fonctions d'*observateur* à lui confiées par M. de Sartines :

« Un barnabite, avant-hier, vit arriver à son confessionnal une femme inconnue qui lui dit : Je viens à vous, parce que mon confesseur, vicaire de telle paroisse, en m'ouvrant sa grille ce matin, m'a demandé pour première question : Vous êtes vous bien réjouie, madame, du retour du parlement? — Oui, mon père, comme tous les bons Français. — Je ne puis pas vous entendre, a été la réponse du prêtre qui m'a refermé la grille au nez.

« Toutes ces choses montrent *une fermentation excessive et dangereuse dans le corps du clergé*, relativement à la besogne actuelle.

« Votre, etc. »

Enfin, pour ne pas abuser de ces citations que nous pourrions multiplier encore, il lui écrit de Londres (14 janvier 1776) :

« Je profite du courrier que j'envoie à M. de Vergennes, *pour vous prévenir* que, si mes lumières acquises ne me trompent pas aujourd'hui, *tout cela a des branches qui vont si haut*, qu'il y a peut-être autant de danger d'agir d'un côté qu'il y a d'inconvévient à laisser faire de l'autre...

« Au fait, en vérité, on ne veut que brouiller et

profiter de la division pour s'emparer du Roi; alors vous seriez certainement perdu. Voilà ce qui a rapport à vous, et me touche infiniment. „

D'après ces *vues et observations* si consciencieusement recueillies, on ne doit pas s'étonner de voir Sartines, dans le temps même où il avouait à l'ambassadeur de l'impératrice la nouvelle opinion qu'il s'était formée sur le rôle de Beaumarchais dans l'affaire du libelle contre la reine, dissimuler à celui-ci ses propres soupçons, lui cacher qu'il a en main le dossier de Vienne traduit à son usage, et répondre aux lamentations de son émissaire sur son emprisonnement *à l'hôtel des Trois-Coureurs :*

" Que voulez-vous, mon cher? L'impératrice vous a pris pour un aventurier! „

L'impératrice avait-elle tort?

Le mot *aventurier* ne peut-il pas même, ici, passer pour un *euphémisme?*

Ne serait-il pas facile, en ouvrant le *Code pénal*, d'y trouver, *dans la section qui suit l'article* 401, une qualification plus énergique et plus juste?

Nous ne répondrons pas à ces questions. Dans ce travail nous remplissons le rôle de *rapporteur*, et non celui de juge.

Mais il est un tribunal duquel nous relevons tous, vivants et morts; ces derniers plus encore que les vivants, lorsque, par la notoriété que leur nom s'est acquise dans la politique, dans les arts, dans les lettres, *ils appartiennent à l'histoire.*

Ce tribunal, redoutable autant qu'infaillible, c'est: *la conscience des honnêtes gens.*

C'est à lui que nous abandonnons l'appréciation du rôle qu'a joué *M. de Ronac*, en toute cette affaire.

Et maintenant, arrivé au terme de notre tâche, que les nombreux admirateurs du BARBIER et du MARIAGE ne nous reprochent pas trop amèrement de leur avoir enlevé quelques illusions! — Avant eux, mais avec autant de regret, il nous a fallu renoncer aux nôtres.

Que, d'un autre côté, les détracteurs systématiques du dix-huitième siècle ne se hâtent pas de chanter victoire. — Chaque siècle a ses hontes, comme chaque siècle a ses gloires.

Et pour ne parler que du temps présent, au point de vue du sens moral, de la droiture, de l'honnêteté, faudrait-il donc chercher bien loin, pour y trouver plus d'un FIGARO, plus d'un RONAC?

Tandis qu'au point de vue littéraire, nous attendons encore, nous attendrons longtemps un nouveau BEAUMARCHAIS.

Digitized by Google

APPENDICE

M. de Loménie (pag. 396-403) donne, sans aucune observation ni commentaire, une citation empruntée à un volumineux mémoire *adressé à Louis XVI*, par Beaumarchais après son retour en France, et daté du 15 octobre 1774.

C'est encore là un document *de la rue du Pas-de-la-Mule*. Il est bien de Beaumarchais, il est bien, comme le dit l'auteur " assez curieux et assez vivement raconté pour que la citation ne paraisse peut-être pas trop longue ; „ nous le citerons donc à notre tour, mais en faisant observer qu'il nous paraît fort douteux que Beaumarchais l'ait fait parvenir au Roi. Eût-il eu cette impudence à ajouter à tant d'autres, l'intermédiaire qu'il en aurait chargé (Sartines, probablement) n'aurait pas mis sous les yeux de son souverain un écrit dont le ton et certains détails impliquent, entre l'auteur et le destinataire, une familiarité qui serait choquante même de Beaumarchais à Sartines, complétement inadmissible *de Ronac à Louis XVI*.

Digitized by Google

Après s'être représenté comme entraîné jusqu'à Vienne à *la poursuite d'Angelucci*, il continue :

« Mon premier soin, à Vienne, fut de faire une lettre pour l'impératrice. La crainte que la lettre ne fût vue de tout autre, m'empêcha d'y expliquer le motif de l'audience que je sollicitais. Je tâchais simplement d'exciter sa curiosité. N'ayant nul accès auprès d'elle, je fus trouver M. le baron de Neny, son secrétaire, lequel, sur mon refus de lui dire ce que je désirais, et sur mon visage *balafré* (lisez : orné d'une bande de *taffetas d'Angleterre*), me prit apparemment pour quelque officier irlandais ou quelque aventurier blessé qui voulait arracher quelques ducats à la compassion de Sa Majesté. Il me reçut au plus mal, refusa de se charger de ma lettre, à moins que je ne lui dise mon secret, et m'aurait enfin tout à fait éconduit, si, prenant à mon tour un ton aussi fier que le sien, je ne l'avais assuré que je le rendais garant, envers l'impératrice, de tout le mal que son refus pouvait faire à la plus importante opération, s'il ne se chargeait *à l'instant* de rendre ma lettre à sa souveraine.

« Plus étonné de mon ton qu'il ne l'avait été de ma figure, il prend ma lettre *en rechignant*, et me dit que je ne devais pas espérer pour cela que l'impératrice consentît à me voir. « Ce n'est pas, monsieur, ce qui doit vous inquiéter. Si l'impératrice me refuse audience, vous et moi nous aurons fait notre devoir : le reste est à la fortune. »

« Le lendemain, l'impératrice voulut bien *m'aboucher* avec M. le comte de Seilern, président de la ré-

gence à Vienne, qui, sur le simple exposé d'une mission émanée du roi de France, *que je me réservais d'expliquer à l'impératrice, me proposa de me conduire sur-le-champ à Schœnbrunn* où était *Sa Majesté* (1). Je m'y rendis, quoique les courses de la veille eussent beaucoup aggravé mes souffrances.

" *Je présentai d'abord à l'impératrice l'ordre de Votre Majesté*, sire, (mensonge signalé dans la note qui précède), dont elle me dit reconnaître parfaitement l'écriture, ajoutant que je pouvais parler librement devant le comte de Seilern, pour lequel Sa Majesté m'assura qu'elle n'avait rien de caché, et des avis duquel elle s'était toujours bien trouvée.

" — Madame, lui dis-je, il s'agit bien moins ici d'un intérêt d'État proprement dit, que des efforts que de noirs intrigants font en France pour détruire le bon-

(1) Ici, une réticence et un mensonge déjà signalés, mais qui méritent d'être rappelés. Nous avons vu (pag. 89) que Beaumarchais, peu encouragé par l'accueil du baron de Neny, vis-à-vis duquel il n'a certainement point eu une attitude aussi arrogante qu'il la représente ici, avait exhibé et confié *à Seilern* l'ordre du roi, pour être mis par lui sous les yeux de l'impératrice. Quant à ce qui suit, il semble que le comte l'ait pris dans sa voiture, pour le conduire tout droit à Marie Thérèse, comme un introducteur des ambassadeurs mène le représentant officiel d'une puissance étrangère devant le souverain auquel il vient présenter ses lettres de créance. Or, nous avons vu (pag. 90) que M. de Seilern lui a simplement dit qu'il se rendait à Schœnbrunn, pour faire son rapport à Sa Majesté, l'invitant à s'y trouver lui-même *dans une heure*, afin *qu'on l'eût sous la main*, dans le cas où l'impératrice daignerait le recevoir.

Digitized by Google

heur de la reine en troublant le repos du roi. „ Je lui fis alors le détail *qu'on vient de lire* (1). A chaque circonstance, joignant les mains de surprise, l'impératrice répétait : “ Mais, monsieur, *où avez-vous pris* un zèle aussi ardent pour les intérêts *de mon gendre* et surtout de ma fille? „

“ — Madame, j'ai été l'un des hommes les plus malheureux de France sur la fin du dernier règne. La reine, en ces temps affreux, n'a pas dédaigné de montrer quelque sensibilité pour toutes les horreurs qu'on accumulait sur moi. En la servant aujourd'hui,

(1) Ces mots indiquent assez que ce mémoire n'a jamais été mis sous les yeux de Louis XVI, et que c'est tout simplement un chapitre de l'*Histoire de ma vie*, que Beaumarchais se proposait de mettre sous les yeux du public (*on*). *Ce détail qu'on vient de lire*, M. de Loménie ne le donne pas, mais il indique, en note, que c'est *le récit de toute l'opération, jusqu'à l'arrivée à Vienne*, c'est à dire : la fuite d'Angelucci, sa rencontre inespérée, l'attaque des brigands, etc. Inutile de faire remarquer qu'il n'est point ici question le moins du monde de la proposition *de falsifier le libelle*. Vis-à-vis du roi, l'aveu n'eût pas été sans péril, quelle que fût la débonnaireté de Louis XVI ; vis-à-vis du public, il eût montré le négociateur sous son véritable aspect. Quant à ce qui suit, il est évident que c'est là du *Figaro* tout pur. En admettant que Marie-Thérèse eût cédé à un besoin d'épanchement vis-à-vis d'un homme qui semblait dévoué à la reine de France, elle l'eût fait en d'autres termes. Il semble entendre une portière, remerciant un voisin, de l'intérêt qu'il porte aux ennuis *de ses pauvres enfants! Caron-Figaro* a beau faire, l'horloger et le barbier percent toujours sous *M. de Beaumarchais-Ronac*.

sans espoir même qu'elle en soit jamais instruite, je ne fais qu'acquitter une dette immense; plus mon entreprise est difficile, plus je suis enflammé pour sa réussite. La reine a daigné dire un jour hautement : que je montrais dans mes défenses trop de courage et d'esprit pour avoir les torts qu'on m'imputait; que dirait-elle aujourd'hui, madame, si dans une affaire qui intéresse également elle et le roi, elle me voyait manquer de ce courage qui l'a frappée, de cette conduite qu'on appelle esprit? Elle en conclûrait que j'ai manqué de zèle. Cet homme, dirait-elle, a bien réussi, en huit jours de temps, à détruire un libelle qui outrageait le feu roi et sa maîtresse, lorsque les ministres *anglais* (1) et français faisaient depuis dix-huit mois de vains efforts pour l'empêcher de paraître. Aujourd'hui, chargé d'une telle mission qui nous intéresse, il manque d'y réussir; ou c'est un traître, ou c'est un sot, et, dans les deux cas, il est également indigne de la confiance qu'on a en lui (2). Voilà, madame, les motifs supérieurs qui m'ont fait

(1) Les *ministres anglais* ne s'en préoccupaient guère.

(2) Deux observations, sur cette tirade attribuée par *Figaro* à la reine : le lecteur y reconnaît la paraphrase de la lettre adressée à Sartines pour obtenir l'autographe du roi (pag. 24); mais il résulte de ce dialogue de fantaisie, que l'entrevue avec l'impératrice avait pour objet de parvenir à la destruction du libelle, tandis que d'après la note officielle de Kaunitz, d'après le mémoire de Beaumarchais lui-même, adressé à l'impératrice le 23 août, il ne s'agissait que de la *falsification* de cet écrit, dont il garantissait, *sur sa tête*, que jamais un feuillet ne verrait le jour.

Digitized by Google

braver tous les dangers, mépriser les douleurs et surmonter tous les obstacles.

« — Mais monsieur, quelle nécessité à vous de changer de nom?

« — Madame, je suis trop connu malheureusement sous le mien dans toute l'Europe lettrée, et mes défenses imprimées dans ma dernière affaire ont tellement échauffé tous les esprits en ma faveur, que partout où je parais sous le nom de Beaumarchais, soit que j'excite l'intérêt d'amitié ou celui de compassion, ou seulement de curiosité, l'on me visite, l'on m'invite, l'on m'entoure, et je ne suis plus libre de travailler aussi secrètement que l'exige une commission aussi délicate que la mienne. Voilà pourquoi j'ai supplié le roi de me permettre de voyager avec le nom de Ronac, sous lequel est mon passeport.

« L'impératrice me parut avoir la plus grande curiosité de lire l'ouvrage dont la destruction m'avait coûté tant de peines. Sa lecture suivit immédiatement notre explication. Sa Majesté eut la bonté d'entrer avec moi dans les détails les plus intimes à ce sujet; elle eut aussi celui de m'écouter beaucoup. Je restai plus de trois heures avec elle, et je la suppliai bien des fois, avec les plus vives instances, de ne pas perdre un moment pour envoyer à Nuremberg (1). — Mais cet homme aurait-il osé s'y montrer, sachant que vous y alliez vous-même? me dit l'impératrice. — Madame, pour l'engager encore plus à s'y rendre, *je l'ai trompé, en lui disant que je rebroussais chemin et*

(1) Il la supplia surtout de l'autoriser à falsifier le libelle.

reprenais sur-le-champ la route de France (1). D'ailleurs, il y est ou il n'y est pas. Dans le premier cas, en le faisant conduire en France, Votre Majesté rendra un service essentiel au roi et à la reine; dans le second, ce n'est tout au plus qu'une démarche perdue, ainsi que celle que je supplie Votre Majesté de faire faire secrètement en fouillant pendant quelque temps toutes les imprimeries de Nuremberg, afin de s'assurer qu'on n'y réimprime pas cette infamie; car, par les précautions que j'ai prises ailleurs, je réponds de l'Angleterre et de la Hollande.

" L'impératrice poussa la bonté jusqu'à me remercier du zèle ardent et raisonné que je montrais; elle me pria de lui laisser la brochure jusqu'au lende-

(1) Cet *Angelucci* était donc bien naïf, de s'en rapporter à l'homme qu'il avait tenté de tromper, et qui venait de lui arracher le produit de sa perfidie, libelle et argent ! Mais, même en admettant cette inacceptable supposition, aujourd'hui, par le chemin de fer, on met, pour aller de Neustadt à Nuremberg, *une heure quarante-neuf minutes;* triplez : vous avez un peu plus de *cinq heures;* Beaumarchais, en poste, y arrivera avant le traître juif; celui-ci, en admettant que, pour plus de sûreté, il ne s'y présente que le lendemain, apprendra qu'un voyageur est arrivé la veille au soir, blessé, ayant été attaqué dans la forêt de Neustadt, et qu'il est parti annonçant l'intention *d'aller porter plainte à Vienne.* Et lui, Angelucci, complice d'une hideuse publication contre la propre fille de l'impératrice, ira s'établir dans une imprimerie de cette ville où, avant qu'il soit deux jours, la police autrichienne fera des recherches? Oh ! non ! C'est lui qui rebroussera chemin, pour retourner à Amsterdam ou à Londres, et, malgré les précautions prises par l'habile M. de Ronac, rien

main, *en me donnant sa parole sacrée* (1) de me la faire remettre par M. de Seilern. — *Allez-vous mettre au lit* (2), me dit-elle avec une grâce infinie, faites-vous saigner promptement. On ne doit jamais oublier ici ni en France combien vous avez montré de zèle en cette mission pour le service de vos maîtres. „

" Je n'entre, sire, dans ces détails que pour mieux en faire sentir le contraste avec la conduite qu'on devait bientôt tenir à mon égard. Je retourne à Vienne (on n'a pas oublié que l'entrevue eut lieu à *Schœnbrunn*, le Versailles des souverains de l'Autriche) la tête encore échauffée de cette conférence ; je jette sur le papier une foule de réflexions qui me paraissent très fortes *relativement à l'objet que j'y avais traité; je les adresse à l'impératrice; M. le comte de Seilern se*

ne l'empêchera d'y publier une nouvelle édition du pamphlet dont celui-ci a garanti, *sur sa tête*, l'entière destruction.

(1) Marie-Thérèse, *donnant sa parole sacrée...* à Beaumarchais ! Et sans doute, sans ce royal serment, M. de Ronac, gentilhomme français, lui eût arraché l'exemplaire qu'elle avait en main, d'un libelle dirigé contre sa fille ? Et puis, cette parole sacrée rapprochée de ce qui va suivre, qu'est-ce autre chose qu'une accusation de parjure contre l'impératrice, *adressée au roi son gendre?* Décidément, si débonnaire que fût Louis XVI, puisque Beaumarchais n'a pas été mis à la Bastille, c'est que ce mémoire n'est jamais sorti de ses mains, ou tout au moins de celles de M. de Sartines.

(2) Ne semble-t-il pas entendre, dans l'opéra du *Barbier :*

Allez donc, cher Basile,
Vous mettre dans un bon lit !

Seulement, ici, c'est Beaumarchais qui est Basile.

charge de les lui montrer (1). Cependant, on ne me rend pas mon livre; *ce jour même* (2) à neuf heures du soir, je vois entrer dans ma chambre huit grenadiers, baïonnette au fusil, deux officiers, l'épée nue, et un secrétaire de la régence, porteur d'un mot du comte de Seilern, qui m'invite à me laisser arrêter, se réservant, dit-il, de m'expliquer de bouche les raisons de cette conduite que j'approuverai sûrement. — Point de résistance, me dit le chargé d'ordres.

" — Monsieur, répondis-je froidement, j'en fais quelquefois contre les voleurs, mais jamais contre les empereurs. „

" On me fait mettre le scellé sur tous mes papiers.

(1) Les *réflexions* dont il s'agit ici, c'est le mémoire à l'impératrice, écrit le 22, au sortir de la seconde audience, bien que daté du 23, et roulant tout entier sur la nécessité *de tromper le roi*. Faut-il que Beaumarchais se croie sûr que ce mémoire n'a pas été envoyé à Paris! En effet, adressé à l'impératrice, peut-être celle-ci, peut-être Kaunitz lui-même n'a-t-il pas voulu se servir d'une pièce confidentielle; les honnêtes gens ont de ces délicatesses que les fourbes comprennent sans les imiter, et dont ils savent faire leur profit, à l'occasion. Nous n'insistons pas sur le mensonge de la fin, où M. de Seilern s'est chargé de remettre ces *réflexions* à l'impératrice; nous avons vu que, le 24 août, dans sa seconde lettre au comte, Beaumarchais dit que ce mémoire à l'impératrice *se trouve au milieu des papiers qu'on lui a enlevés* au moment de son arrestation.

(2) Nouveau mensonge inévitable ici, puisqu'il l'a déjà fait dans sa lettre à Sartines. Ce n'est pas après la première audience, mais après la seconde, et l'examen de l'affaire par Kaunitz, qu'il fut arrêté.

Je demande à écrire à l'impératrice, on me refuse. On m'ôte tous mes effets, couteaux, ciseaux, jusqu'à mes boucles, et on me laisse cette nombreuse garde dans ma chambre, où elle est restée trente et un jours (1), *ou quarante-quatre mille six cent quarante minutes* (voilà bien l'*horloger Caron!* il aurait pu, pendant qu'il y était, diviser encore, et dire : 2,678,400 secondes); car, pendant que les heures courent si rapidement pour les gens heureux qu'à peine s'aperçoivent-ils qu'elles se succèdent, les infortunés hachent le temps de la douleur par minutes, par secondes, et les trouvent bien longues prises chacune séparément (2). Toujours un de ces grenadiers, la bayonnette au bout du fusil, a eu pendant ce temps les yeux sur moi, soit que je fusse éveillé ou endormi.

" Qu'on juge (3) de ma surprise, de ma fureur! Songer à ma santé dans ces moments affreux, cela

(1) Nouveau mensonge : arrêté *le* 22 *août*, il a été mis en liberté *le* 17 *septembre*.

(2) Cette réflexion de l'horloger philosophe qui, nous le reconnaissons, était fort capable de la faire de lui-même, est la paraphrase de ce vers latin :

Afflictis lentæ, celeres gaudentibus horæ,

inscrite au dessous d'un cadran solaire de Versailles, devant lequel Beaumarchais a dû plus d'une fois passer, en allant donner ses leçons de musique à *mesdames de France*.

(3) Ici encore, il oublie qu'il est *censé* écrire au roi, tandis qu'il écrit, en réalité, pour le public (*on*). Ce n'est pas si facile, de mentir *couramment*, pendant dix ou douze pages!

Digitized by Google

n'était pas possible. La personne qui m'avait arrêté vint me voir le lendemain pour me tranquilliser. — Monsieur, lui dis-je, il n'y a nul repos pour moi, jusqu'à ce que j'aie écrit à l'impératrice. Ce qui m'arrive est inconcevable. Faites-moi donner des plumes et du papier, ou préparez-vous à me faire enchaîner bientôt, car il y a de quoi devenir fou.

« Enfin, l'on me permet d'écrire; M. de Sartines a toutes mes lettres, qui lui ont été envoyées (1) : qu'on les lise, on y verra de quelle nature était le chagrin qui me tuait.

« Rien qui eût rapport à moi ne me touchait; tout mon désespoir portait sur la faute terrible qu'on commettait à Vienne contre les intérêts de Votre Majesté, en m'y retenant prisonnier. Qu'on me garotte dans ma voiture, disais-je, et qu'on me conduise en France. Je n'écoute aucun amour-propre, quand le devoir devient si pressant. Ou je suis M. de Beaumarchais, ou je suis un scélérat qui en usurpe le nom et la mission. Dans les deux cas, il est contre toute bonne politique de me faire perdre un mois à Vienne. Si je suis un fourbe, en me ren-

(1) Moins le fameux mémoire adressé à l'impératrice, pour lui démontrer la nécessité, *sans danger*, de falsifier le libelle. Mais si Sartines le possède, sans le lui avoir montré ! Si, dans un moment donné, à la suite d'une brouille ou d'un refus de concours, le lieutenant général le met sous les yeux du roi ! Alors, gare la Bastille ! où l'on regrettera, peut-être, la chambre *des Trois-Coureurs*, malgré les grenadiers dont elle était momentanément peuplée.

voyant en France, on ne fait que hâter ma punition; mais si je suis Beaumarchais, comme il est inouï qu'on en doute après ce qui s'est passé, quand on serait payé pour nuire au roi mon maître, on ne pourrait pas faire pis que de m'arrêter à Vienne dans un temps où je pourrais être si utile ailleurs. — Nulle réponse. On me laisse *huit jours entiers* livré à cette angoisse meurtrière. Enfin (1) on m'envoie un conseiller de la régence pour m'interroger. — Je proteste, monsieur, lui dis-je, contre la violence qui m'est ici faite au mépris de tout droit des gens; je viens invoquer la sollicitude maternelle. et je me trouve accablé sous le poids de l'autorité impériale! — Il me propose d'écrire tout ce que je voudrai, dont il se rendra porteur. Je démontre dans mon écrit le tort qu'on fait aux intérêts du roi en me retenant les bras croisés à Vienne. J'écris à M. de Sartines; je supplie au moins qu'on fasse partir un courrier en diligence. Je renouvelle mes instances au sujet de Nuremberg. Point de réponse. On m'a laissé un mois entier prisonnier, sans daigner me tranquilliser sur rien. Alors, ramassant toute ma philosophie et cédant à la fatalité d'une aussi fâ-

(1) *Enfin!* c'est à dire : *après huit jours entiers;* or, arrêté *le* 22 *août à neuf heures du soir*, Beaumarchais, *le* 24, demande à M. de Seilern que l'on charge *un commissaire inquisiteur* de l'examen de ses papiers, et *le lendemain*, Sonnenfels se présente chez lui en cette qualité, non pas *huit jours*, mais *un peu plus de quarante-huit heures après* son arrestation. Il l'indique lui-même dans sa note à l'impératrice, où il dit : *Aujourd'hui* 25 *août* 1774, M. de Sonnenfels vient, etc.

cheuse étoile, je me livre aux soins de ma santé. Je me fais saigner, *droguer*, *purger* (1). On m'avait traité comme un homme suspect en m'arrêtant (2); comme un frénétique, en m'ôtant rasoirs, couteaux, ciseaux, etc.; comme un sot, en me refusant des plumes et de l'encre, et c'est au milieu de tant de maux, d'inquiétudes et de contradictions, que j'ai attendu la lettre de M. de Sartines.

" En me la rendant, le trente et unième jour de ma détention, on m'a dit : Vous êtes libre, monsieur, de rester ou de partir; selon votre désir ou votre santé. — Quand je devrais mourir en route, ai-je répondu, je ne resterais pas un quart d'heure à Vienne. On m'a présenté *mille ducats* de la part de l'impératrice. *Je les ai refusé* sans orgueil, mais avec fermeté. — Vous n'avez point d'autre argent pour partir, m'a-t-on dit; tous vos effets sont en France. — Je ferai donc mon billet de ce que je ne puis me dispenser d'emprunter pour mon voyage. — Monsieur, une impératrice ne prête point. — Et moi, je n'accepte de bienfaits *que de mon maître;* il est assez grand seigneur *pour me récompenser* (adroite insinuation à l'adresse du roi), si je l'ai bien servi; mais je ne re-

(1) Ces détails intimes adressés à un *roi de France*, sont vraiment pleins d'intérêt, et surtout de convenance; il n'y manque que le piston si souvent mis en scène par Molière, et que Figaro lui-même ne dédaigne pas de nommer, en y joignant le geste (*Barbier de Séville*, acte I, scène VI).

(2) Et le roi, dans une lettre autographe à l'impératrice sa belle-mère, *l'a remerciée* d'avoir fait arrêter un homme qui était, en effet, *plus que suspect*.

Digitized by Google

cevrai rien, je ne recevrai surtout point de l'argent d'une puissance étrangère chez qui j'ai été si odieusement traité.—Monsieur, l'impératrice trouvera que vous prenez de grandes libertés avec elle d'oser la refuser.—Monsieur, la seule liberté qu'on ne puisse empêcher de prendre à un homme très respectueux, mais aussi cruellement outragé, est celle de refuser des bienfaits. Au reste, le roi, mon maître décidera si j'ai tort ou non de tenir cette conduite, mais jusqu'à sa décision, je ne puis ni ne veux en avoir d'autre.

« Le même soir, je pars de Vienne, et venant jour et nuit sans me reposer, j'arrive à Paris le neuvième jour de mon voyage, espérant y trouver des éclaircissements sur une aventure aussi incroyable que mon emprisonnement à Vienne. La seule chose que M. de Sartines m'a dite à ce sujet, c'est que l'impératrice *m'a pris pour un aventurier* (1) ; mais je lui ai montré un ordre de la main de Votre Majesté, mais je suis entré dans des détails qui, selon moi, ne devaient laisser aucun doute sur mon compte. C'est d'après ces considérations que j'ose espérer, Sire, que Votre Majesté voudra bien ne pas désapprou-

(1) Ainsi M. de Sartines ne lui avait encore donné connaissance ni des dépositions envoyées d'Allemagne, ni de la note de Kaunitz, ni des graves soupçons qui y étaient formulés contre lui et que le lieutenant général partageait dans une certaine mesure. Évidemment il gardait tout cela pour s'en faire une arme en cas de besoin. Il est probable que, plus tard, il lui en communiqua au moins une partie, puisque M. de Loménie a trouvé, *rue du Pas-de-la-Mule*, la seconde déposition de l'aubergiste du *Coq-Rouge*.

ver le refus que je persiste à faire de l'argent de l'impératrice, et me permettra *de le renvoyer à Vienne* (1). J'aurais pu regarder comme une espèce de dédommagement flatteur de l'erreur où l'on était

(1) Donc, il avait fini par accepter les mille ducats puisqu'il demande l'autorisation de les restituer. En cela, il fait du désintéressement à bon marché, car, de deux choses l'une : ou l'autorisation lui sera refusée, et il devra *se résigner* à garder la somme, où Louis XVI permettra la restitution, mais, bien certainement en lui en faisant compter l'équivalent sur sa cassette. M. de Loménie ajoute que « pour le consoler des mille ducats qu'il avait sur le cœur, on lui remit en échange un diamant *avec autorisation de le porter comme un présent de l'impératrice.* » C'est encore là, selon toute apparence, un renseignement puisé dans les papiers *de la rue du Pas-de-la-Mule;* M. de Loménie nous permettra de n'y ajouter aucune créance. Que Beaumarchais ait *acheté*, avec tout ou partie des mille ducats, un diamant, qu'il s'en soit paré comme d'un *présent de l'impératrice*, il était assez audacieux pour ajouter cette impudence à tant d'autres; mais qu'il y fût *autorisé*, c'est ce qu'il faudrait démontrer autrement que par une allégation émanée de lui-même. Cette autorisation n'aurait pu être demandée et obtenue que par l'intermédiaire du prince de Kaunitz qui, alors même que l'impératrice y eût été disposée, eût usé de toute son influence pour empêcher sa souveraine d'accorder une telle faveur à un homme qu'il qualifiait de *drôle ayant coûté plus qu'il ne vaut.*

Et, puisque ces termes méprisants se retrouvent encore une fois sous notre plume, qu'il nous soit permis de rappeler que le prince de Kaunitz n'est pas le seul personnage éminent qui ait traité Beaumarchais avec mépris. Nous laissons de côté l'avocat Bergasse qui disait de lui, plus tard : *Cet homme sue le crime.* D'abord, l'expression est exagérée, et de plus,

tombé à mon égard, ou un mot obligeant de l'impératrice, ou son portrait (*sans doute enrichi de brillants*, *selon l'usage* des souverains), ou telle autre chose honorable que j'aurais pu opposer au reproche

Bergasse n'était pas un homme éminent. Mais Figaro ne craignit pas, vers cette époque (1785), de se mesurer avec Mirabeau lui-même qui, il est vrai, n'était encore connu que par ses désordres. Quant à la moralité, les deux antagonistes se valaient. Quant au talent, celui de Beaumarchais déclinait déjà, et il vivait un peu *sur son fonds ;* tandis que celui de Mirabeau, en pleine maturité, commençait seulement à se produire.

L'un et l'autre s'étaient mis au service, peut-être à la solde, des *manieurs d'argent*. Il s'agissait de l'*entreprise des eaux de Paris* dont le monopole venait d'être concédé à une compagnie, la première en date parmi ces *sociétés par actions* qui ont tant pullulé depuis. Le banquier *Clavière*, plus tard ministre des girondins, avait intérêt à faire baisser *les actions*, et Mirabeau, son ami, lui prêtait le concours de sa plume. C'est dans un des *factums* par lui publiés à cette occasion, que, parlant de *la pompe à feu de Chaillot*, qui alimente encore une partie des fontaines de Paris, il disait, avec autant de justesse que d'esprit : « Placer la prise d'eau *en aval*, c'est exactement comme si, après avoir pris un bain de pieds, vous en versiez l'eau dans votre carafe. »

Beaumarchais qui écrivait pour la compagnie, voulut, tout en discutant les arguments de Mirabeau, qui n'étaient pas tous irréfutables, mettre les rieurs de son côté, comme dans l'affaire Goetzmann, en se lançant sur le terrain des personnalités. Mal lui en prit.

Rappelant les critiques qui avaient accueilli de tout temps, les entreprises nouvelles, il ajoutait : « Quand elles étaient bien amères, on les nommait des *Philippiques*. Peut-être, un jour,

Digitized by Google

qu'on me fait partout d'avoir été arrêté à Vienne comme un homme suspect; mais de l'argent, Sire! c'est le comble de l'humiliation pour moi, et je ne

quelque mauvais plaisant coiffera-t-il celles-ci du joli nom de *Mirabelles*, venant du comte de *Mirabeau*, qui *Mirabilia fecit.* »

Puis, pour atténuer le mauvais goût et l'inconvenance de son attaque, il ajoutait de ces politesses banales qui n'atténuent rien : « ... S'il nous est échappé quelque expression qu'il désapprouve, *nous le prions de nous le pardonner*. Nous avons combattu ses idées sans cesser d'admirer son style, etc. »

C'est alors que le futur athlète de la *Constituante*, abaissant sa griffe de lion sur son imprudent adversaire, le terrasse par une foudroyante apostrophe devenue *classique*, et dont nous ne rappelons que ces quelques mots :

« Pour vous, monsieur, qui, en calomniant mes intentions et mes motifs, m'avez forcé de vous traiter avec une dureté que la nature n'a mise ni dans mon cœur ni dans mon esprit; vous que je ne provoquai jamais, *avec qui la guerre ne pouvait être ni utile ni honorable*, croyez-moi, profitez de l'amère leçon que vous m'avez contraint de vous donner. Retirez vos éloges bien gratuits, car, *sous aucun rapport je ne saurais vous les rendre*. Retirez *le pitoyable pardon* que vous m'avez demandé; reprenez jusqu'à l'*insolente estime que vous osez me témoigner!* Ne songez, désormais, *qu'à mériter que l'on vous oublie!* »

A ces sanglants outrages Beaumarchais n'opposa que le silence. Peut-être craignait-il que Mirabeau, alors au mieux avec le ministre *Calonne*, n'eût compulsé, aux archives secrètes de la police, *le dossier de l'ancien agent de M. de Sartines*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le langage de Mirabeau semble indiquer qu'il a à sa disposition d'autres armes que celles qu'il eût empruntées aux nombreux adversaires de Beaumarchais, depuis l'alsacien Goetzmann qui en commence la série, jusqu'à l'alsacien Kornmann qui la clôt.

crois pas avoir mérité qu'on m'en fasse éprouver, pour prix *de l'activité*, *du zèle et du courage* avec lesquels j'ai rempli de mon mieux la plus épineuse commission.

« J'attends les ordres de Votre Majesté.

« CARON DE BEAUMARCHAIS. »

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

FIN

Digitized by Google

TABLE

Avant-propos 5
I. Beaumarchais et les pamphlétaires. 7
II. Figaro et les brigands du Lichtenholtz 33
III. M. de Ronac à Schœnbrünn 81
IV. Tribulations d'un intrigant pris à son propre piége . 129
Appendice 201

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google